

5. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT



SITE DE LA RD 513



Scénario 2



Scénario 3



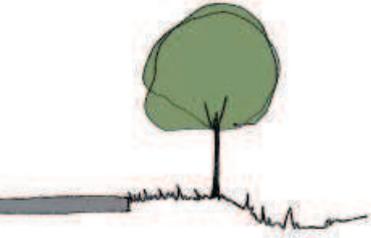
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 44



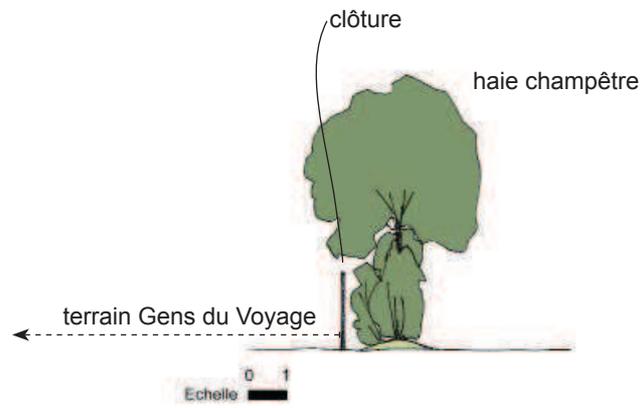
SITE DE LA RD 513

eur

gnement existants



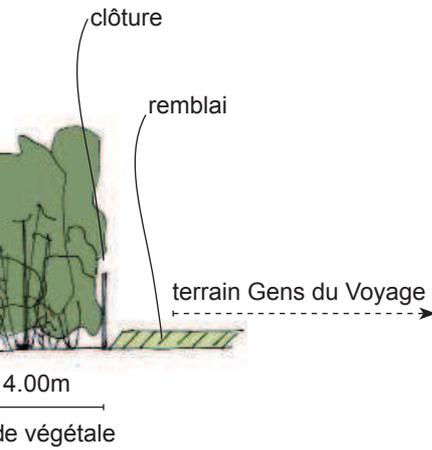
RD 513



Echelle 0 1

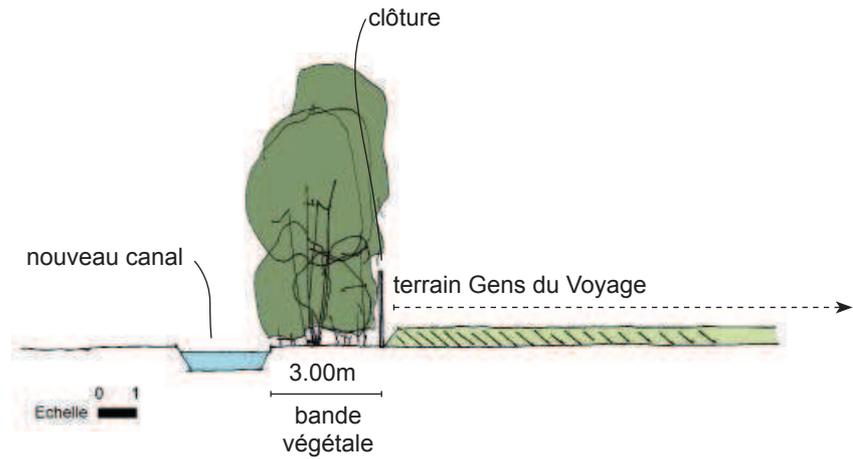
COUPE DE PRINCIPE 2

PRINCIPE 1



4.00m
bande végétale

PRINCIPE 3



Echelle 0 1

COUPE DE PRINCIPE 4

visagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 45

Atelier Vert Landscapage

RIO 2



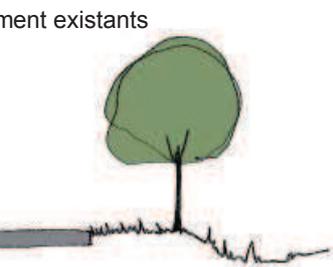
...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 46

Atelier Vert Landscaping Architecture

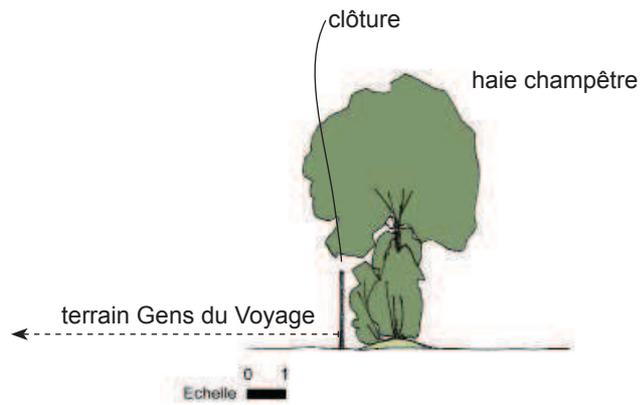


SITE DE LA RD 513

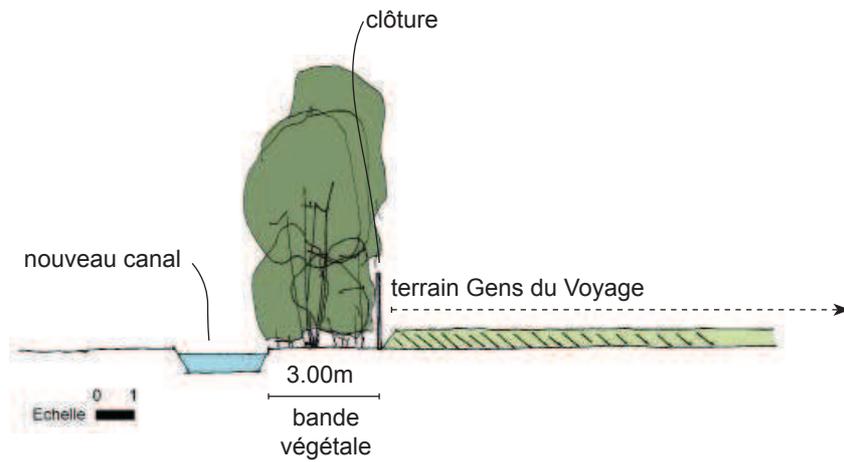


513

CIPE 1



COUPE DE PRINCIPE 2



COUPE DE PRINCIPE 3

agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 47

Atelier Vert Landscapes Aménagement

RIO 3



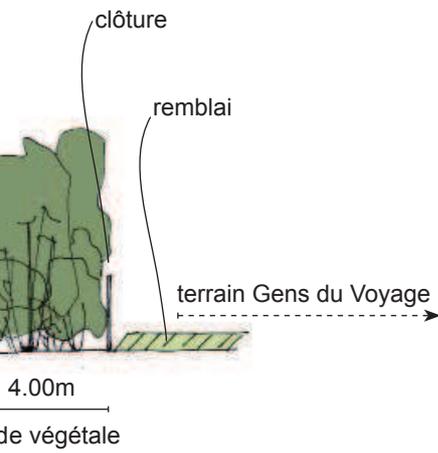
visagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 48

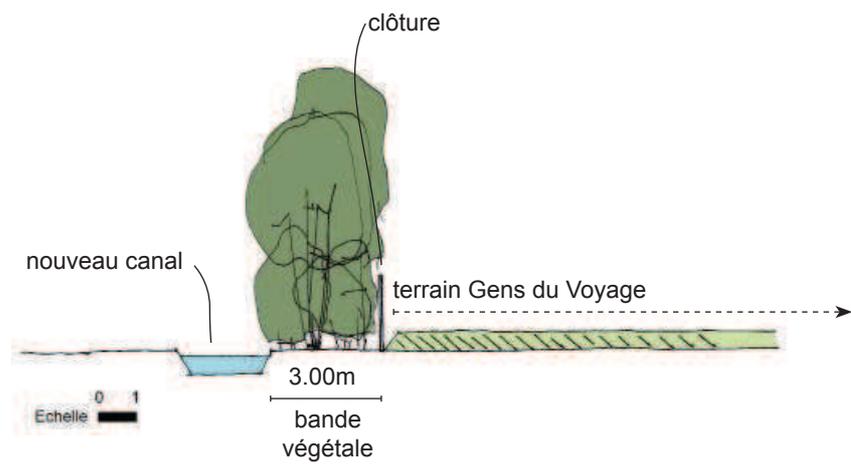
Atelier Vert Carrouge d'Aménagement



SITE DE LA RD 513



PRINCIPE 1



COUPE DE PRINCIPE 2

scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 49

Atelier Ver de Laine / Paysage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

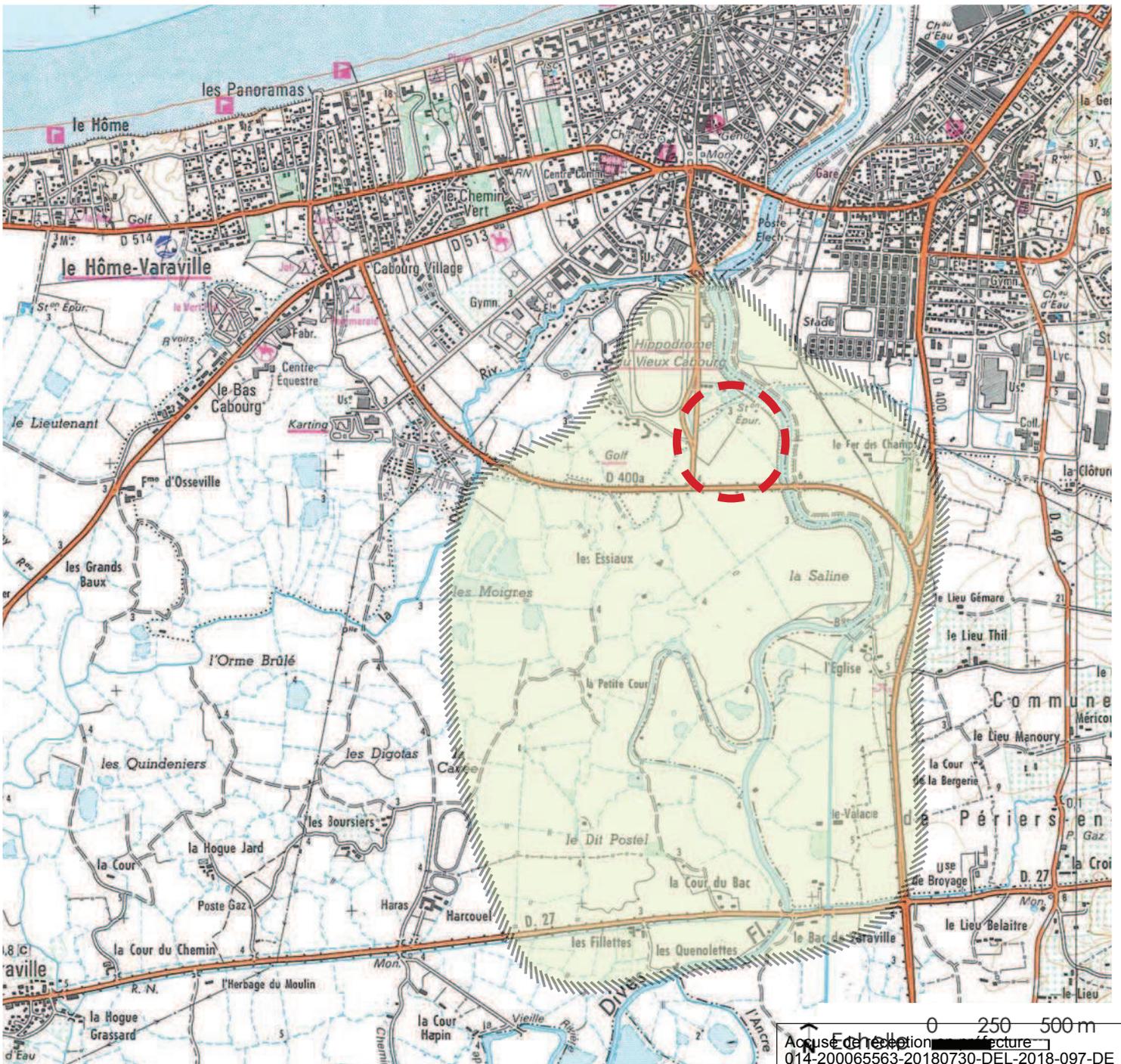


C. LE SITE DE LA RD 400A

Diagnostic et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 51

Atelier de concertation publique



Assiette et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Acquis de réception : [redacted] 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018 52



- site d'étude
- limite communale
- route principale
- route secondaire
- chemin
- ancienne voie ferrée
- cours d'eau
- pièce d'eau
- parcelles agricoles (prairies)
- zone en friche
- zone urbanisée
- zone à urbaniser
- zone d'activités
- hippodrome
- équipement sportif
- station d'épuration (en chantier)

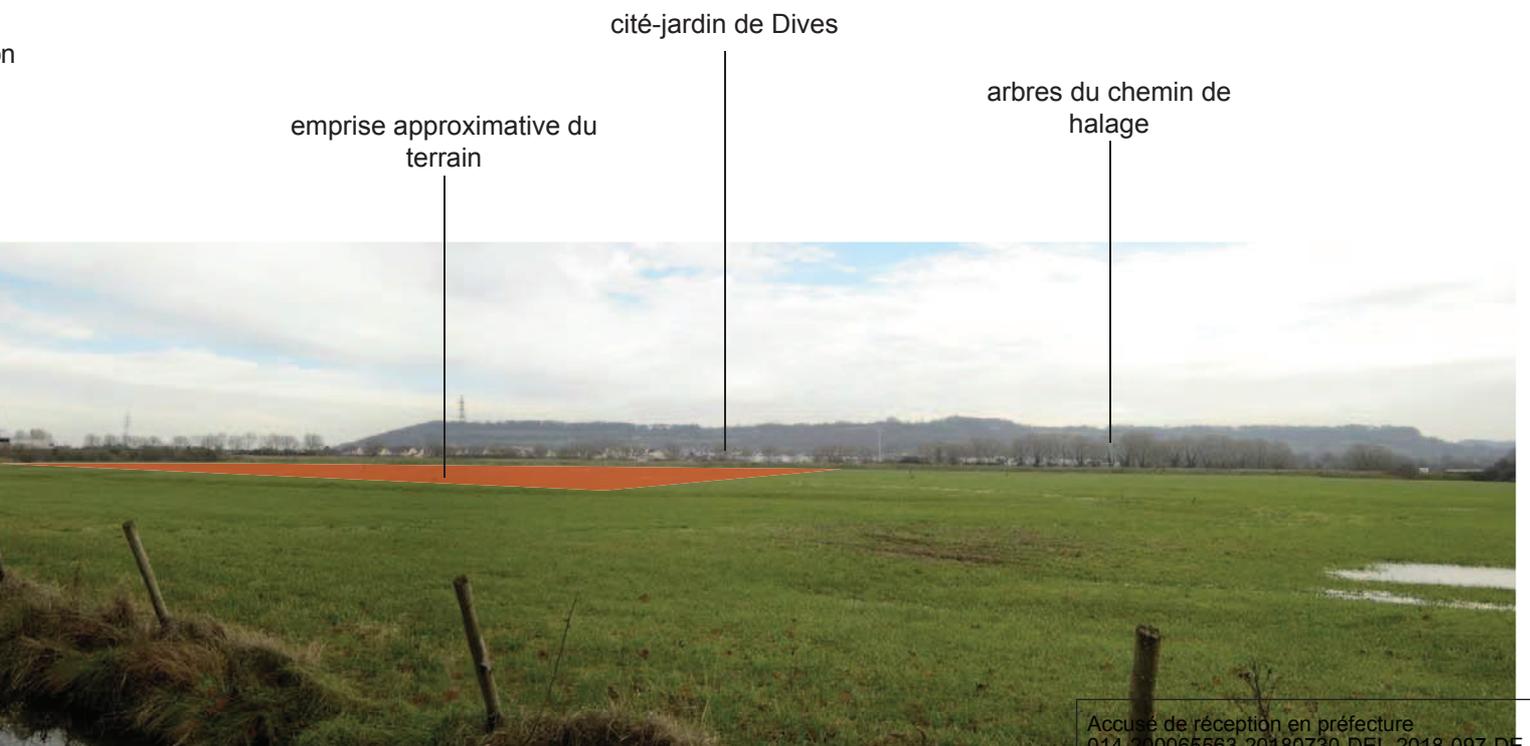
Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018 53

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

2. COVISIBILITÉ

2a. Frange Ouest: Avenue de l'Hippodrome

A l'Ouest du site, seuls les premiers mètres de l'avenue de l'Hippodrome donnent une vue sur le site.
Une mince frange du golf est également concernée par un rapport visuel avec le terrain, atténué par la végétation (alignement de l'avenue et masses boisées du golf).



Le terrain étudié est une vaste prairie sans relief. Cet élément vide et plat crée un contraste avec les abords immédiats plus fermés (végétation autour du golf et de l'hippodrome, digue et chemin de halage de la Dives plantés, marais ponctué de l'autre côté de la RD400a, etc.). Son impact visuel en est décuplé.

cité-jardin de Dives



2b. Frange Sud: RD400a

Depuis la route qui contourne Cabourg, la vue sur le terrain est plongeante. L'impact visuel du site depuis cette voie est important, depuis le pont sur la Dives jusqu'à l'Avenue de l'Hippodrome, et ce dans les deux sens de circulation.



Depuis le marais qui se trouve de l'autre côté de la route, la vue est quasi-inexistante. La route surélevée crée en effet un écran.

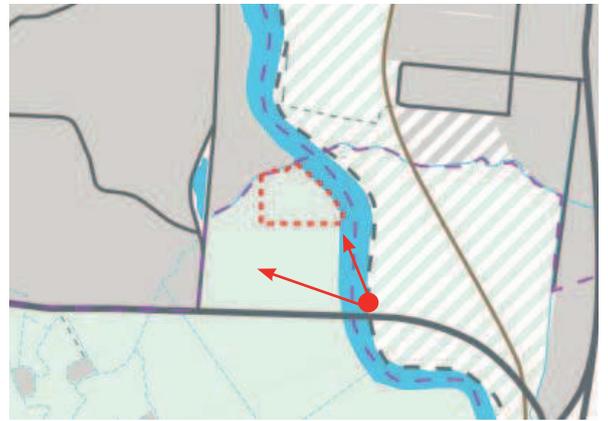


Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 57

2c. Frange Est: chemin de halage et cité-jardin de Dives.

La Dives est limitée sur chaque rive par des digues qui limitent la vue sur le terrain situé en contrebas.

L'impact de plusieurs dizaines de caravanes serait cependant important depuis le chemin de halage situé sur la rive droite du fleuve.



scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 58

Atelier

Aucun impact n'est à craindre depuis la cité-jardin de Dives, située sur la rive droite.

La complexité du relief et de la végétation de la «friche» qui sépare la Dives du quartier rend impossible la perception du terrain.

Depuis cette zone habitée, on ne perçoit que légèrement les arbres qui bordent la Dives.





...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL/2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 60



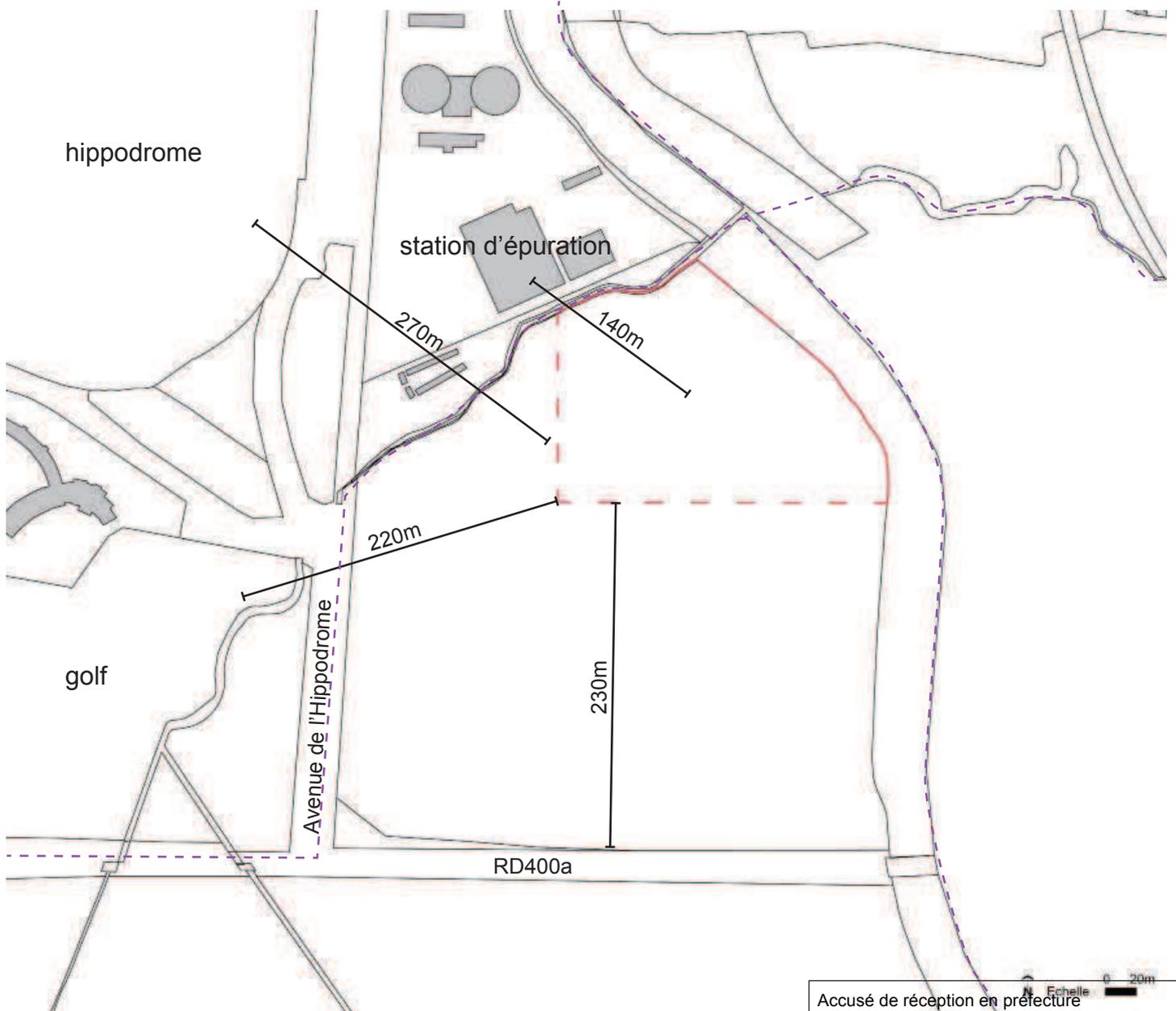
-  site d'étude
-  limite communale
-  rapport visuel fort
-  rapport visuel moindre
-  travail de limite primordial pour l'intégration paysagère
-  travail de limite plus mesuré pour l'intégration paysagère
-  masse végétale existante

NB: le travail des limites peut être remplacé par un travail d'accompagnement des voies depuis

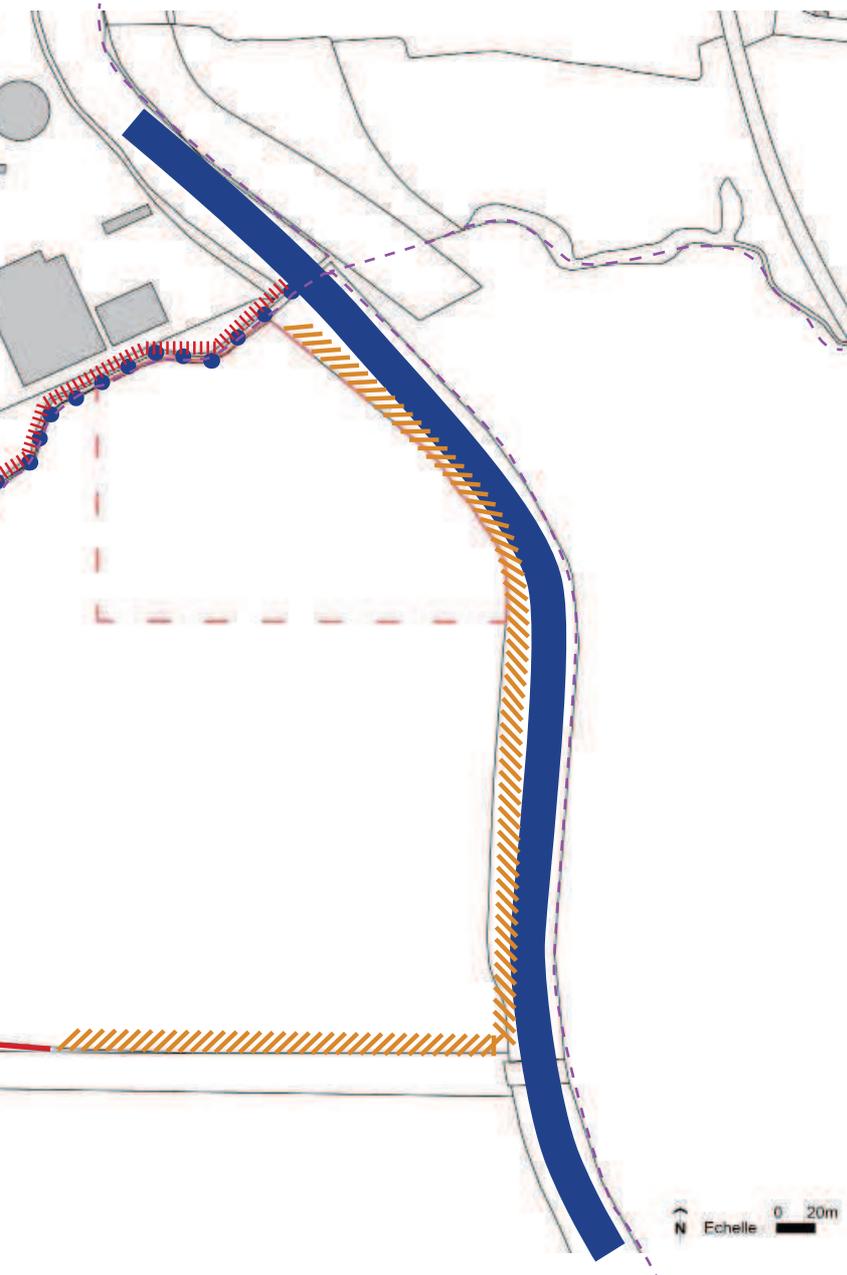
Accusé de réception en préfecture
 014-20065663-20180730-DE-12
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018 61

3. ÉVALUATION DES CONFLITS D'USAGES

3a. Distances par rapport au bâti et aux activités environnantes



3b. Barrières physiques existantes

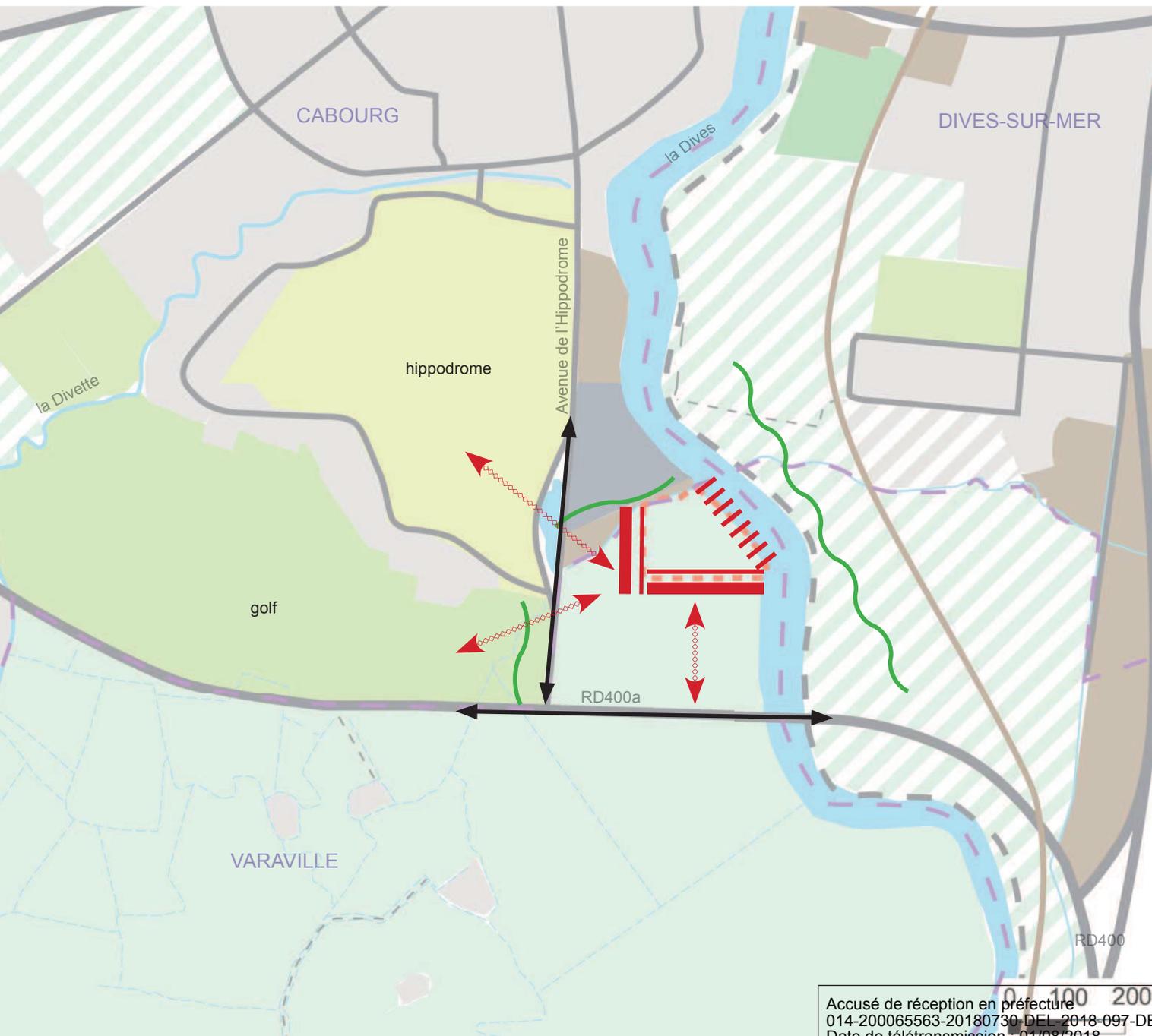


-  site d'étude
-  limites communales
-  cours d'eau infranchissable
-  cours d'eau franchissable
-  haie + grillage
-  clôture franchissable
-  talus franchissable

N Echelle 0 20m

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 63

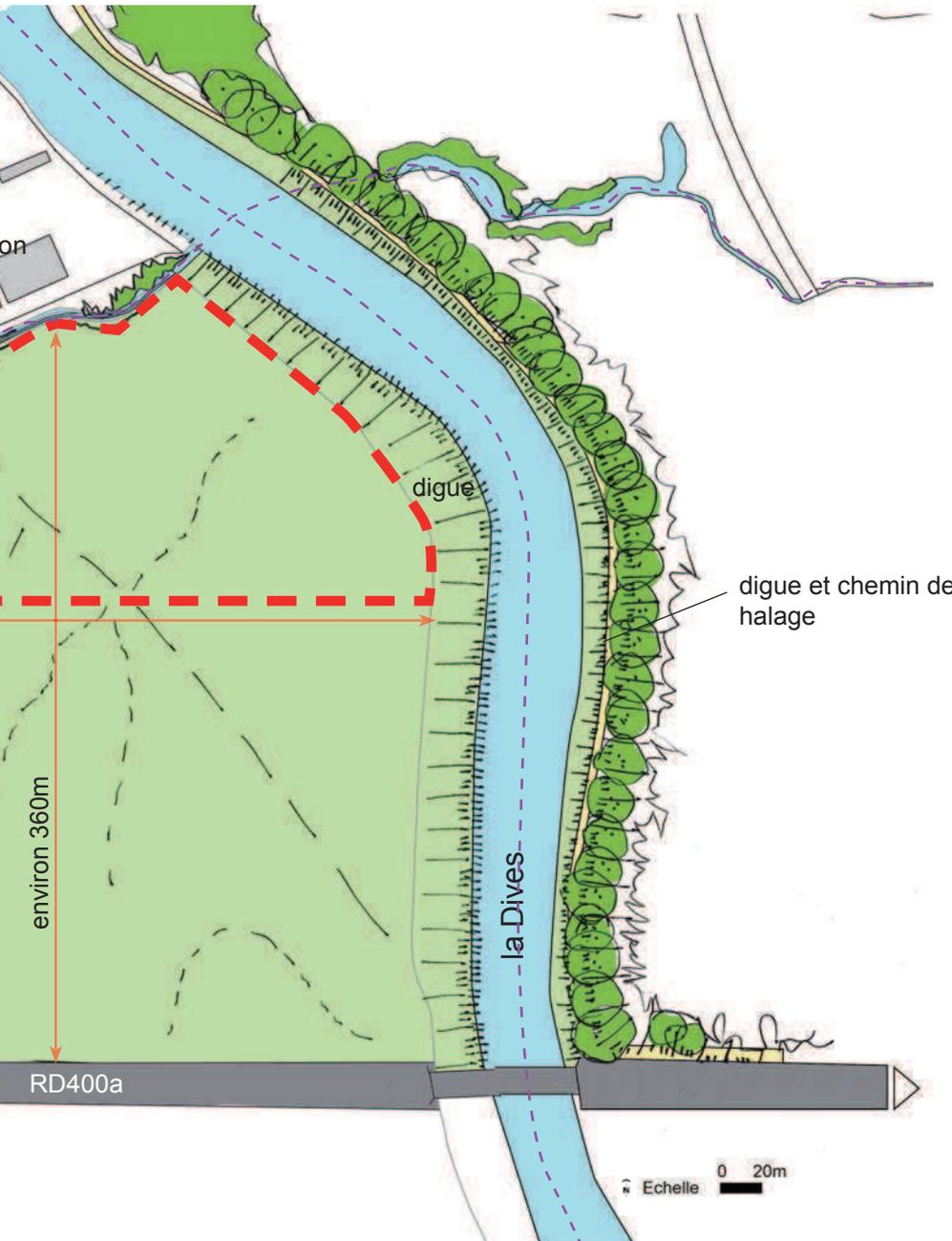
3c. Résumé des enjeux liés aux conflits d'usages



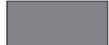
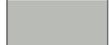
agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 64
Atelier : Venir à l'air de l'air

4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE



4a. Plan schématique d'état des lieux du site

-  site d'étude, périmètre initial
-  limite communale
-  parcelles agricoles
-  cours d'eau
-  route, chemin
-  bâti
-  végétation

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 65



avenue de l'Hippodrome

petit fossé



Accuse de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 66

Le terrain envisagé pour la création de l'aire de grand passage est aujourd'hui une prairie au relief complètement plat.

Aucune végétation arborée ou arbustive n'est présente dans la parcelle.

Le seul point marquant est la présence de nombreux petits fossés.



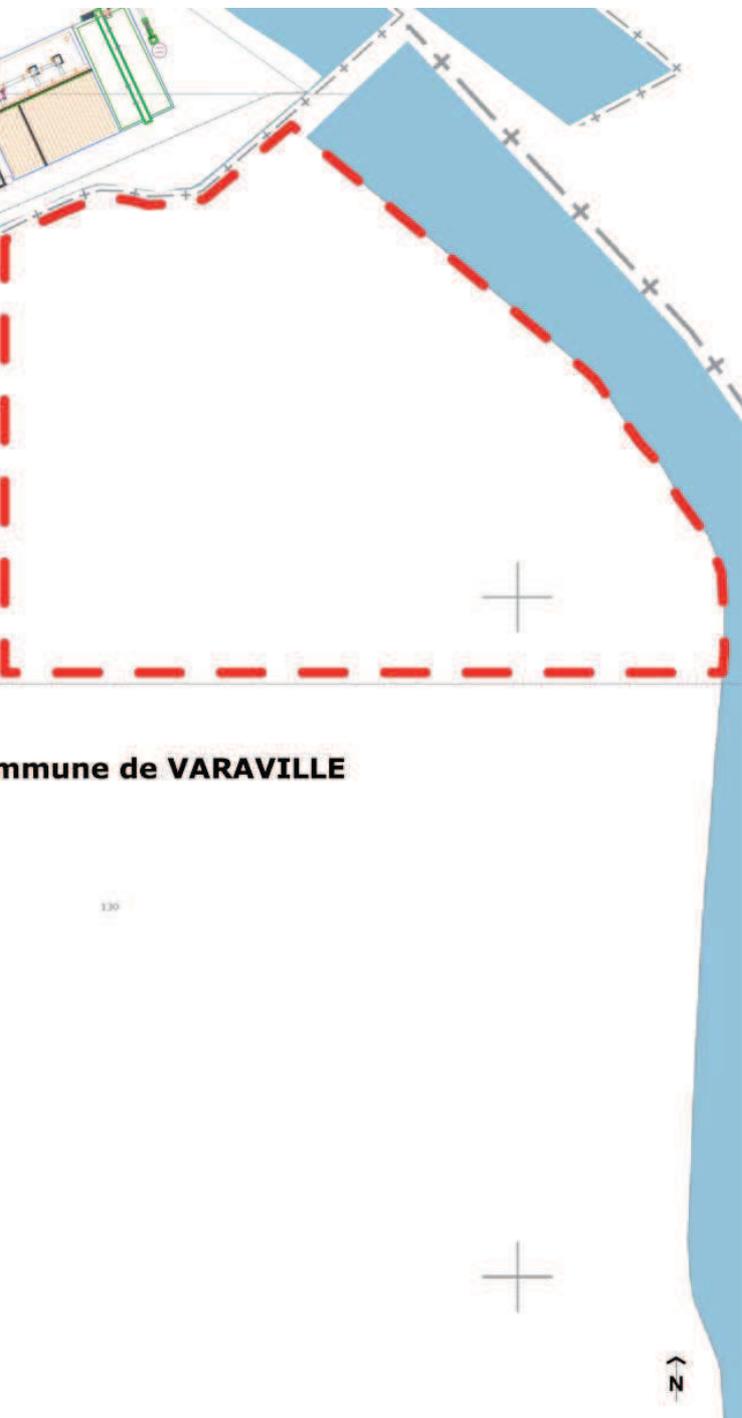
digue

4b. Bilan foncier



agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Atelier
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 68
0 20m



4c. Desserte routière du site

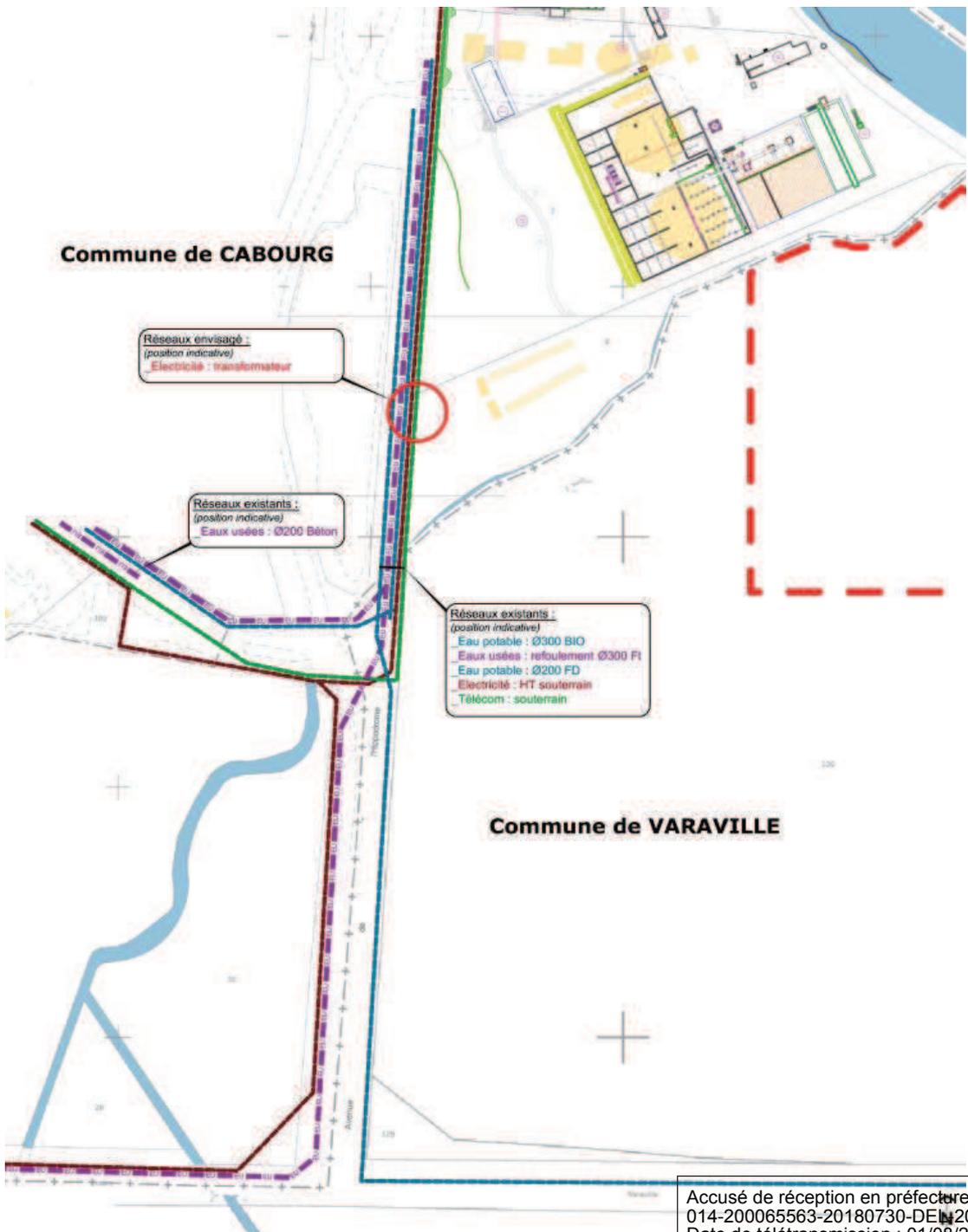
Le site comprend deux routes départementales à proximité : la RD 400a et la RD 400b (également appelée avenue de l'hippodrome). Cette dernière doit être déclassée très prochainement et donc devenir une voie communale. Un comptage de 2007 fait cependant état de 5134 véhicules / jour (dont 3,8 % de poids lourds). La RD 400a est une route départementale de 1ère catégorie. Le dernier comptage de 2008 fait état de 9793 véhicules / jour (dont 10,7 % de poids lourds).

La rencontre réalisée avec les services de l'Agence Routière Départementale de Caen a permis de confirmer que tout débouché sur la RD 400a serait interdit. Un accès sur l'avenue de l'hippodrome pourra alors être envisagé en concertation avec les services des communes concernées. Le débouché devra être prolongé jusqu'au terrain envisagé.

 site d'étude

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 69

ue de
mètres
endie à
de re-
station
lement
situe le
corde-
mateur
d'épu-
-ci.

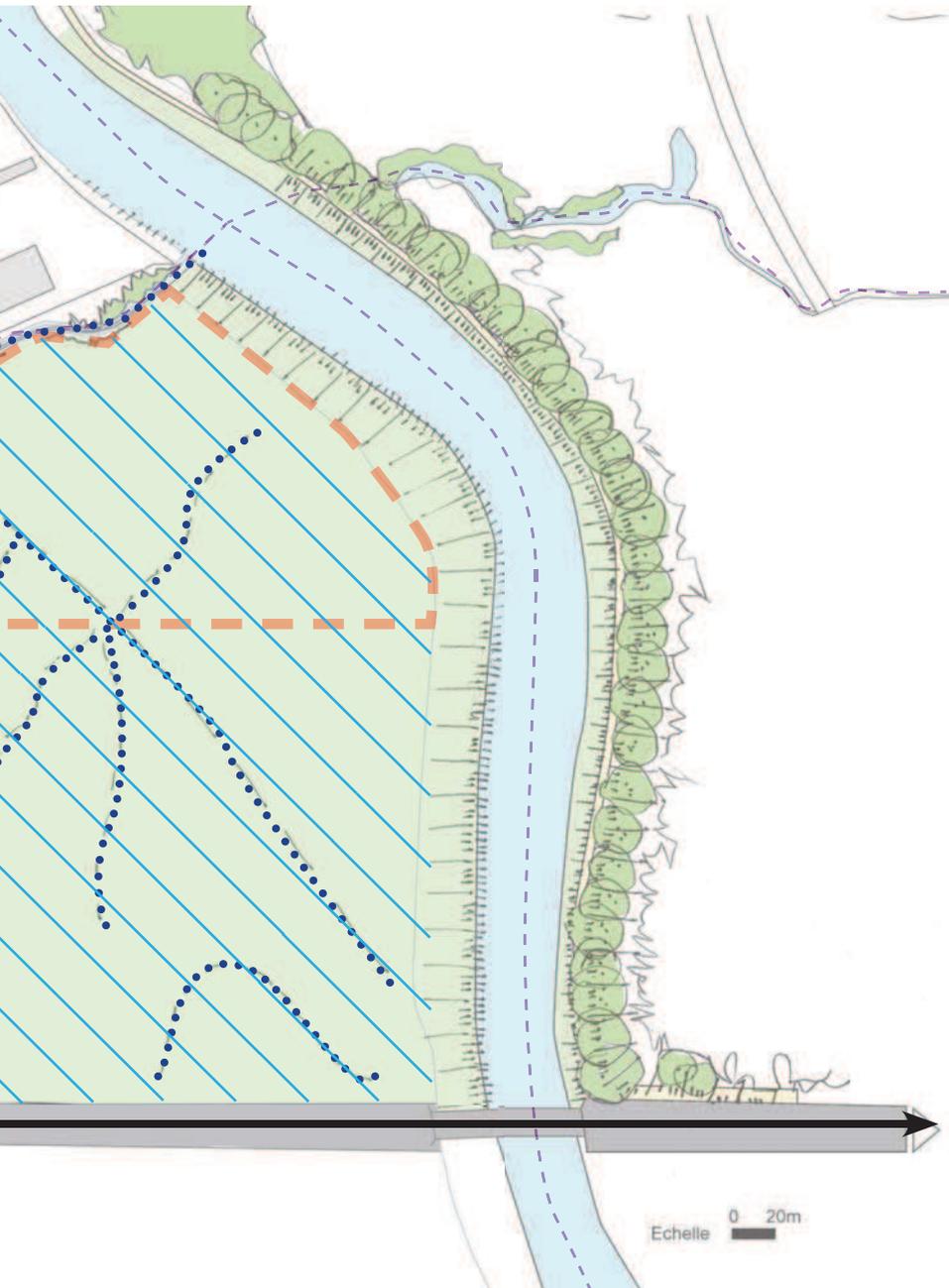


asagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DE 2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 70

Atelier Vert Environnement

4e. Enjeux liés au site lui-même



 périmètre initial

 limites communales

ACCÈS ET CIRCULATIONS

 routes existantes

 accès à créer

GESTION DE L'EAU

 présence de fossés ou canaux

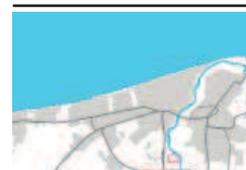
 terrain humide

Echelle 0 20m

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 71

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

5. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT



SITE DE LA RD 400A



Scénario 2



Scénario 3

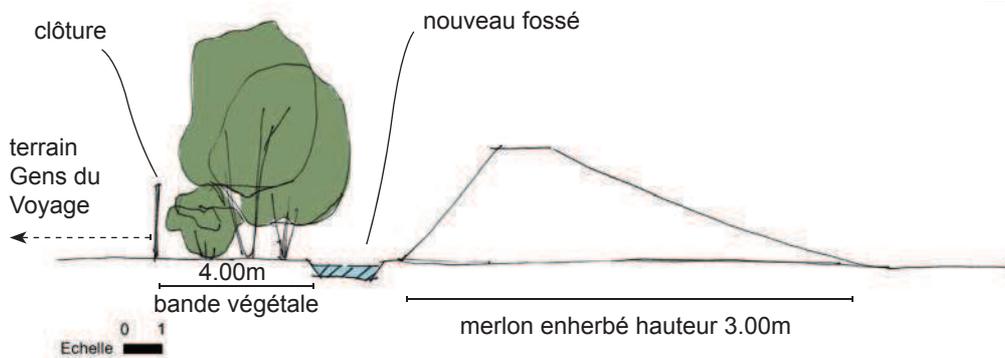
ARIO 1



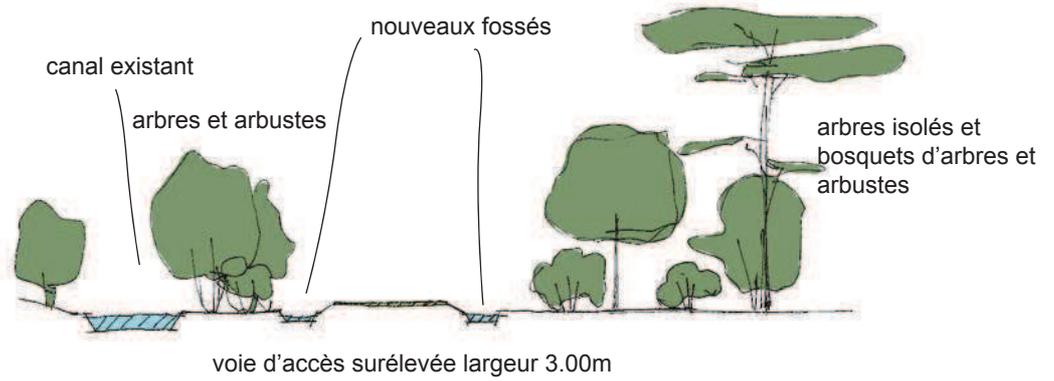
scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 74

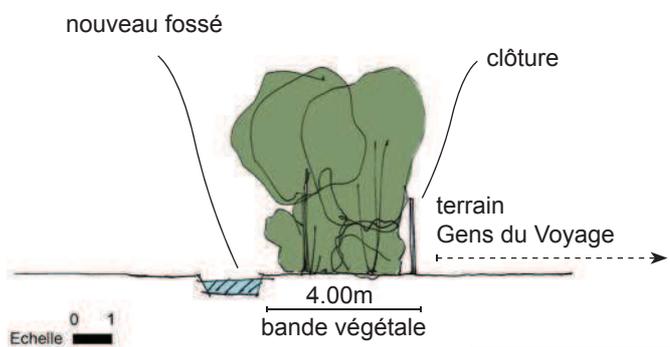
Atelier Ver de l'Arbre Paysage



COUPE DE PRINCIPE 2



COUPE DE PRINCIPE 3



COUPE DE PRINCIPE 4

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018 75

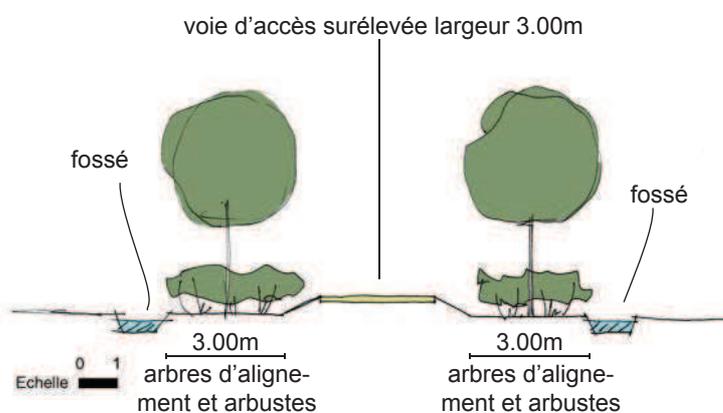
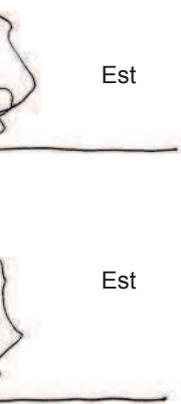
RIO 2



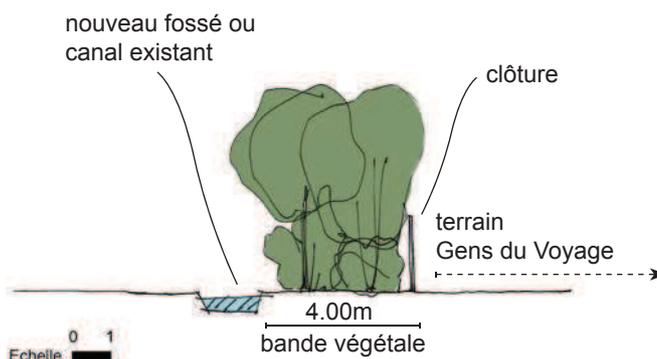
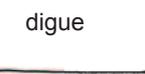
scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage



SITE DE LA RD 400A



COUPE DE PRINCIPE 2



COUPE DE PRINCIPE 3

...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 77

Atelier Vert Environnement

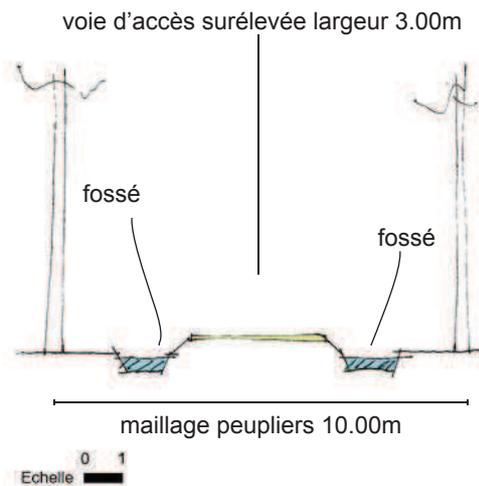
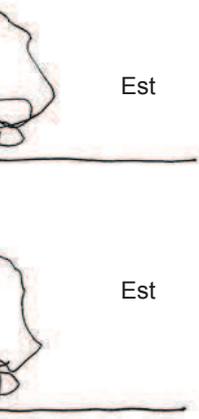
ARIO 3



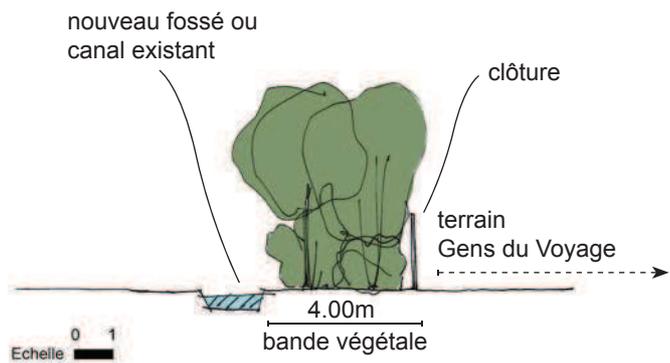
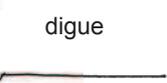
scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 78

Atelier Ver Carrousel Aménagement



COUPE DE PRINCIPE 2



COUPE DE PRINCIPE 3

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 79

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

D. TABLEAU DE SYNTHÈSE

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

SITE DE LA RD 513	SITE DE LA RD 400A
caux	entrée de ville touristique, proche de l'hippodrome, du centre-ville arrivée directe depuis l'A13
NIEFF de type 2 <i>étude faune/flore</i>	néant
un tiers de la surface <i>dossiers de déclaration ou d'autorisation</i>	zone inondable zone humide ➤ <i>prévoir des dossiers de déclaration ou d'autorisation</i>
ec orientation particulière d'aménagement (r, lisières vertes) <i>modifier ou réviser les documents d'urbanisme</i> <i>de ville</i>	sur une seule commune zone 1NAe du POS de Varaville ➤ <i>nécessité de modifier ou réviser les documents d'urbanisme</i>
ant sur le quartier de la ferme du Hôme (en cours ant mais furtif le long de la RD513 tant avec le golf du Hôme	impact visuel important sur le RD400a entre le carrefour de l'avenue de l'hippodrome et le pont sur la Dives impact visuel important sur l'avenue de l'hippodrome impact sur l'image de la ville
e proche de la route légèrement surélevée (relief ontrebas de la route désaffectée bordé par des fossés <i>à la cote)</i> uvant servir d'entrée dans le terrain + réseaux télécommunication sensibles <i>renforcement des réseaux</i>	totalement plat, adossé à la digue de la Dives humide, traversé par des fossés et cours d'eau temporaires, bordé par la Dives et un canal au Nord ➤ <i>remblai (empierrement)</i> voie d'accès à créer depuis l'avenue de l'hippodrome réseaux adaptés à proximité
es	un seul propriétaire



Paysagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

VOLET 2: PRÉ-PROGRAMME



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de téléransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

	5		
	7	<u>B. LE SITE DE LA RD 400A</u>	23
SUEL	8	1. RAPPEL DU CONTEXTE, BASSIN VISUEL	24
	10	2. ENJEUX LIÉS À LA COVISIBILITÉ	26
GE	11	3. ENJEUX LIÉS AUX CONFLITS D'USAGE	27
	12	4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE	28
	13	5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME	29
PRÉSENTÉES DANS		6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS	31
	15	LE VOLET 1	
PREMIÈRE PHASE	16	<i>SCÉNARIO RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE</i>	32
VERS	19	7. PROGRAMME VOIRIE RÉSEAUX DIVERS	35
acements	19	7a. Structure voirie interne et emplacements	35
	19	7b. Eaux pluviales	35
	19	7c. Eaux usées	35
lie	19	7d. Eau potable et Défense incendie	35
	20	7e. Electricité	36
ements	20	7f. Eclairage des voies et emplacements	36
	20	7g. Clôtures	36
	20	7h. Aire ordures ménagères	36
PAYSAGERS	20	8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	36
	20	8a. Merlon planté	36
	20	8b. Boisement	36
	20	8c. Arbres isolés et bosquets	36
	21	9. ESTIMATION FINANCIÈRE	37

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

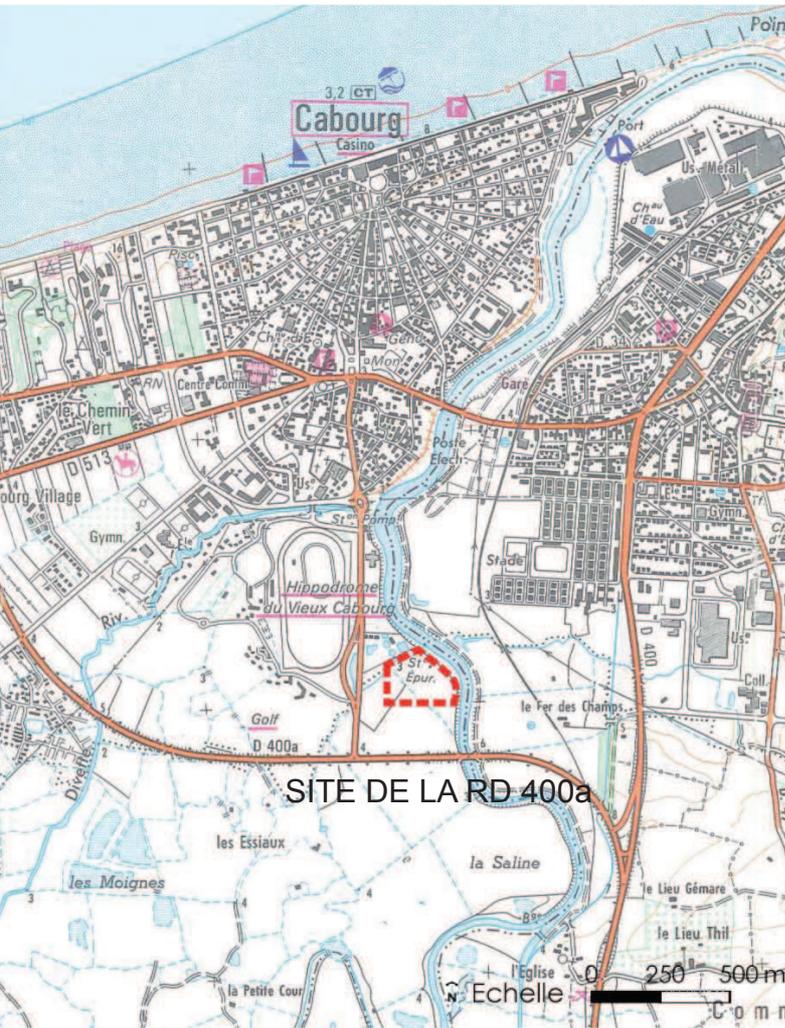
INTRODUCTION

En application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage a défini la création d'une aire d'accueil permanente de 20 places et d'une aire de grand passage de 100 places sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives.

La Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives a procédé, avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à une recherche de sites susceptibles de convenir à l'implantation d'une aire de grand passage.

Seuls deux sites ont été retenus, l'un situé à l'entrée Sud de Cabourg, le long de la RD 400a et l'autre situé à l'entrée Ouest de Cabourg, le long de la RD 513.

Cette étude vise à mesurer l'impact visuel sur chacun des sites de la création d'une aire de grand passage de 100 places par une étude d'intégration paysagère, d'en tirer les conséquences sur l'importance des travaux à réaliser, et de contribuer à l'opération d'un choix entre ces deux sites.



En compte dans la première partie de l'étude correspondent pour chacun des deux sites aux périmètres étudiés. Nous les appellerons «périmètres initiaux».

scapagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 5

Atelier Vert Landscapes Architecture

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

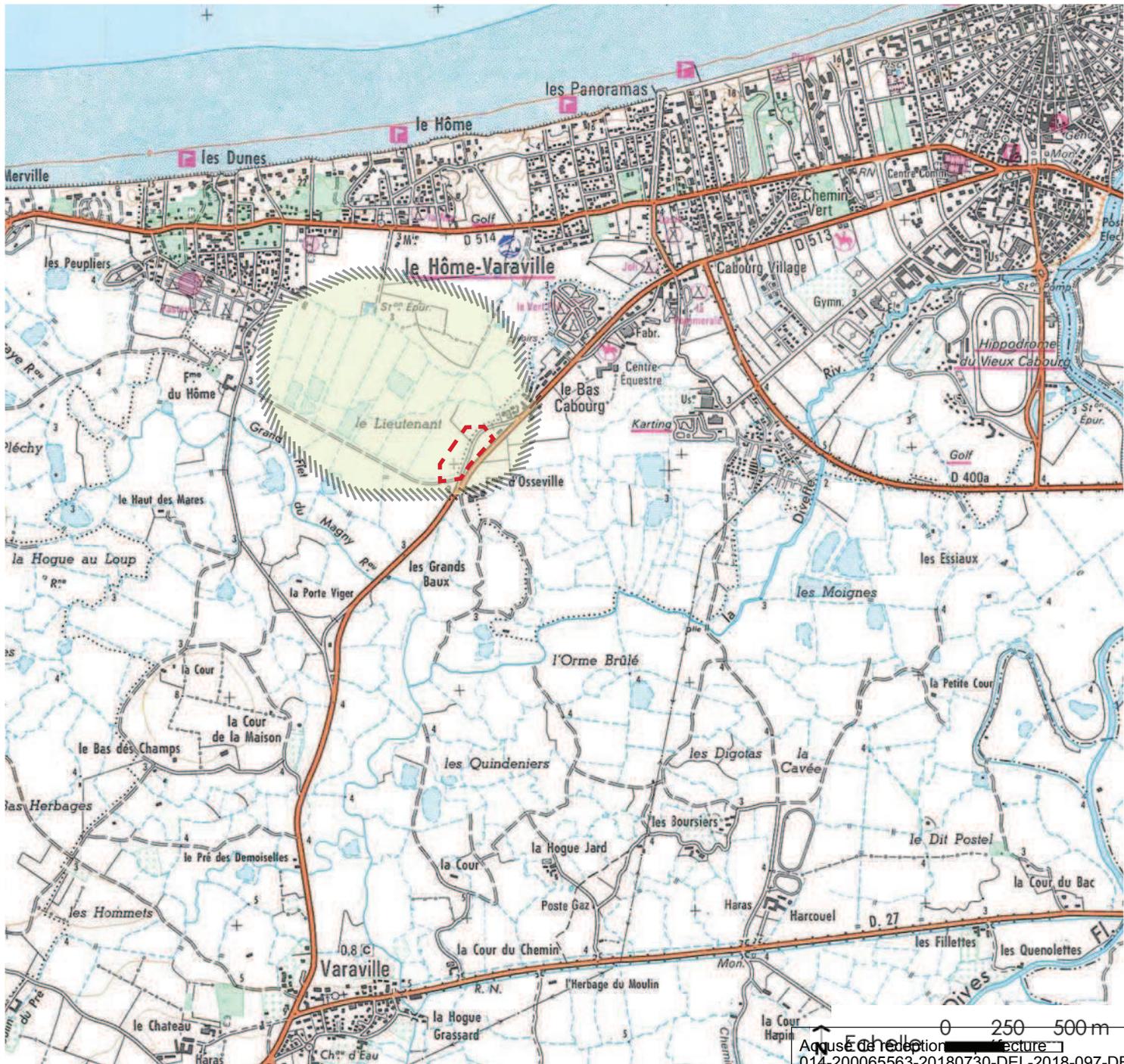


A. LE SITE DE LA RD 513

...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

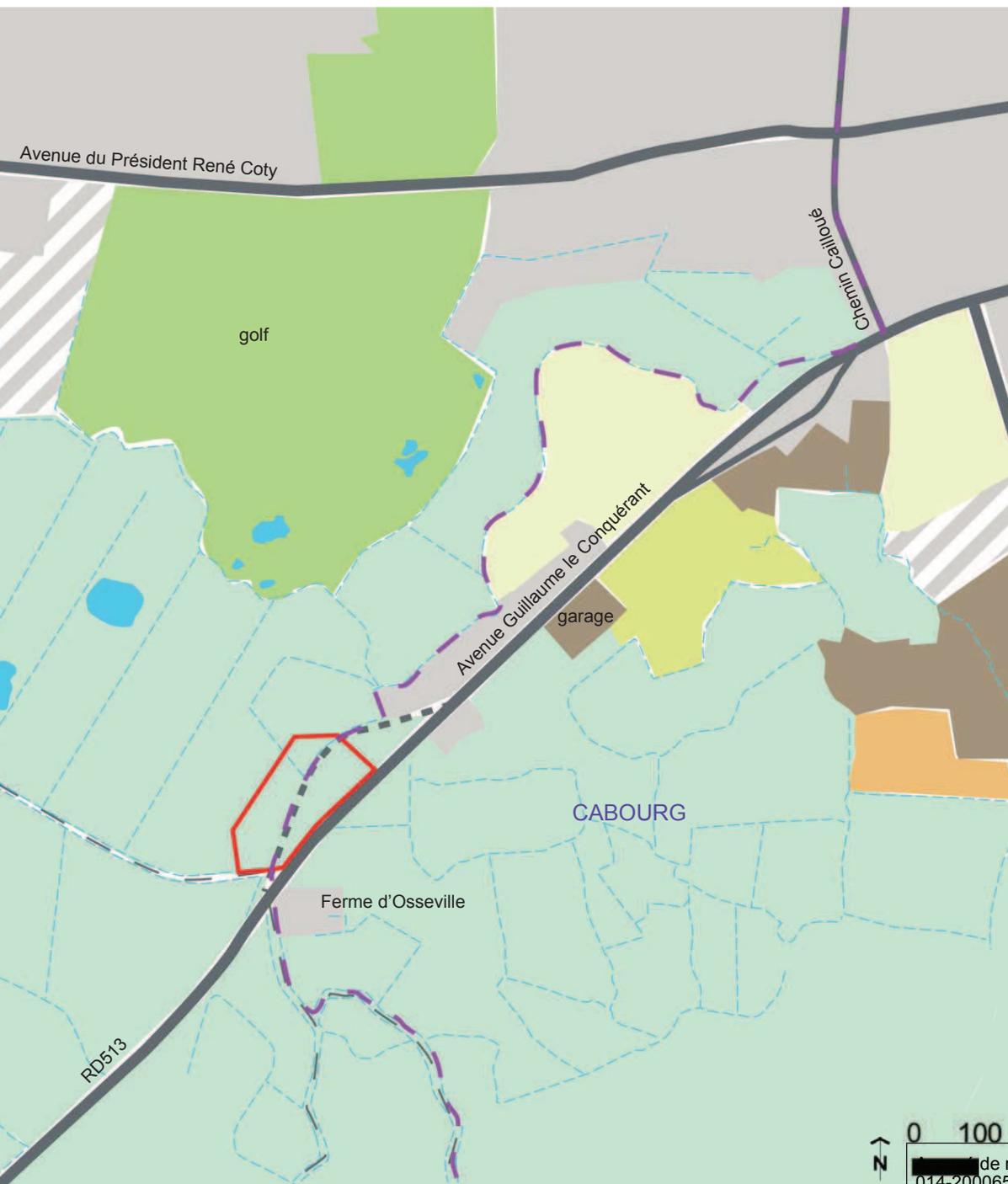
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 7

Atelier Ver Landouzy Arnebo



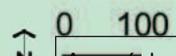
...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Aquie de reception [redacted]ecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télérmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018 8



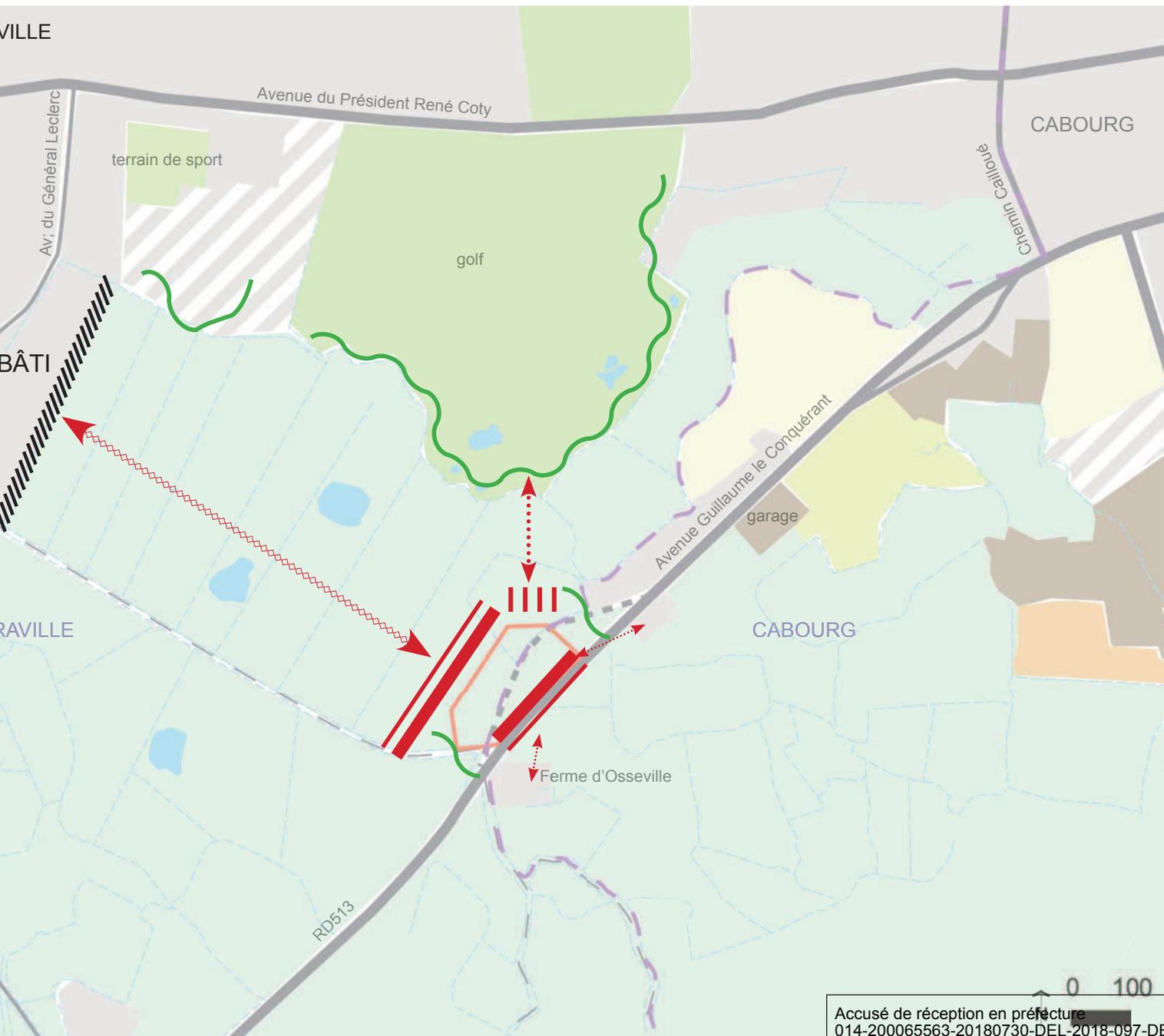
SITE DE LA RD 513

-  site d'étude
-  limites communales
-  route principale
-  route secondaire
-  route de desserte
-  chemin
-  voie désaffectée
-  canaux - fossés
-  pièce d'eau
-  parcelles agricoles (prairies)
-  zone urbanisée
-  zone à urbaniser
-  zone d'activités
-  camping ou terrain de loisirs
-  centre équestre
-  loisirs (karting)



de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018 9

S À LA COVISIBILITÉ

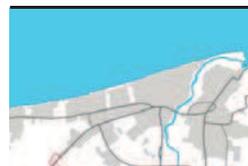
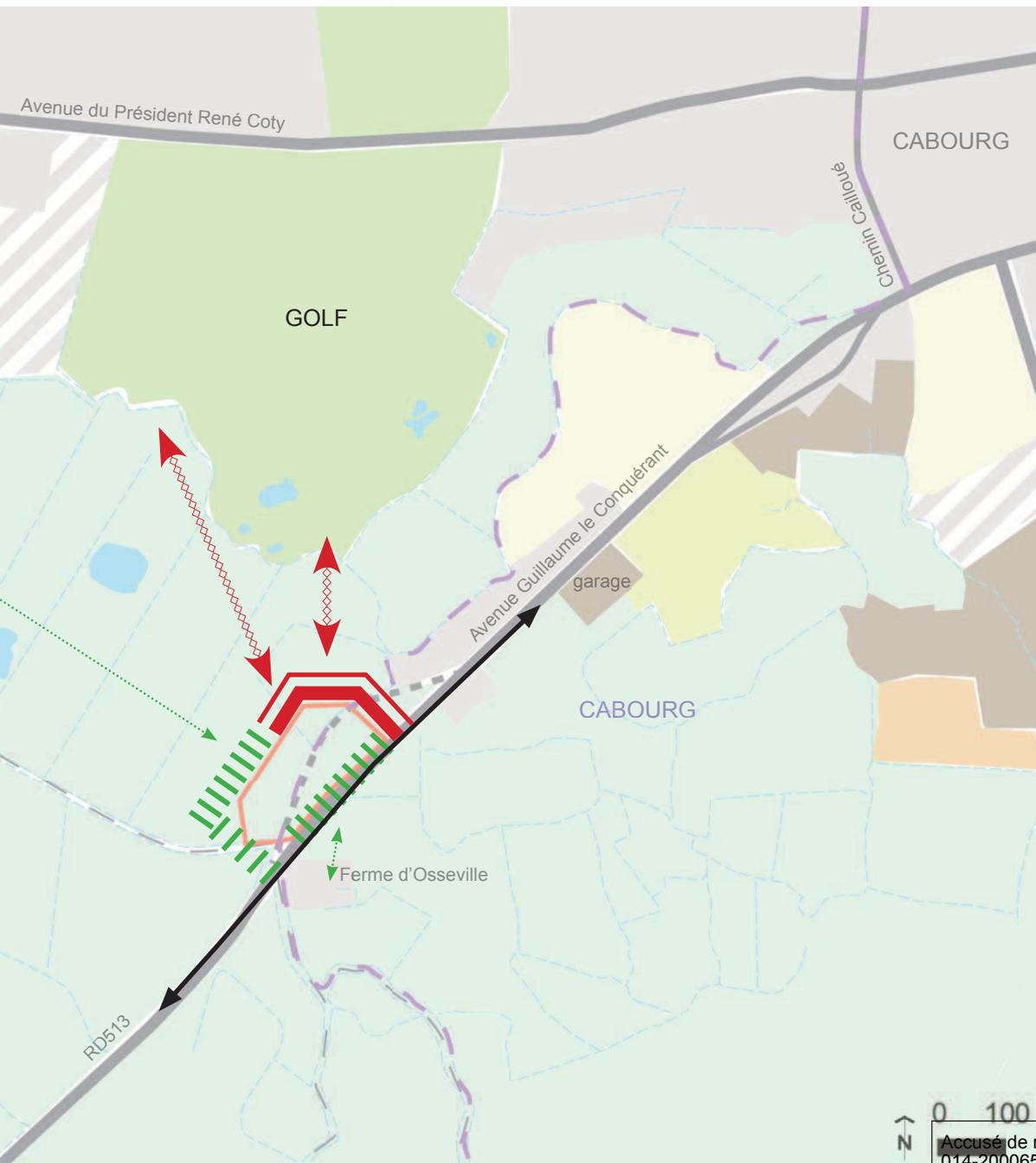


agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 10

Atelier Ver Carroux Pays de Caux

D'USAGE



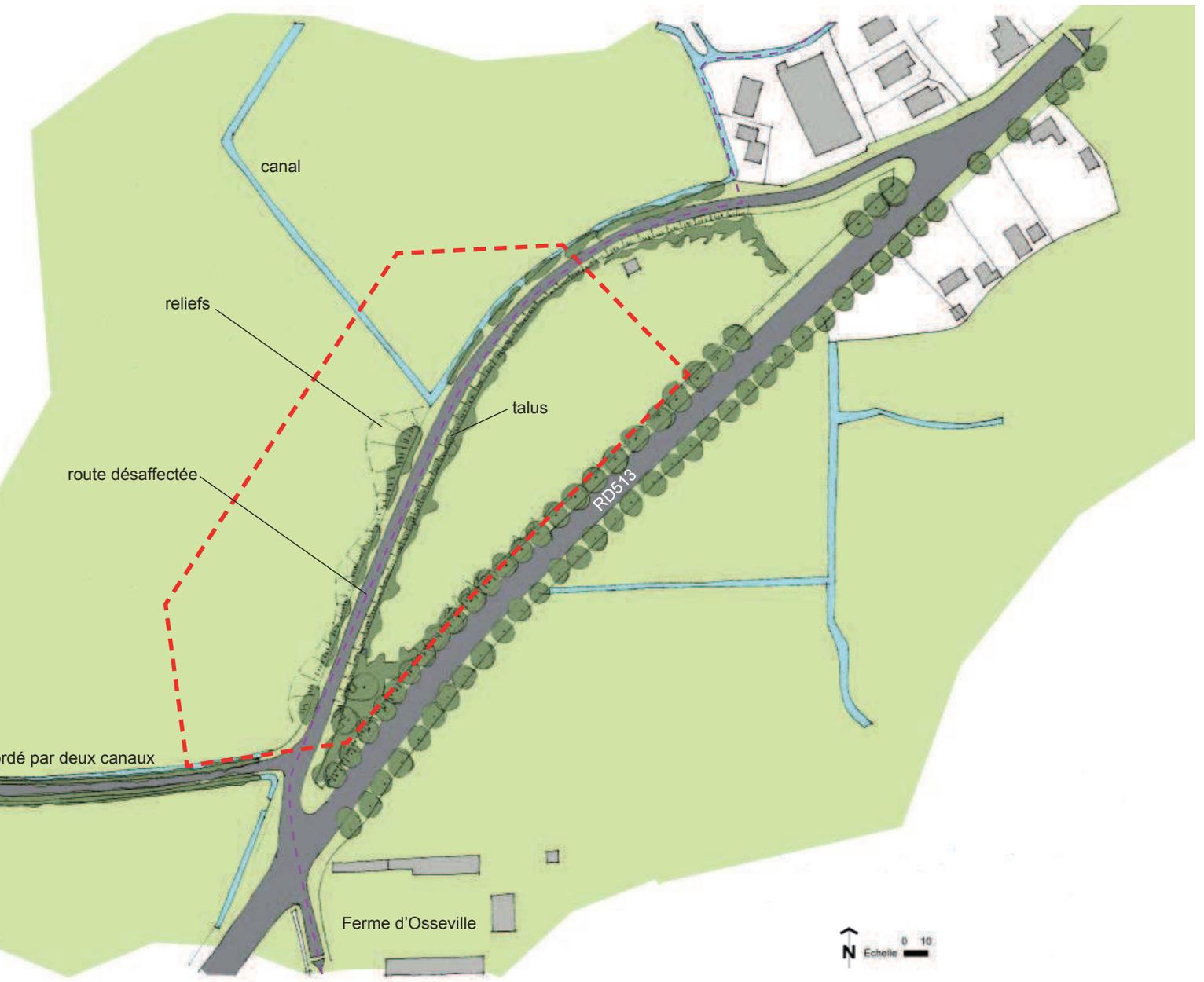
SITE DE LA RD 513

-  site d'étude
-  limite communale
-  conflit d'usage fort
-  conflit d'usage moindre
-  travail de limite primordial
-  travail de limite plus mesuré
-  route: «obstacle» existant

agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

0 100
N
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 11
Atelier : ...

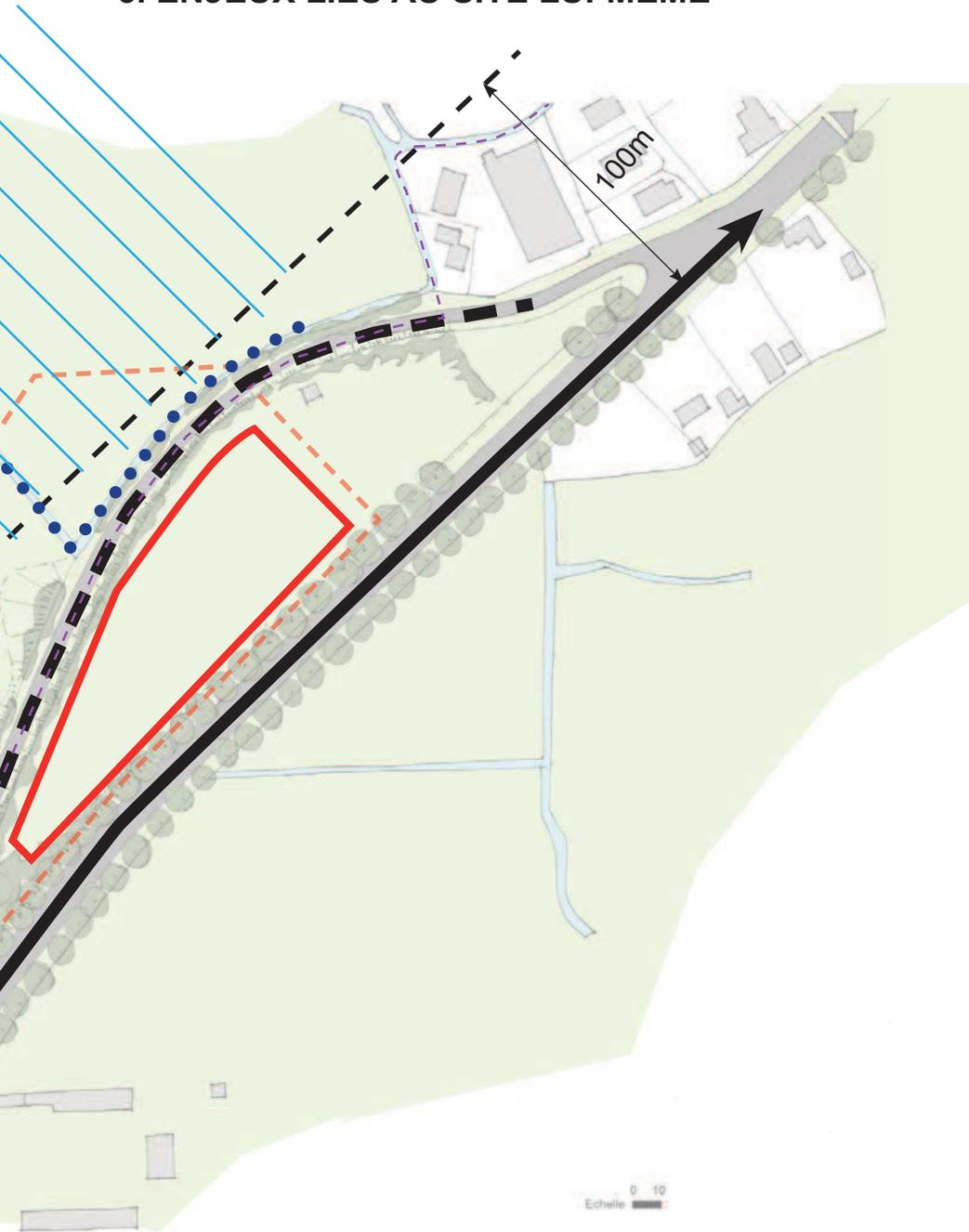
4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE



scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 12

5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME



SITE DE LA RD 513

-  périmètre initial
-  limites communales

ACCÈS ET CIRCULATIONS

-  route existante
-  route désaffectée

RELIEF

-  1 «plateforme»

GESTION DE L'EAU

-  présence de fossés ou canaux

 terrain humide

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 13

Atelier Ver de la Route d'Aménagement

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

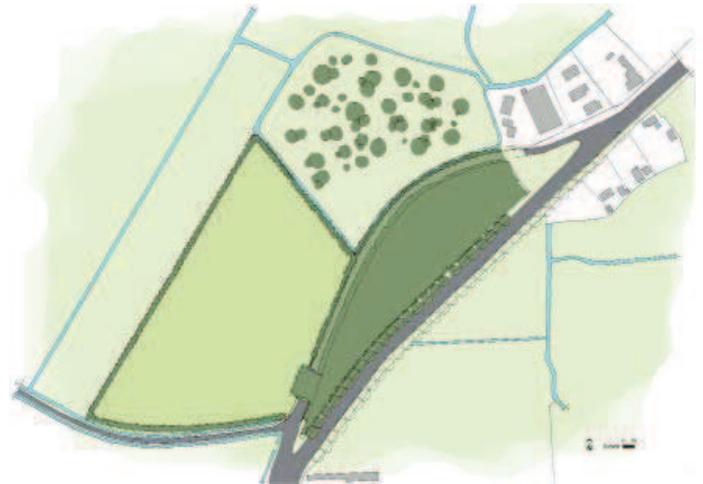
6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS LE VOLET 1



SITE DE LA RD 513

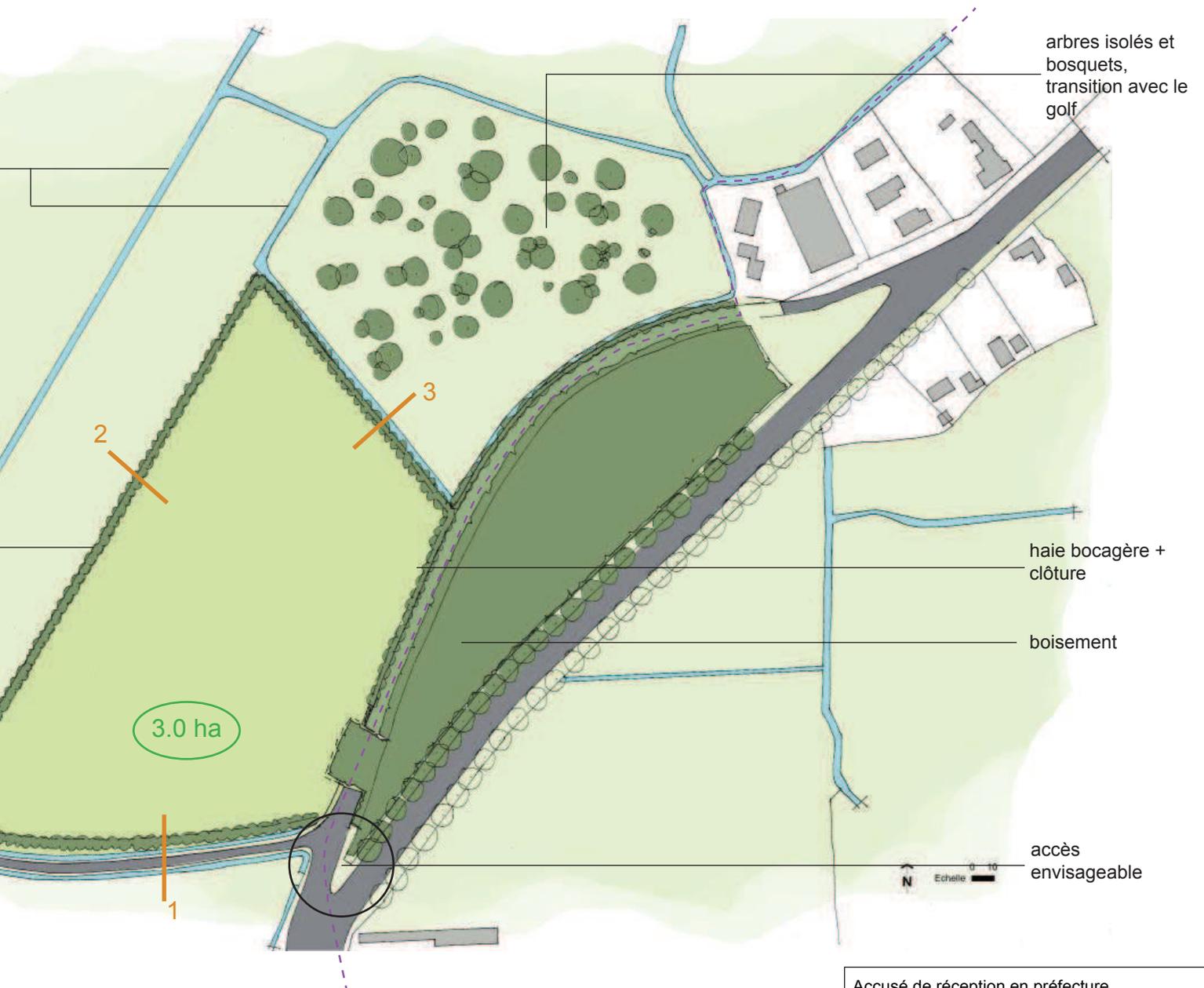


Scénario 2



Scénario 3

PROJET RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE



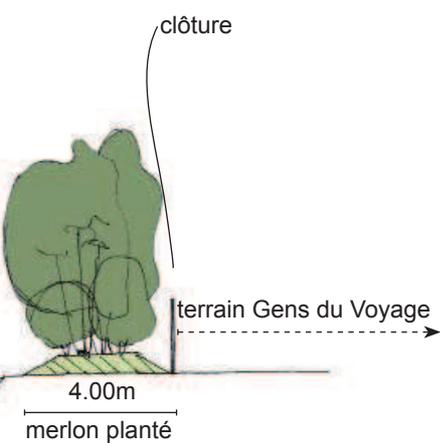
scénario et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 16

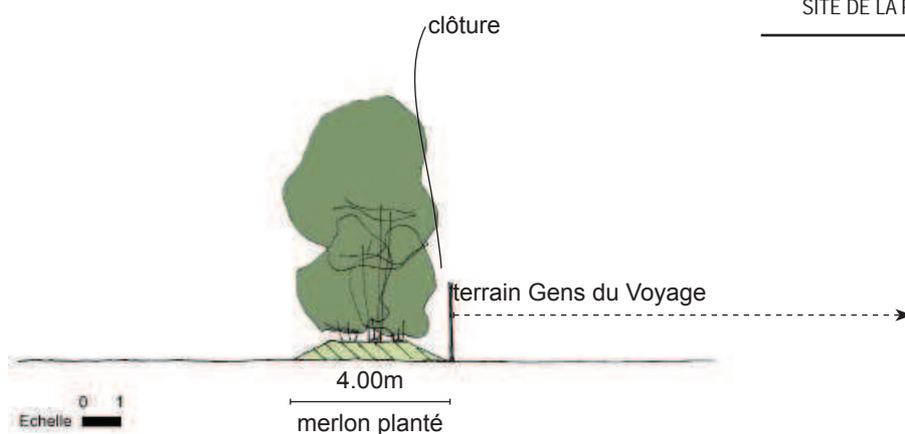
Atelier Vert Environnement



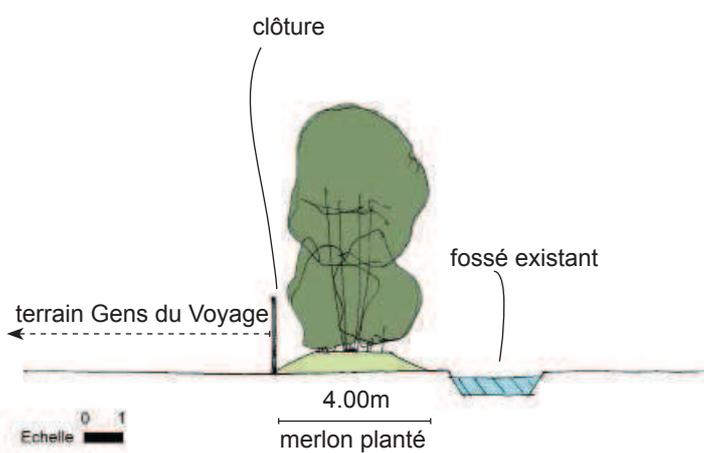
SITE DE LA RD 513



PRINCIPE 1



COUPE DE PRINCIPE 2



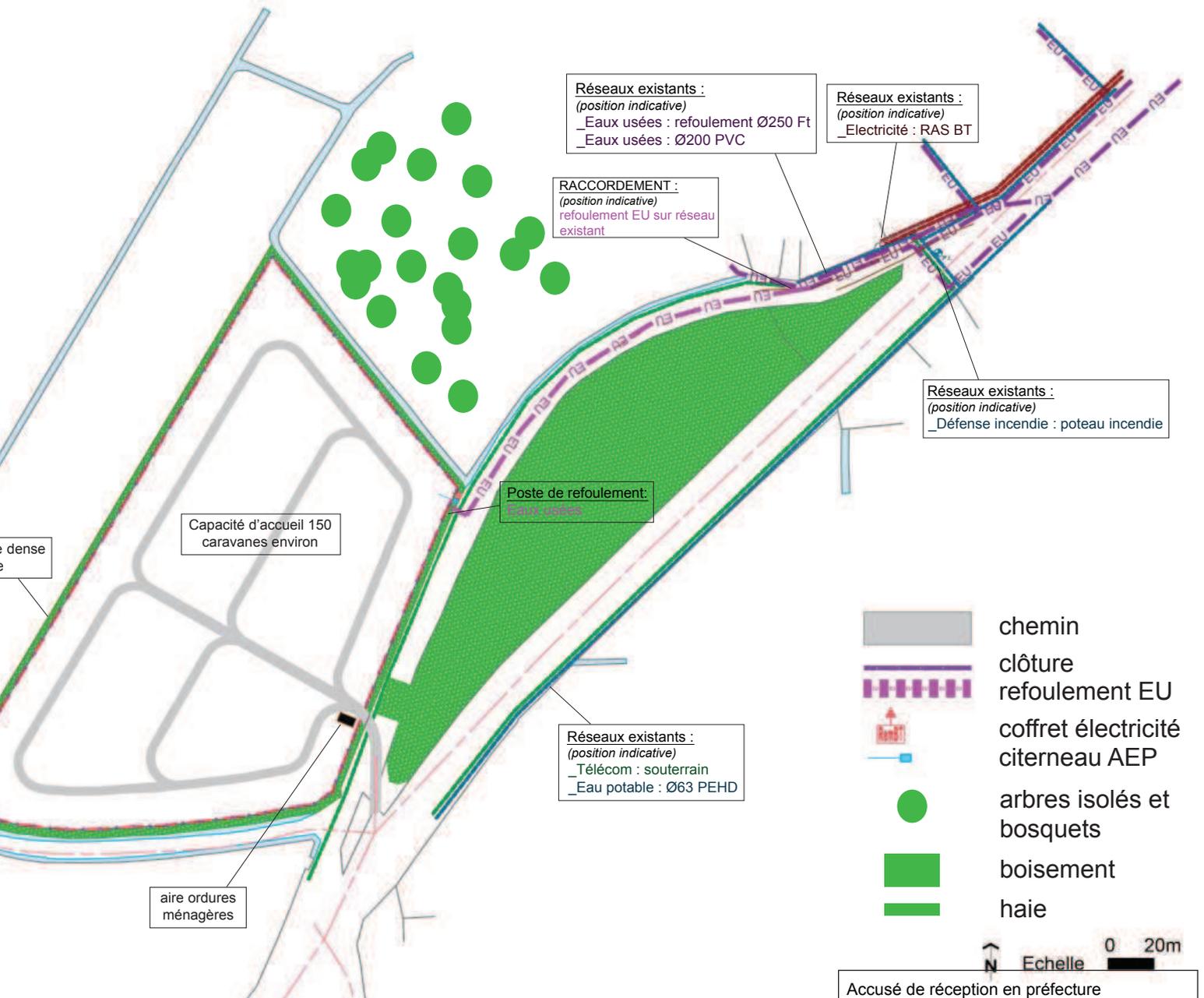
COUPE DE PRINCIPE 3

agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 17

Atelier Ver Carrousel Aménagement

PROGRAMME DES TRAVAUX



agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Atelier Vert Carrouge Paris Nord
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 18

UX DIVERS

aménagement des voies et cheminements d'accès ainsi que partir des réseaux publics existants à proximité. Le pro-on financière jointe ne comprennent pas l'aménagement

ments

ourte voie d'accès d'une largeur de 4 m desservira l'aire irrigué par des voies d'une largeur de 4 m.

e adaptée (Géotextile, GNT 0/60 sur 30 cm, GNT 0/31,5 ux et secondaires seront mono pentes afin de permettre

ont réalisés sur le terrain naturel existant.

des voiries seront dirigées vers l'extérieur où elles seront vers les canaux et marais environnants.

x pluviales avant rejet, compte-tenu du caractère naturel

VC CR8 de \varnothing 200 mm qui sera raccordée sur le réseau

, un poste de refoulement est à prévoir. Ce dernier com- ne cuve constituée des pompes, d'un panier dégrilleur et mont de ce poste de refoulement, un regard récoltera les

é dans le respect des règles imposées par la collectivité.

du réseau existant et d'un compteur général mis en place isation pourrait être de diamètre D. 60 mm.

ent de noter la présence d'un poteau incendie existant à

isagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage



SITE DE LA RD 513

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 19

Atelier Ver Landouzy Ardenne

7e. Electricité

L'alimentation électrique du site se fera, sous réserve de l'accord d'ErDF, en limite de propriété. La puissance nécessaire sera définie par la possibilité offerte ou non aux usagers d'utiliser l'électricité via des bornes de branchements.

7f. Eclairage des voies et emplacements

L'éclairage du site n'est pas prévu.

7g. Clôtures

Le site sera clôturé par des clôtures rigides (type panneaux soudés) d'une hauteur de 1,80 m sur le pourtour du site. Un portail d'accès d'une largeur de 5 m sera installé à l'entrée du site et aura la même hauteur que les clôtures.

7h. Aire ordures ménagères

Une aire technique réalisée en béton balayée d'environ 30 m² permettra de regrouper les ordures ménagères du site. Le camion de collecte pourra ainsi les récupérer facilement.

8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les prestations d'aménagements paysagers comprendront la création d'un merlon planté autour du terrain ainsi que la plantation d'un boisement sur l'ensemble la parcelle située entre le terrain et la RD513.

8a. Merlon planté

Un merlon de 0.50m de hauteur sera le pourtour du terrain. Une haie sera plantée sur sa partie supérieure (bande de 2.00m). Elle sera composée d'essences bocagères locales arborées et arbustives (suaie, aulne, aubépine, noisetier, etc...). Les plantations seront effectuées en quinconce à raison de 2 unités par mètre linéaire.

8b. Boisement

Le boisement créé en écran entre le terrain d'accueil et la RD513 sera constitué d'essences locales de type chêne, frêne ou hêtre en mélange. Les plantations seront effectuées à interdistances de 3.50m en quadrillage orthogonal.

8c. Arbres isolés et bosquets

Des arbres et arbustes d'essences locales seront plantés sur la parcelle adjacente pour créer un filtre entre le terrain et le golf.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 20



SITE DE LA RD 513

9. ESTIMATION SOMMAIRE

Travaux préparatoires	4 500,00 €
Cheminement et aire de collecte des OM	87 500,00 €
Assainissement (y compris poste de refoulement et raccordement au réseau existant)	32 300,00 €
Réseaux divers	4 770,00 €
Cloîtres et portail	56 000,00 €
Aménagements paysagers	74 955,00 €
	TOTAL H.T. 260 025,00 €
	T.V.A. 19,6% 50 964,90 €
	TOTAL T.T.C. 310 989,90 €

Cette estimation ne comprend pas :

- les raccordements aux différents réseaux sur domaine public sauf refoulement EU (demande à effectuer auprès des concessionnaires)***
- l'aménagement du carrefour sur la RD 513***

Cette estimation ne concerne que les travaux et ne comprend donc pas les acquisitions foncières éventuelles, les études complémentaires et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



B. LE SITE DE LA RD 400A

...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 23

Atelier Ver de l'Aménagement



...sagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL/2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 24

Atelier de concertation publique



- site d'étude
- limite communale
- route principale
- route secondaire
- chemin
- ancienne voie ferrée
- cours d'eau
- pièce d'eau
- parcelles agricoles (prairies)
- zone en friche
- zone urbanisée
- zone à urbaniser
- zone d'activités
- hippodrome
- équipement sportif
- station d'épuration (en chantier)

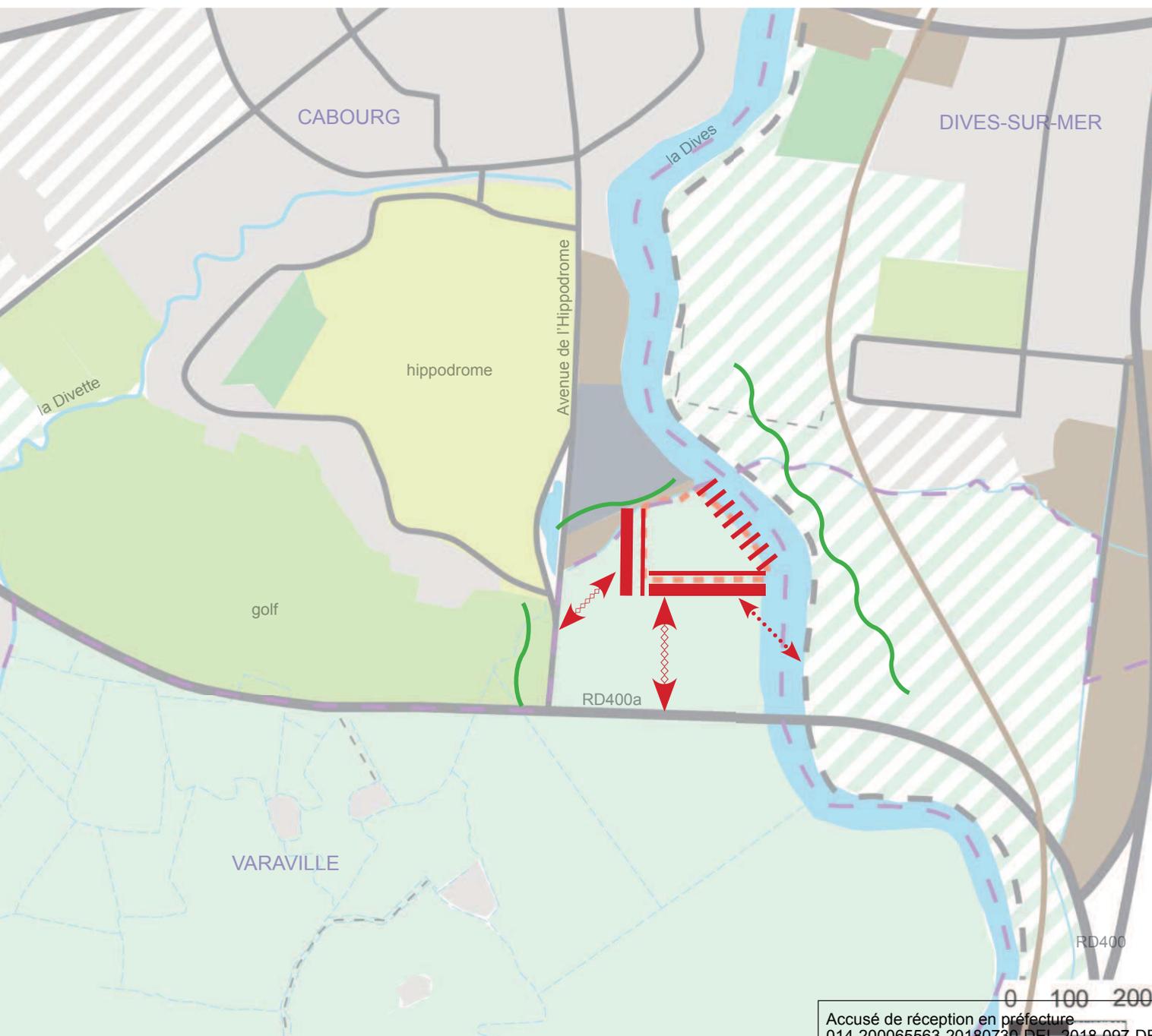


Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018 25

Agenda et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Atelier Vert Land Use Planning

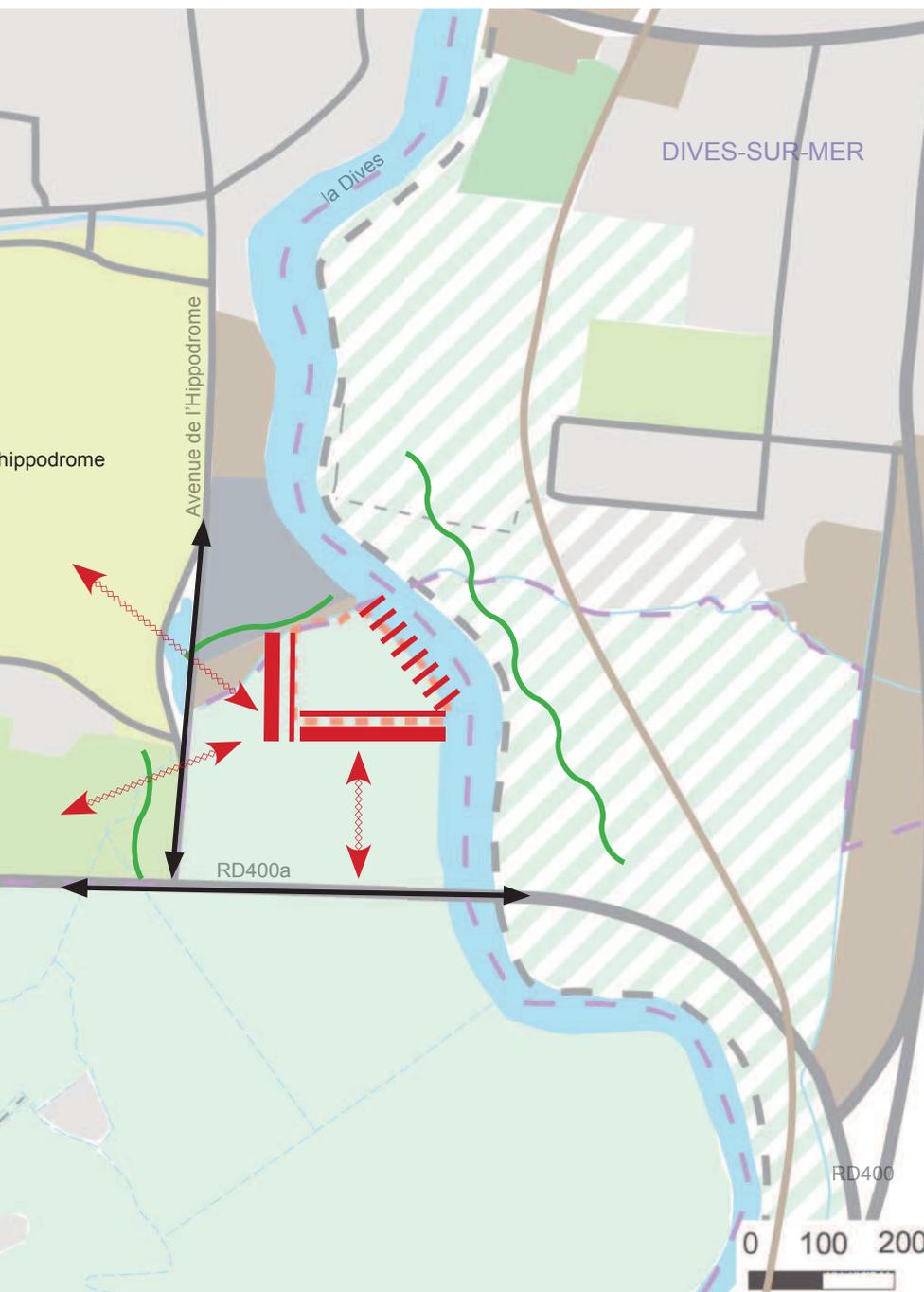
RÉSUMÉ DES ENJEUX LIÉS À LA COVISIBILITÉ



agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 26
Atelier Vert Environnement

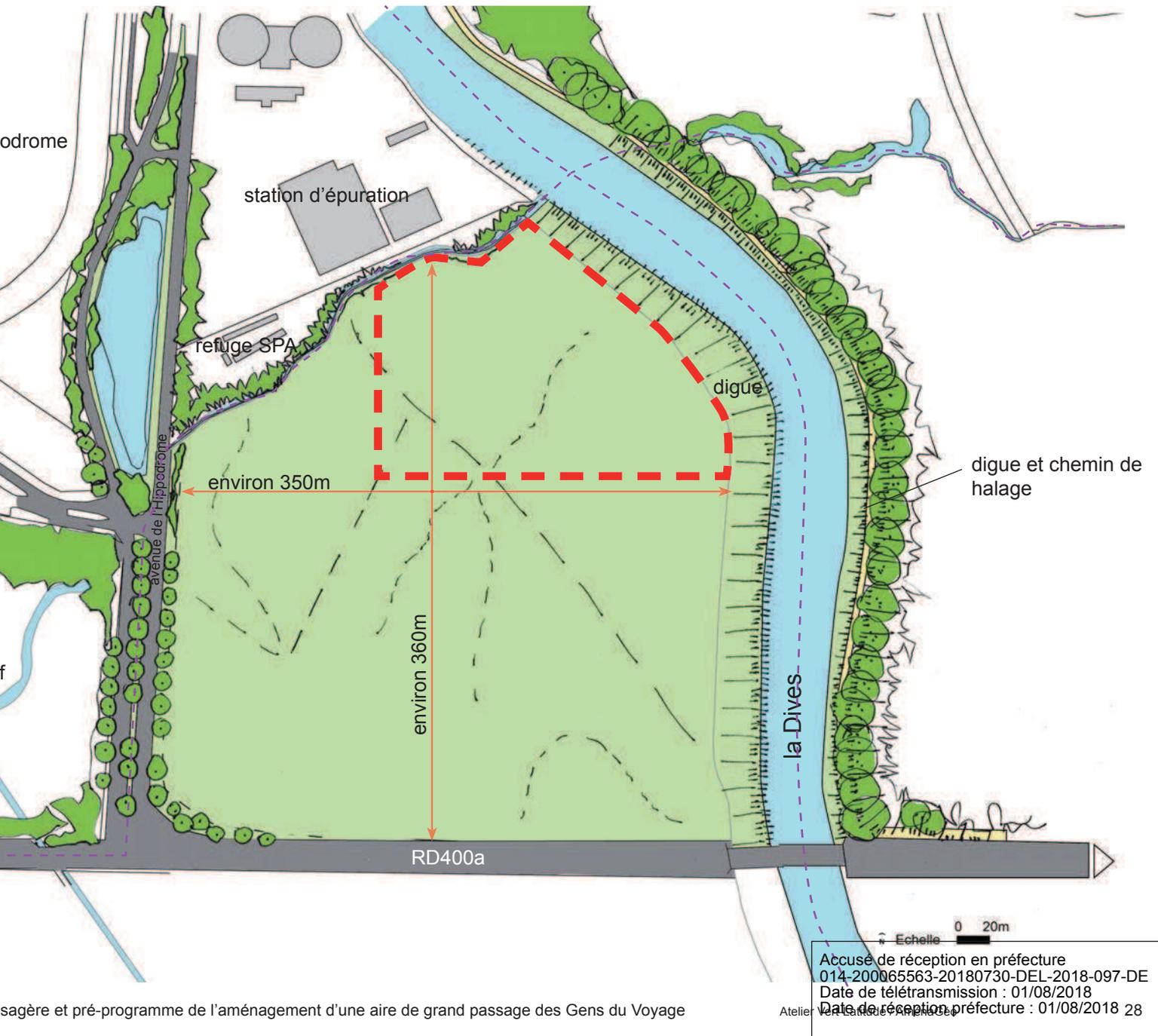
RISQUES LIÉS AUX CONFLITS D'USAGES



-  site d'étude
-  limite communale
-  conflit d'usage fort
-  travail de limite primordial
-  travail de limite important pour la sécurité du site
-  route: «obstacle» existant
-  masse végétale existante

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018 27

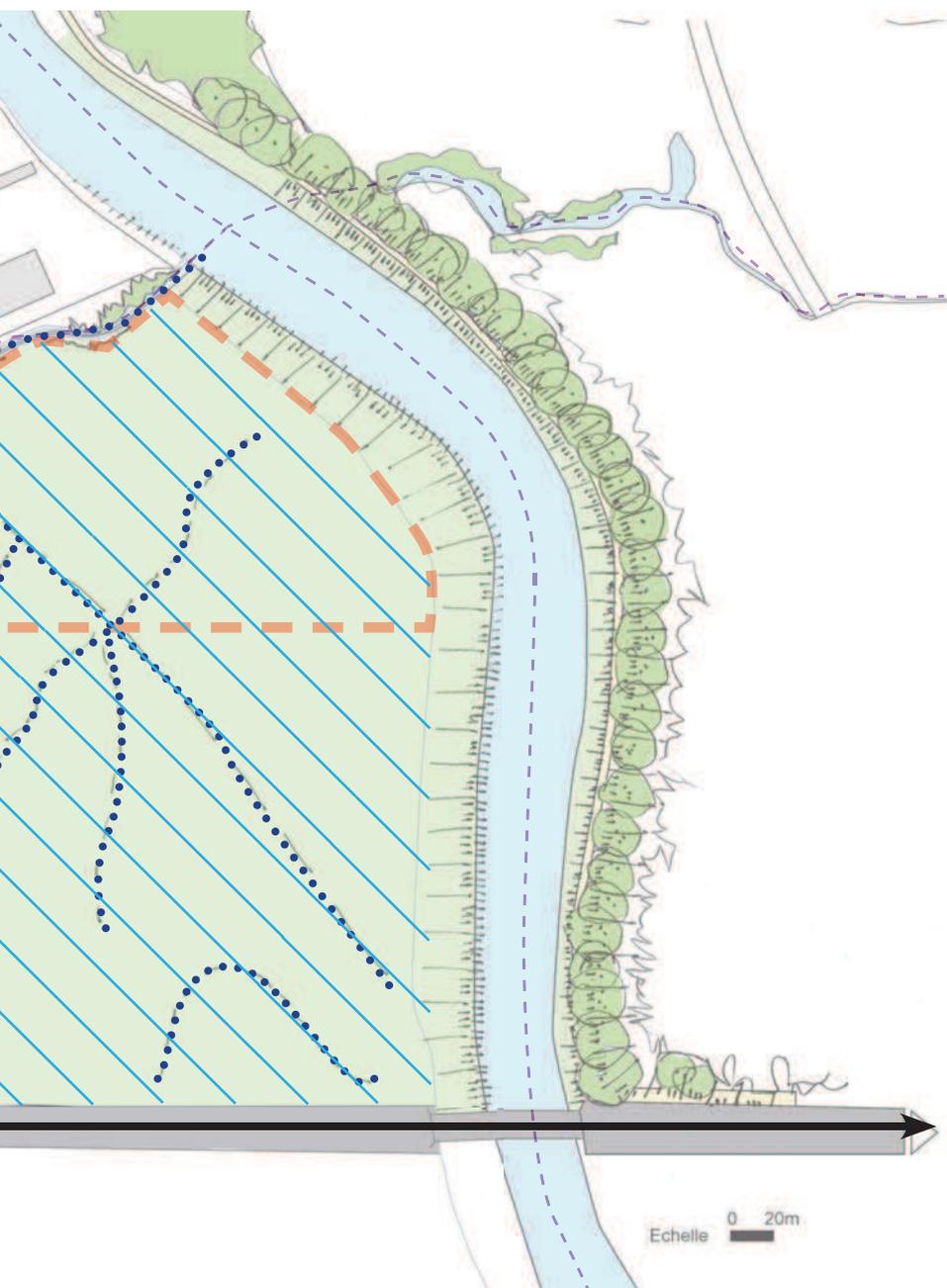
4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE



agère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Atelier

5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME



-  périmètre initial
-  limites communales
- ACCÈS ET CIRCULATIONS**
 -  routes existantes
 -  accès à créer
- GESTION DE L'EAU**
 -  présence de fossés ou canaux
 -  terrain humide

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 29

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS LE VOLET 1

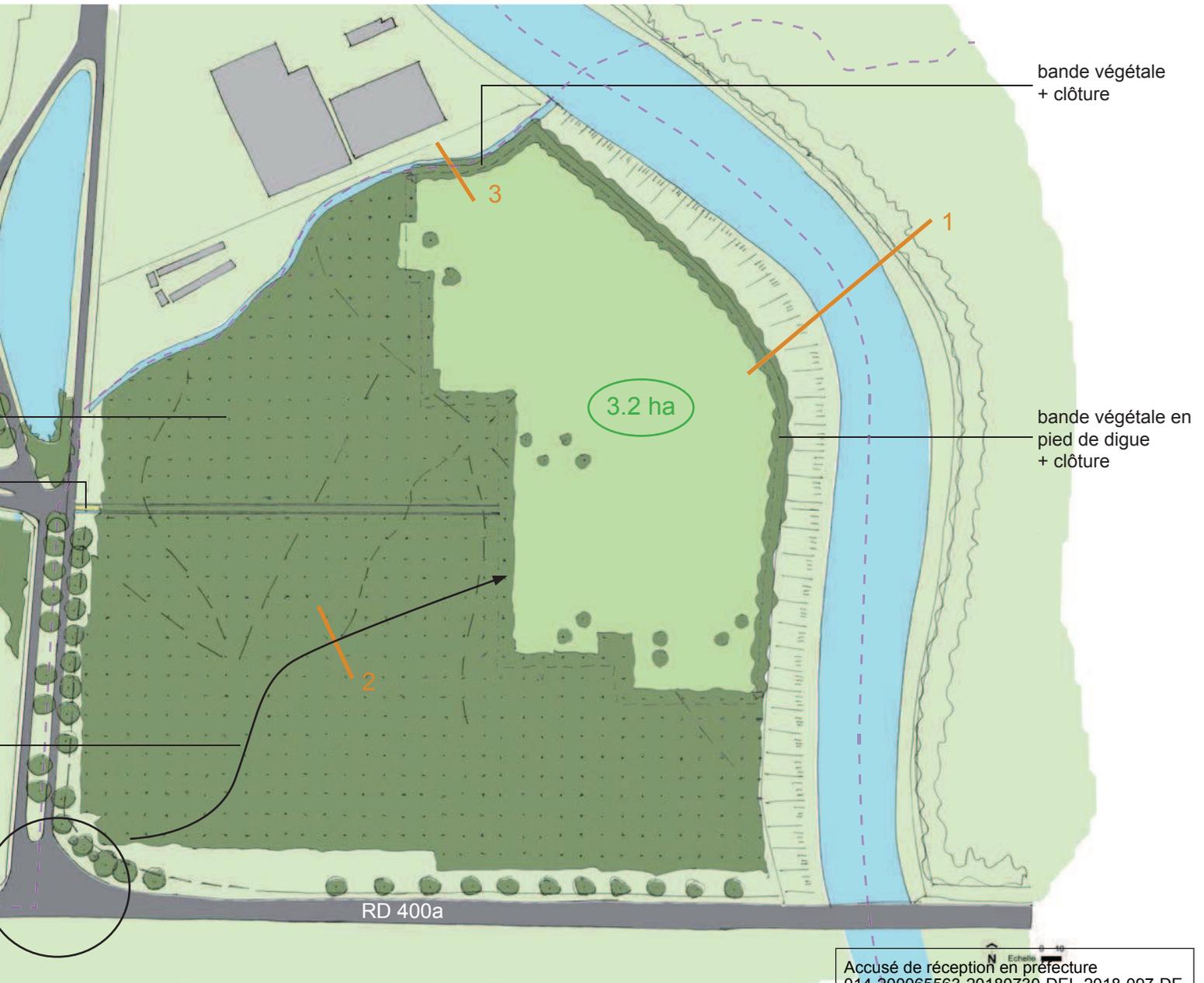


Scénario 2



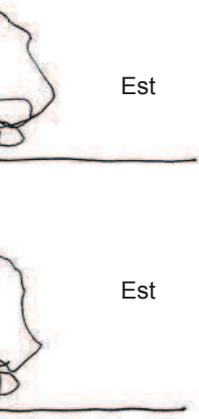
Scénario 3

RIO RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE

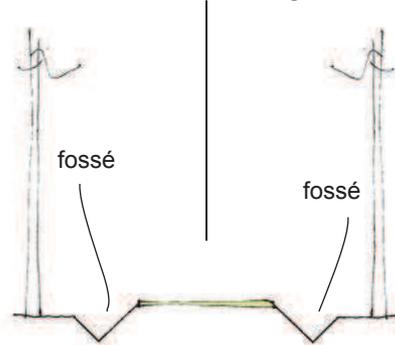


visagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 32



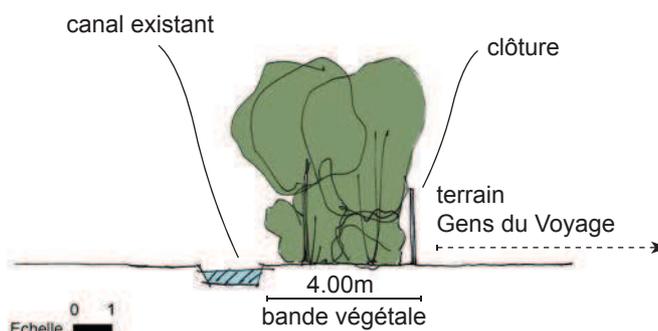
voie d'accès surélevée largeur 4.00m



Echelle 0 1

COUPE DE PRINCIPE 2

digue



Echelle 0 1

COUPE DE PRINCIPE 3

1

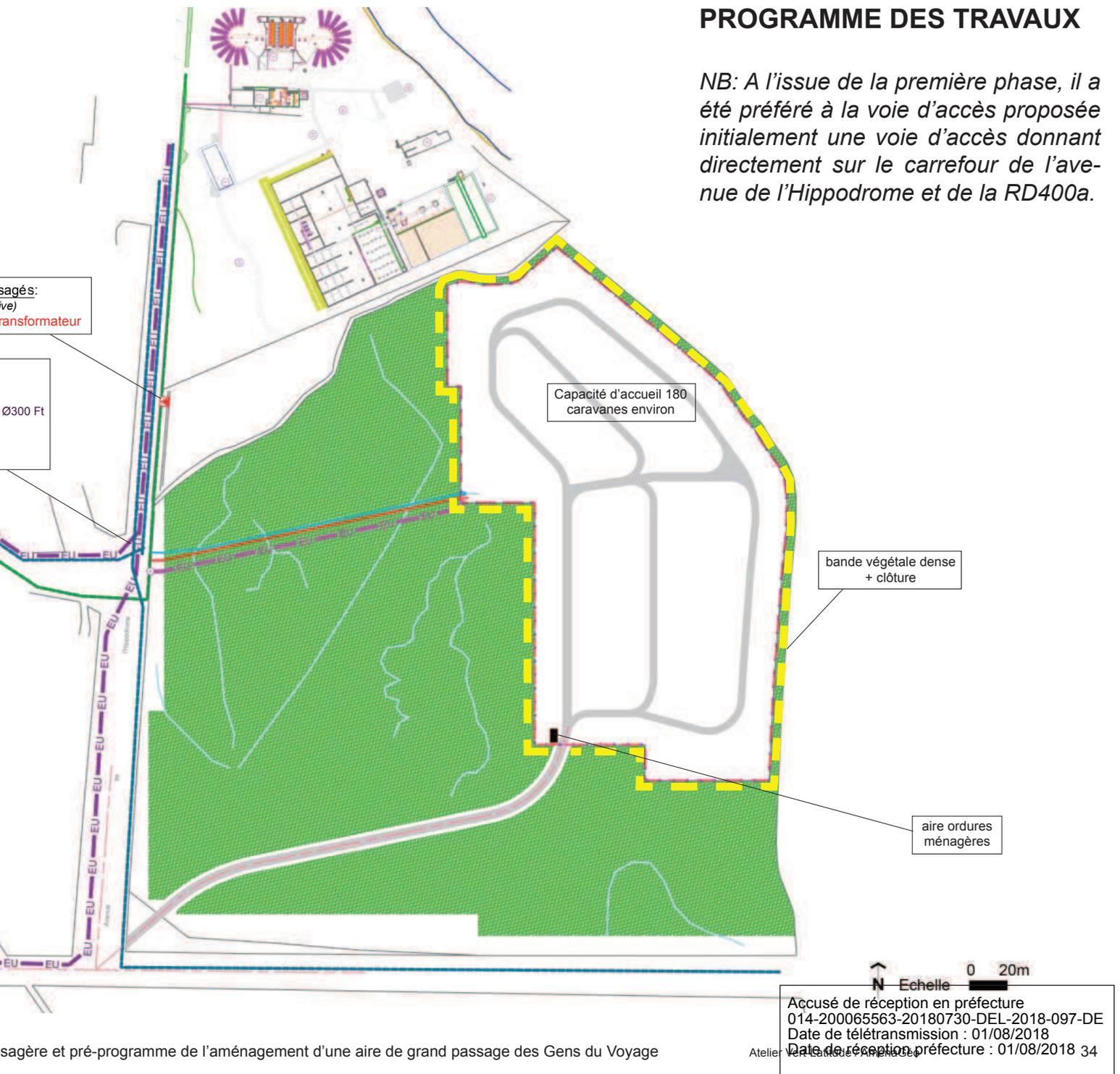
projet de règlement et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 33

Atelier Ver de Carrière Aménagement

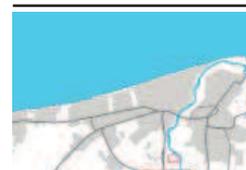
PROGRAMME DES TRAVAUX

NB: A l'issue de la première phase, il a été préféré à la voie d'accès proposée initialement une voie d'accès donnant directement sur le carrefour de l'avenue de l'Hippodrome et de la RD400a.



UX DIVERS

aménagement des voies et cheminements d'accès ainsi que
partir des réseaux publics existants à proximité. Le pro-
on financière jointe ne comprennent pas l'aménagement



SITE DE LA RD 400A

ments

la RD 400b, une voie d'accès d'une largeur de 4 m des-
n est ensuite irrigué par des voies d'une largeur de 4 m.

e adaptée (Géotextile, GNT 0/60 sur 30 cm, GNT 0/31,5
x et secondaires seront mono pentes afin de permettre

ont réalisés sur le terrain naturel existant.

des voiries seront dirigées vers l'extérieur où elles seront
vers la rivière de la Dives.

x pluviales avant rejet, compte-tenu du caractère naturel

VC CR8 de \varnothing 200 mm qui sera raccordée sur le réseau

x, un poste de refoulement n'est pas à exclure.

é dans le respect des règles imposées par la collectivité.

du réseau existant et d'un compteur général mis en place
lisation pourrait être de diamètre D. 60 mm.

nécessaire de mettre en place une borne incendie à l'en-

asagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 35

Atelier Ver Landouzy Ardenne

7e. Electricité

L'alimentation électrique du site se fera, sous réserve de l'accord d'ErDF, en limite de propriété. La puissance nécessaire sera définie par la nécessité ou non d'avoir un poste de refoulement des eaux usées et par la possibilité offerte ou non aux usagers d'utiliser l'électricité via des bornes de branchements.

7f. Eclairage des voies et emplacements

L'éclairage du site n'est pas prévu.

7g. Clôtures

Le site sera clôturé par des clôtures rigides (type panneaux soudés) d'une hauteur de 1,80 m sur le pourtour du site. Un portail d'accès d'une largeur de 5 m sera installé à l'entrée du site et aura la même hauteur que les clôtures.

7h. Aire ordures ménagères

Une aire technique réalisée en béton balayée d'environ 30 m² permettra de regrouper les ordures ménagères du site. Le camion de collecte pourra ainsi les récupérer facilement.

8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les prestations d'aménagements paysagers comprendront la plantation d'une haie autour du terrain ainsi que la plantation d'un boisement sur l'ensemble de la parcelle (sauf emplacements).

8a. Haie périphérique

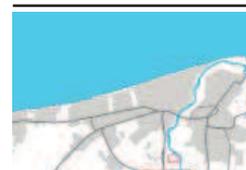
Une haie bocagère sera plantée tout autour du terrain en vue de l'intégration visuelle de l'aire de grand passage depuis les voies (avenue de l'hippodrome et RD400a) en attendant la croissance du boisement. Elle favorisera également la protection des usagers de l'aire par rapport à la présence de l'eau (le long de la Dives et du ruisseau, couplée à la clôture).

La haie sera composée d'essences bocagères variées (type noisetier, aulne, frêne).

8b. Boisement

Le reste de la parcelle, non dédié à l'accueil des gens du voyage, sera entièrement planté d'une peupleraie ou d'un boisement bi-spécifique d'essences adaptées aux terrains humides (peuplier + frêne) par exemple. La plantation sera effectuée selon un quadrillage orthogonal de maille 7mx7m, respectant le mode de culture forestier.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 36



SITE DE LA RD 400A

9. ESTIMATION SOMMAIRE

Travaux préparatoires	4 500,00 €
Cheminement et aire de collecte des OM	123 000,00 €
Assainissement	13 500,00 €
Réseaux divers	16 900,00 €
Clôtures et portail	64 000,00 €
Aménagements paysagers	79 300,00 €
TOTAL H.T.	<u>301 200,00 €</u>
T.V.A. 19,6%	59 035,20 €
TOTAL T.T.C.	360 235,20 €

Cette estimation ne comprend pas :

- les raccordements aux différents réseaux sur domaine public (demande à effectuer auprès des concessionnaires)
- la fourniture et pose d'un poste de refoulement des eaux usées
- l'aménagement du carrefour sur la RD 400

Cette estimation ne concerne que les travaux et ne comprend donc pas les acquisitions foncières éventuelles, les études complémentaires et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018 37

ARATIF DES SITES POUR AIRE DE GRAND PASSAGE

SITE DE LA RD 513	SITE DE LA RD 400A
<p>centré (2,5 km du centre ville) entrée de ville des locaux venant de Caen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée de ville touristique, proche de l'hippodrome, du centre-ville (500m du rond-point « Mercure » - Arrivée directe depuis l'A13
<p>NIEFF de type 1, ZNIEFF de type 2 évoir une étude faune/flore risques de pollution des canaux : étudier et prévoir ouvrages de confinement selon l'ONEMA éplacer clôture (10 m) par rapport à la limite des canaux our permettre l'entretien et le curage des fossés e circuit actuel des canaux mène les déchets vers les arais de Merville Franceville es canaux à proximité du terrain retenu dans le scenario 3 ont en « cul-de-sac »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution de la Dives, de la « Mare » et du canal qui les relie à protéger selon l'ONEMA - Station d'épuration : risque de nuisance pour les Gens du Voyage (distance d'éloignement inférieure au minimum recommandé par le CODERS, - Implantation « pas souhaitable » selon la ARS) ⇒ Digue à surélever côté Varaville ⇒ Déplacer clôture (10 m) par rapport à la limite des canaux pour permettre l'entretien et le curage des fossés - Les canaux à proximité sont situés en « bout de circuit » ; les déchets aboutissent en mer et au Pont de pierre.
<p>one inondable sur au moins deux tiers de la surface one de submersion marine one humide évoir des dossiers de déclaration ou d'autorisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Zone inondable - Zone de submersion marine - Zone humide ⇒ Prévoir des dossiers de déclaration ou d'autorisation
<p>eux communes : araville : zone 1 NC écessité de modifier ou réviser le document d'urbanisme abourg : zone N avec orientation particulière 'aménagement (plantations à réaliser, lisières vertes) : en ccord avec le PLU</p>	<p>Sur une seule commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 1 NAe du POS de Varaville (mais non urbanisable en application de la loi Littoral, selon TA de Caen) ⇒ Nécessité de modifier ou de réviser les documents d'urbanisme
<p>mpact visuel important sur le quartier de la ferme du ôme (en cours d'extension) située à 750 m. mpact visuel important sur le golf mpact visuel important mais furtif le long de la RD513</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact visuel important sur la RD 400A entre le pont et le carrefour de l'avenue de l'hippodrome - Impact visuel important sur l'avenue de l'hippodrome Impact visuel depuis la rive gauche de la Dives (aménagement d'une voie douce en projet)

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

<p>Conflit d'usage important avec le golf du Hôme situé à 180 m (dont l'extension et l'aménagement sont prévus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit d'usage important avec l'hippodrome, le golf public, proximité de 2 hôtels - Problème de compatibilité avec le renforcement des équipements de loisirs prévu au Nord de la station d'épuration
<p>En deux parties, l'une de la route légèrement surélevée (relief naturel), l'autre en contrebas de la route désaffectée humide, traversée et bordée par des fossés <i>Remblai (mise à la cote de l'accès)</i> Route désaffectée pouvant servir d'entrée dans le terrain Réseaux à proximité + réseaux télécommunication sensibles <i>nécessiter un renforcement des réseaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Totale plat, adossé à la digue de la Dives - Humide, traversé par des fossés temporairement en eau, bordé par la Dives et un canal au Nord ⇒ <i>Remblai (empierrement de l'accès)</i> - Voie d'accès à créer depuis l'avenue de l'hippodrome ⇒ <i>Eviter un accès face à l'hippodrome (problème de circulation et de stationnement les soirs de courses)</i> - Réseaux adaptés à proximité
<p>Plusieurs propriétaires (1 privé sur Cabourg, 1 privé sur Carville et la CCED), bail rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul propriétaire, bail rural
<p>Intervention forces de l'ordre rapide <i>pas de passage dans le délaissé</i> <i>aménagement d'un rond point obligatoire</i> <i>Le terrain ne doit disposer que d'une entrée/sortie (gestion du flux plus aisée au niveau judiciaire)</i> <i>Penser à labourer les terrains contigus afin de les rendre infranchissables par des véhicules</i> <i>Voie de ville donc vitesse plus réduite (plus adaptée pour Gendarmerie et Police)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention forces de l'ordre rapide ⇒ <i>Aménagement d'un rond point obligatoire normalement interdit en voie rapide</i> ⇒ <i>Le terrain ne doit disposer que d'une entrée/sortie (gestion du flux plus aisée au niveau judiciaire)</i> ⇒ <i>Penser à labourer les terrains contigus afin de les rendre infranchissables par des véhicules</i> - Voie rapide dépassant parfois 12 000 véhicules / jour (pas adaptée pour Gendarmerie et Police)
<p>260 025 € H.T.</p>	<p>301 200 € H.T.</p>

DDTM, DREAL, ONEMA, ARS, CODERS, Gendarmerie, Police Nationale, Syndicat des Marais de la Divette

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

063/11

Délibération du conseil communautaire COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES

L'an deux mil onze, le 11 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives s'est réuni à la salle des fêtes de Gonneville sur Mer, sous la présidence de Monsieur Olivier COLIN.

Etaient présents : COLIN Olivier, Président ; GRIEU Antoine, HENRIET Jean-Paul, HOYE Bernard, LETOREY Joseph, MOURARET Pierre, PUPIN Jean-Claude, Vice-Présidents ; Mmes CABARISTE Barbara, DUBOS Annie, LEGUILLOU Anne-Marguerite, Vernochet Maryse ; MM. BAZEILLE René, BIANCHI Alphonse, BOSQUAIN Jean-Claude, CHAUVIN Lucien, DELANOE Sébastien, HARANT Claude, JEAN Patrice, LABIGNE Denis, LEBEGUE Jean, LE GALL Alain, MARTIN Gérard, MOISSON Jean-François, PORCQ Jacques, conseillers communautaires titulaires ; Mmes FENDEL Armelle, L'HEVEDER Nadine, QUAGLIA Marisa, M. TOUCHAIS Olivier, conseillers communautaires suppléants.

Etait absente : Mme LEMARCHAND Paulette

Est élue secrétaire de séance : Mme DUBOS Annie

Date d'affichage	20 JUIL. 2011
Pour	22
Contre	5
Abstention	1

CHOIX D'UN EMPLACEMENT POUR L'AIRE D'ACCUEIL DE GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (GDV),

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2002 autorisant la création de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives et transférant la compétence « réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,

Vu les arrêtés préfectoraux modificatifs du 8 décembre 2003 et du 24 janvier 2006 confirmant ce transfert de compétence,

Considérant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté en 2002,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2003

Vu la circulaire UHC/IUH du 4 juillet 2008 relative aux conditions de révision des schémas départementaux d'accueil des GDV,

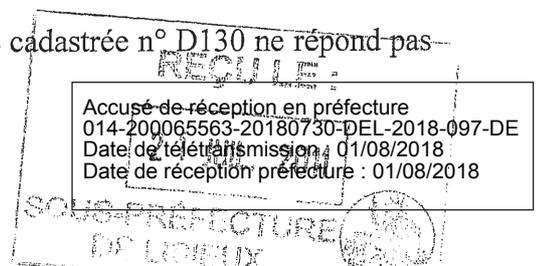
Vu la procédure de révision du schéma départemental d'accueil des GDV du Calvados engagée dans le courant du 1er semestre 2009,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2010 donnant un avis favorable au projet du schéma départemental des gens du voyage en ce qui concerne les compétences de la C.C.E.D.,

Vu le projet d'aménagement d'une aire de grands passages des gens du voyage, le long de la RD 513, sur les communes de Cabourg et Varaville, présenté dans l'étude menée par les cabinets d'études Vert Latitude et AménaGéo,

Considérant que les conclusions de cette étude tendent à privilégier les terrains cadastrés section B n° 17 et 138 à Varaville, ainsi que la parcelle cadastrée section AB n°2 à Cabourg au regard des caractéristiques exigées lors de l'implantation d'une aire de grands passages tels que les caractéristiques environnementales, urbanistiques et de sécurité,

Considérant que la parcelle proposée par la commune de VARAVILLE cadastrée n° D130 ne répond pas à ces exigences pourtant nécessaires ce que confirme l'étude réalisée,



Considérant qu'il est nécessaire que la CCED se conforme au schéma départemental d'accueil des gens du voyage afin de pouvoir avoir recours à la force publique lors de stationnements illicites,

Considérant que la présente délibération ne porte que sur le choix de principe des terrains à aménager pour la réalisation d'une aire de grands passages des gens du voyage ;

Considérant que ce choix devra être confirmé lors d'une délibération ultérieure portant sur la question de l'acquisition des terrains susvisés, cadastrés section B n° 17 et 138 à Varaville, ainsi que section AB n°2 à Cabourg, question qui sera présentée au conseil communautaire uniquement après consultation du service des domaines.

Le conseil communautaire procède au vote à bulletin secret ; chaque conseiller remet son bulletin de vote dans l'urne dressée à cet effet. Le dépouillement du vote, opéré sous la surveillance de M. Sébastien DELANOE ainsi que de la secrétaire de séance, Mme Annie DUBOS, donne les résultats suivants :

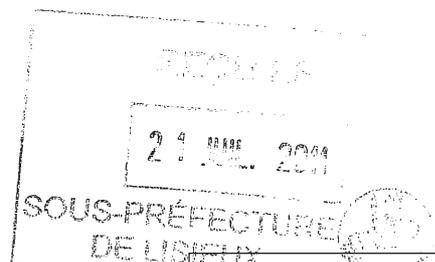
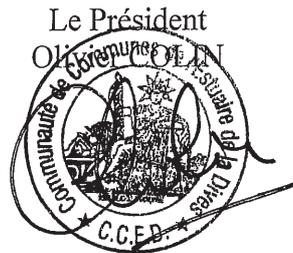
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de bulletins OUI :	22
Nombre de bulletins NON :	5
Nombre d'ABSTENTIONS :	1
Bulletin(s) blanc(s) :	0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A LA MAJORITE :

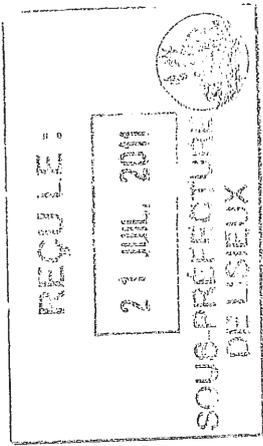
Article 1 : De retenir le choix d'aménager les parcelles cadastrées section B n° 17 et 138 à Varaville, ainsi que la parcelle cadastrée section AB n°2 à Cabourg, afin d'y réaliser l'aire de grands passages de la CCED, sous réserve de la confirmation de ce choix lors d'une délibération ultérieure portant sur l'acquisition des terrains susvisés, après consultation du service des domaines.

Article 2 : Le choix des terrains à aménager tels que ci-dessus décrits devra faire l'objet d'une confirmation définitive par le conseil communautaire lors de la délibération portant sur l'acquisition des parcelles qui fera mention des conditions essentielles de l'acquisition et des caractéristiques des terrains.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



Étude paysagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage

VOLET 2: PRÉ-PROGRAMME

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION

A. LE SITE DE LA RD 513

- 1. RAPPEL DU CONTEXTE, BASSIN VISUEL
 - 2. ENJEUX LIÉS À LA COVISIBILITÉ
 - 3. ENJEUX LIÉS AUX CONFLITS D'USAGE
 - 4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE
 - 5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME
 - 6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS LE VOLET 1
- SCÉNARIO RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE

- 7. PROGRAMME VOIRIE RÉSEAUX DIVERS
 - 7a. Structure voirie interne et emplacements
 - 7b. Eaux pluviales
 - 7c. Eaux usées
 - 7d. Eau potable et Défense incendie
 - 7e. Electricité
 - 7f. Eclairage des voies et emplacements
 - 7g. Clôtures
 - 7h. Aire ordures ménagères
- 8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
 - 8a. Merlon planté
 - 8b. Boisement
 - 8c. Arbres isolés et bosquets
- 9. ESTIMATION FINANCIÈRE

0144200065563-20180730-DEL-2018-07-DE
Date de réception en préfecture : 01/08/2018
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

5

7

8

10

11

12

13

15

16

19

19

19

19

19

20

20

20

20

20

20

20

20

20

21

B. LE SITE DE LA RD 400A

- 1. RAPPEL DU CONTEXTE, BASSIN VISUEL
 - 2. ENJEUX LIÉS À LA COVISIBILITÉ
 - 3. ENJEUX LIÉS AUX CONFLITS D'USAGE
 - 4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE
 - 5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME
 - 6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS LE VOLET 1
- SCÉNARIO RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE

- 7. PROGRAMME VOIRIE RÉSEAUX DIVERS
 - 7a. Structure voirie interne et emplacements
 - 7b. Eaux pluviales
 - 7c. Eaux usées
 - 7d. Eau potable et Défense incendie
 - 7e. Electricité
 - 7f. Eclairage des voies et emplacements
 - 7g. Clôtures
 - 7h. Aire ordures ménagères
- 8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
 - 8a. Merlon planté
 - 8b. Boisement
 - 8c. Arbres isolés et bosquets
- 9. ESTIMATION FINANCIÈRE

23

24

26

27

28

29

31

32

35

35

35

35

35

36

36

36

36

36

36

36

36

36

37

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

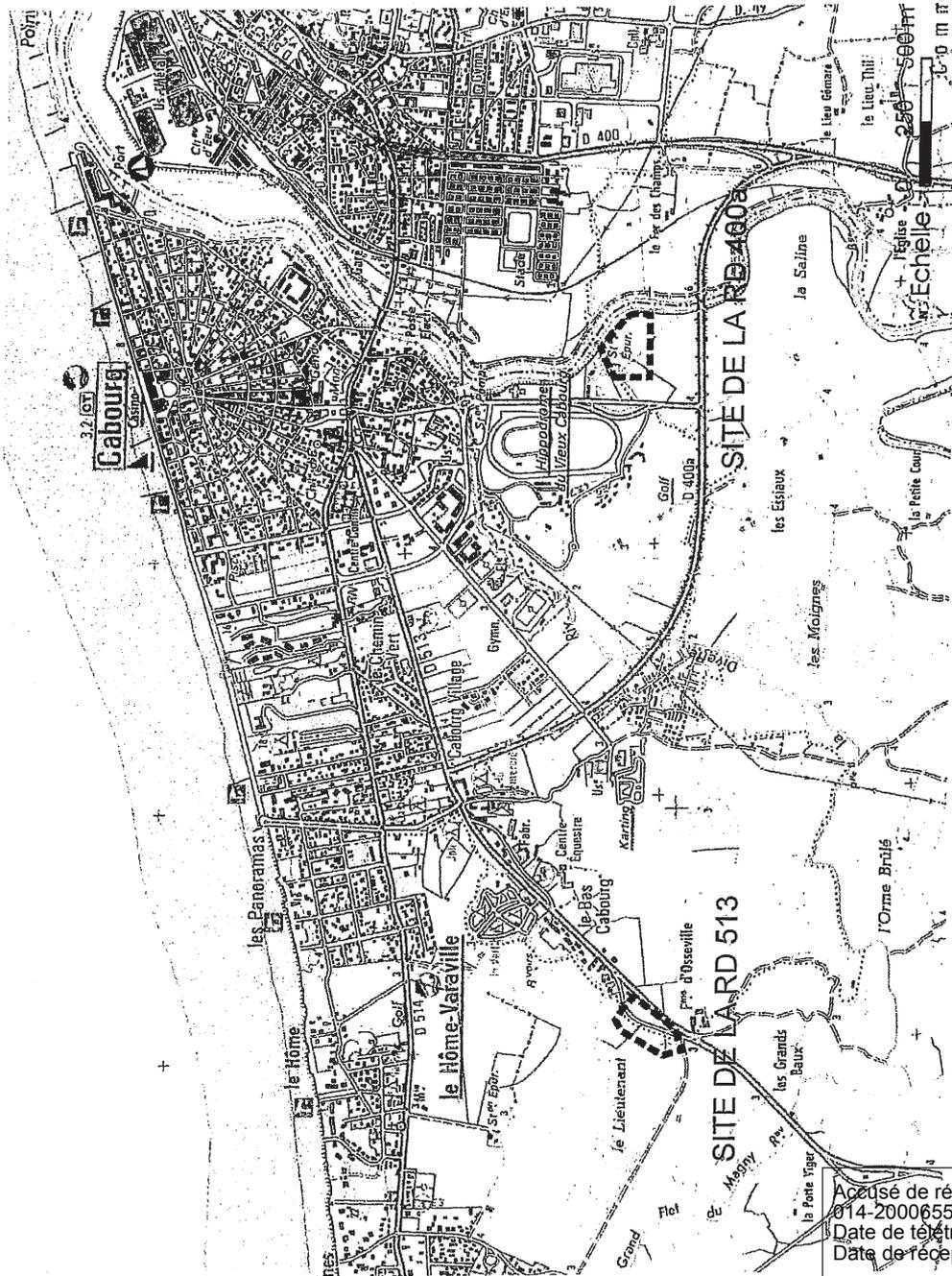
INTRODUCTION

En application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage a défini la création d'une aire d'accueil permanente de 20 places et d'une aire de grand passage de 100 places sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives.

La Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives a procédé, avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à une recherche de sites susceptibles de convenir à l'implantation d'une aire de grand passage.

Seuls deux sites ont été retenus, l'un situé à l'entrée Sud de Cabourg, le long de la RD 400a et l'autre situé à l'entrée Ouest de Cabourg, le long de la RD 513.

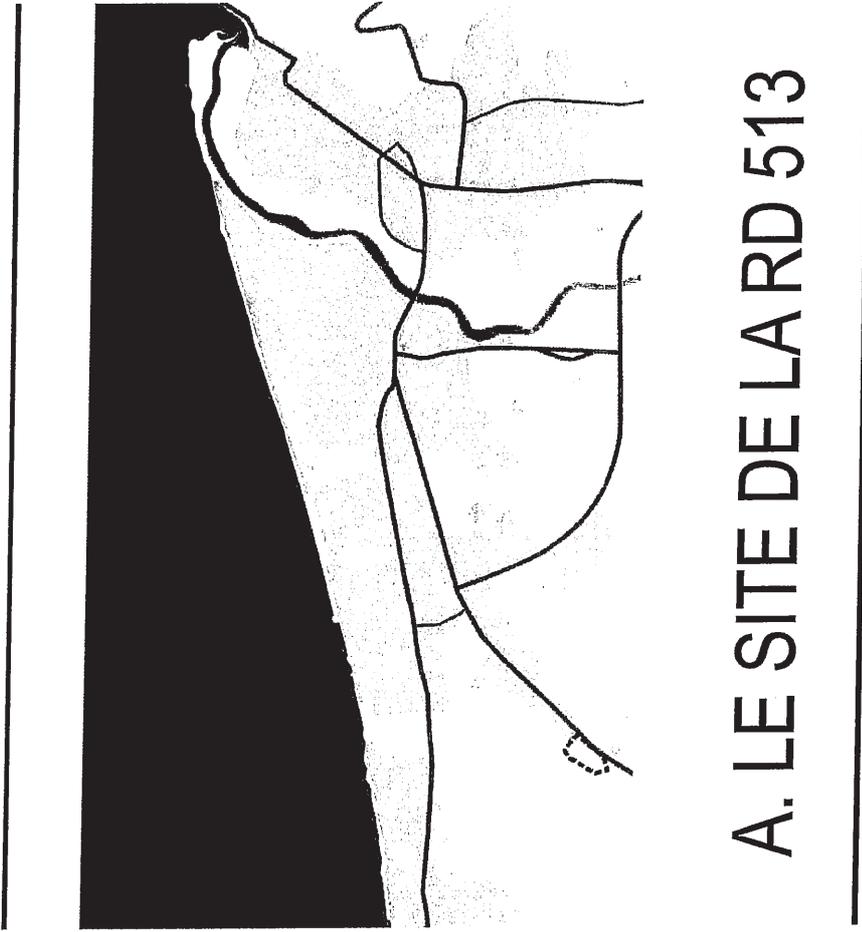
Cette étude vise à mesurer l'impact visuel sur chacun des sites de la création d'une aire de grand passage de 100 places par une étude d'intégration paysagère, d'en tirer les conséquences sur l'importance des travaux à réaliser, et de contribuer à l'opération d'un choix entre ces deux sites.



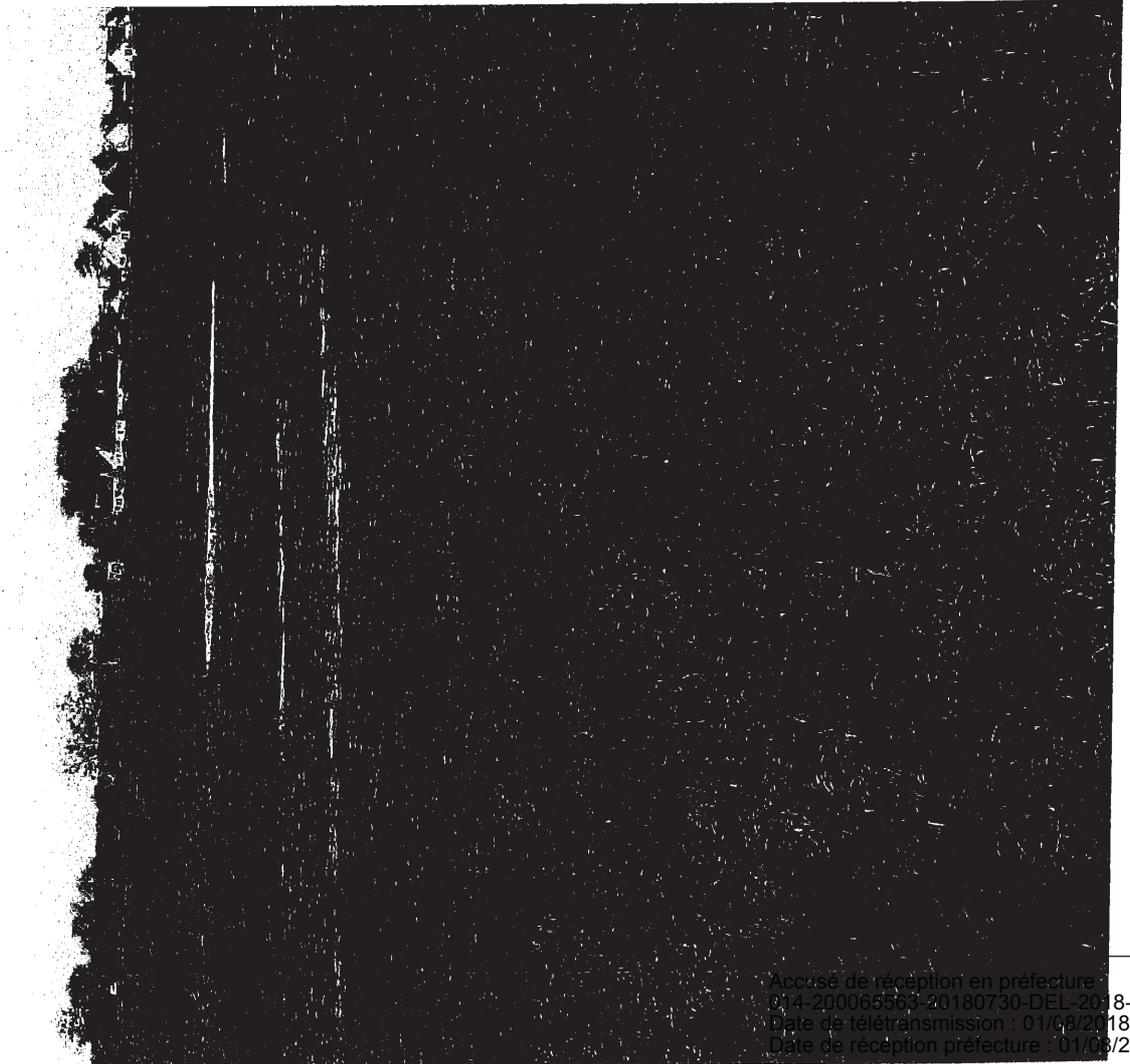
Les périmètres représentés et pris en compte dans la première partie de l'étude correspondent pour chacun des deux sites aux périmètres proposés par la DDTM lors de son étude. Nous les appellerons «périmètres initiaux».

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-09-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

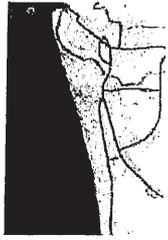
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



A. LE SITE DE LA RD 513

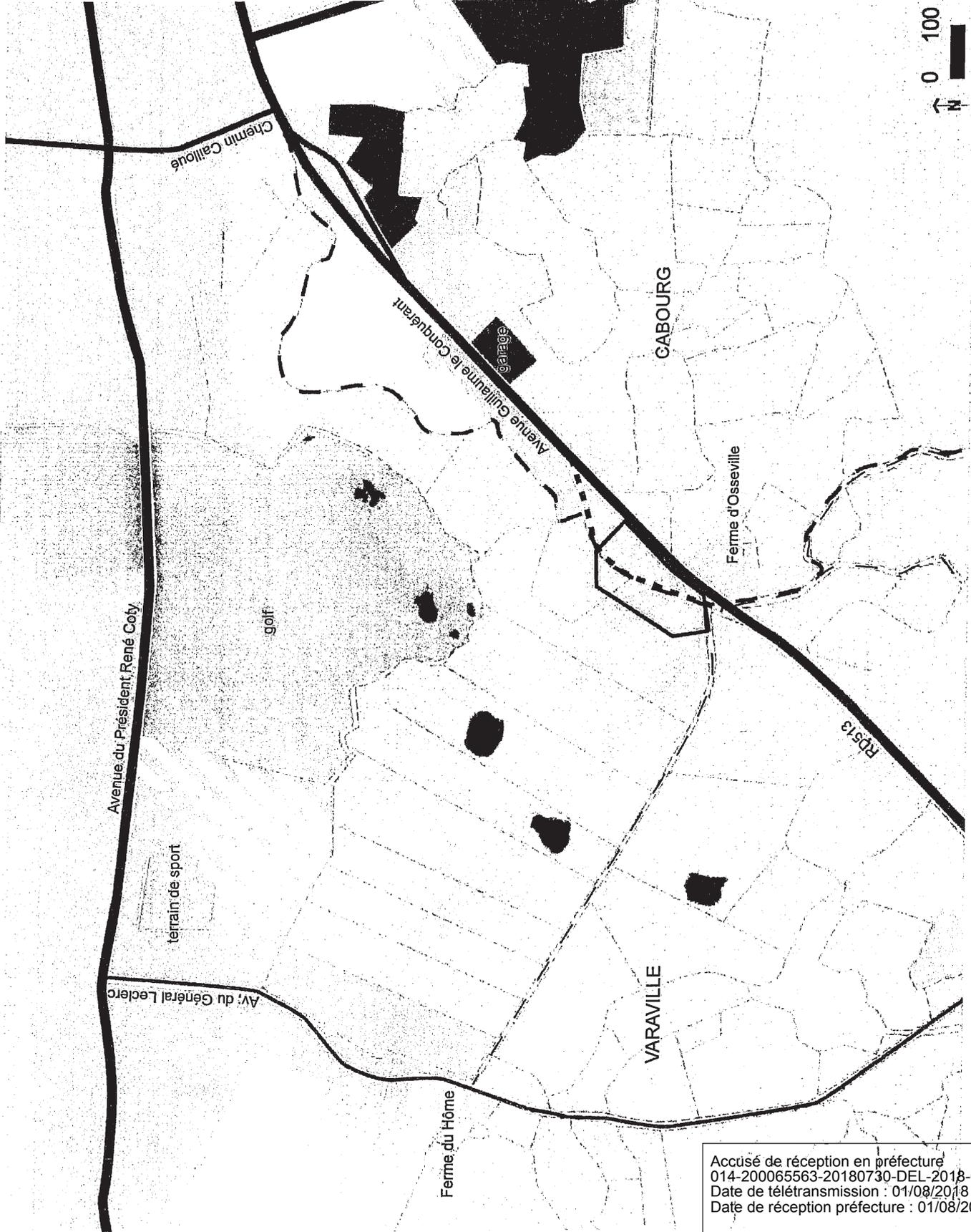


Accusé de réception en préfecture : 014-200065563-20180730-DEL-2018-07-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



SITE DE LA RD 513

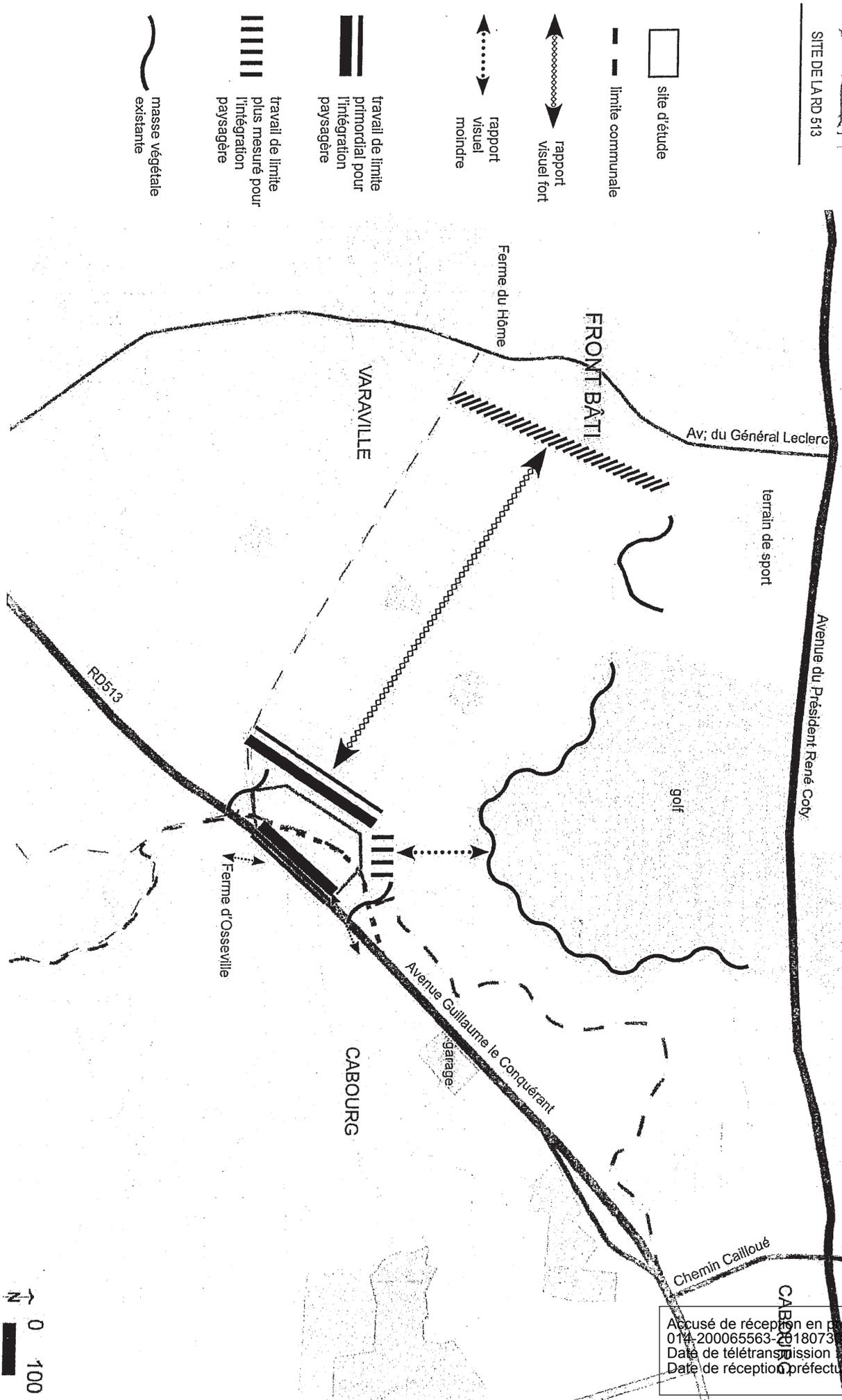
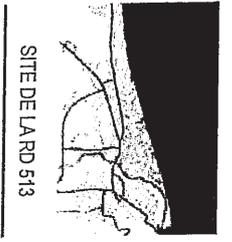
-  site d'étude
-  limites communales
-  route principale
-  route secondaire
-  route de desserte
-  chemin
-  voie désaffectée
-  canaux - fossés
-  pièce d'eau
-  parcelles agricoles (prairies)
-  zone urbanisée
-  zone à urbaniser
-  zone d'activités
-  camping ou terrain de loisirs
-  centre équestre
-  loisirs (karting)
-  équipement sportif, golf



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-0917-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

2. ENJEUX LIÉS À LA COVISIBILITÉ

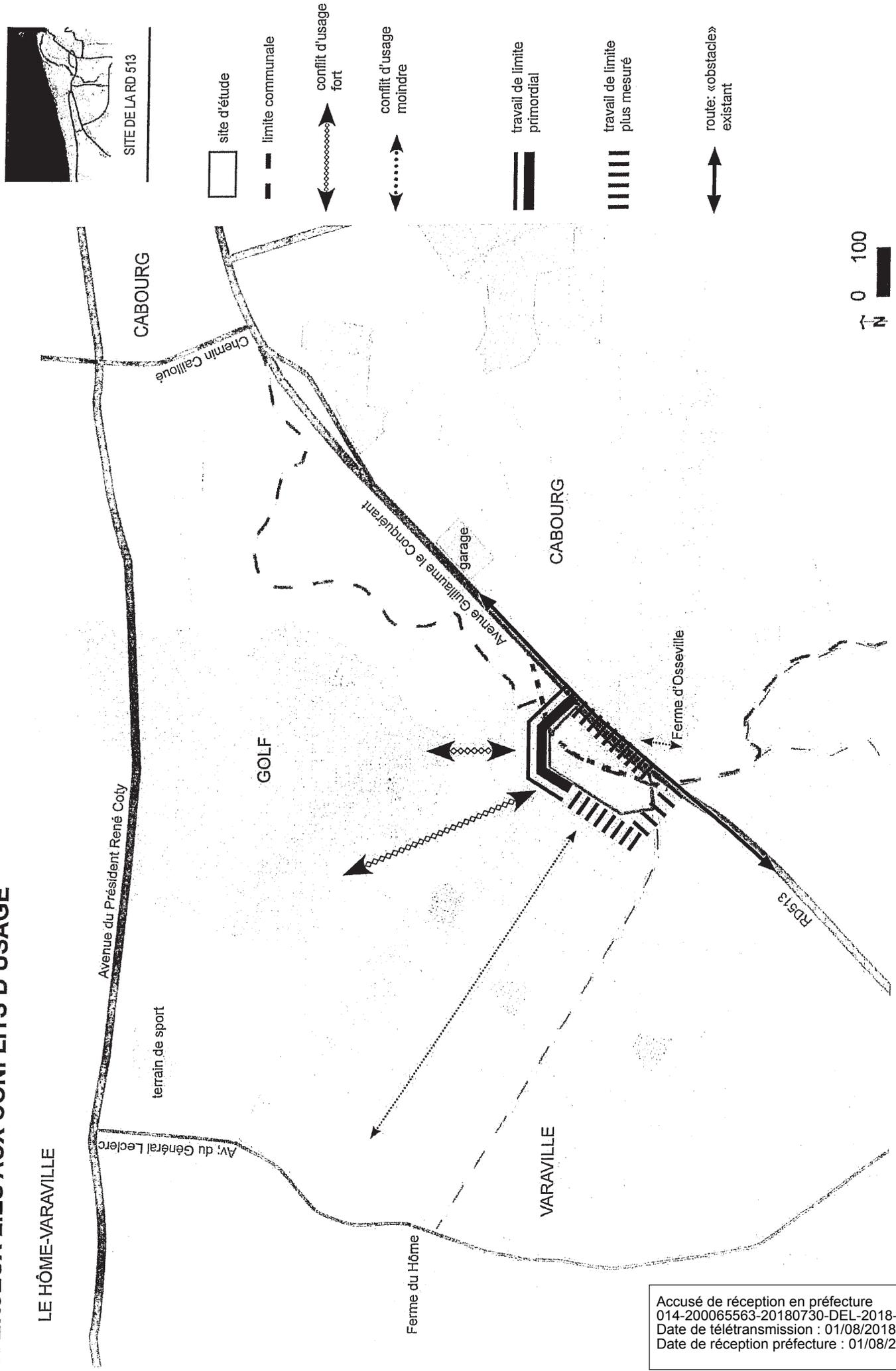
LE HÔME-VARAVILLE



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180731-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018



3. ENJEUX LIÉS AUX CONFLITS D'USAGE



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

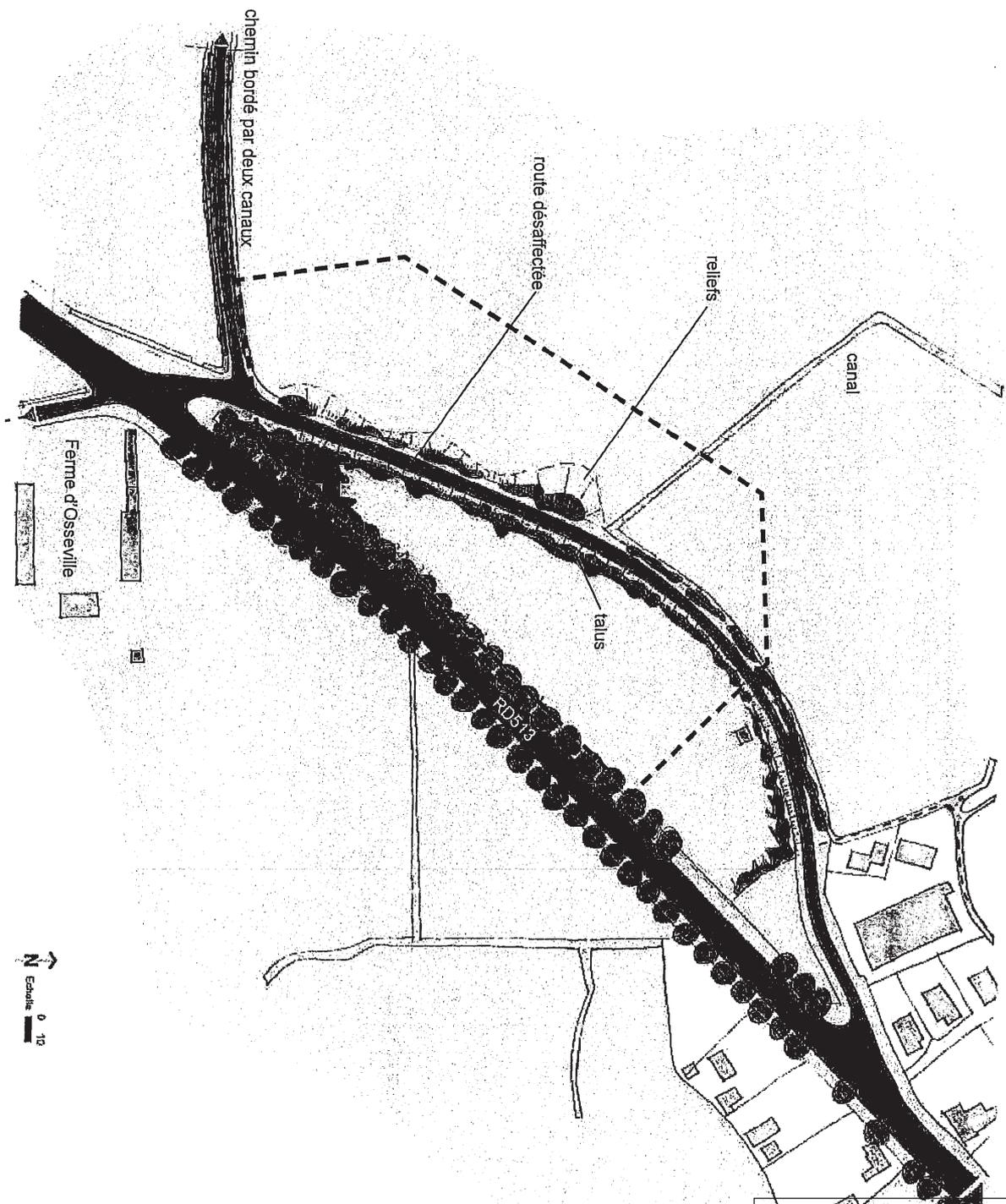
4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE



SITE DE LA RD 513

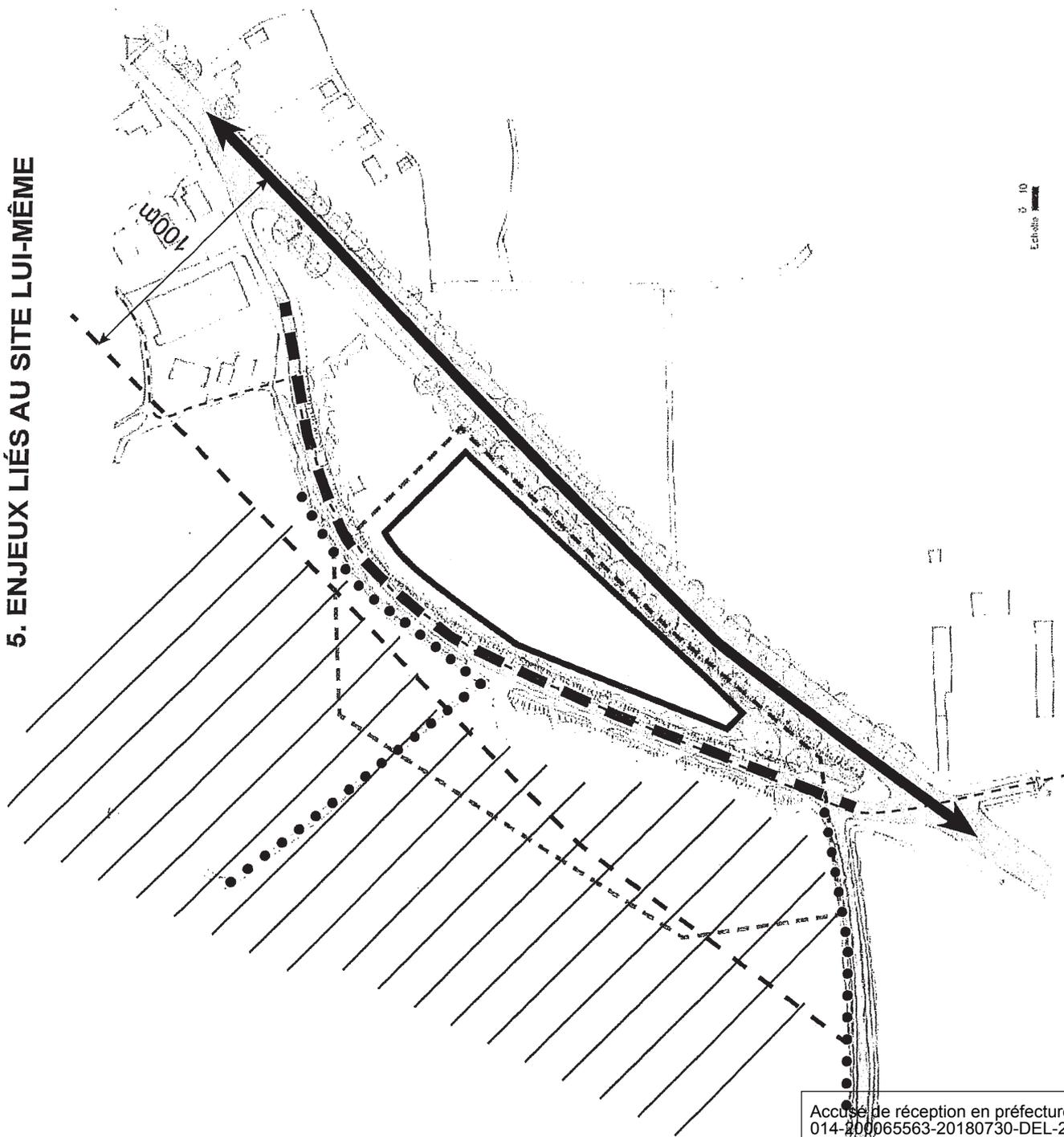
Plan schématique d'état des lieux du site

-  site d'étude, périmètre proposé par la DDTM
-  limite communale
-  parcelles agricoles
-  cours d'eau
-  route, chemin
-  bâti
-  végétation

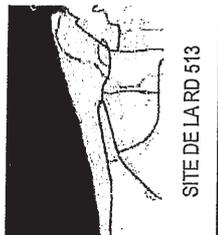


Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-094-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

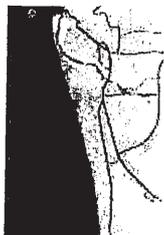


SITE DE LA RD 513

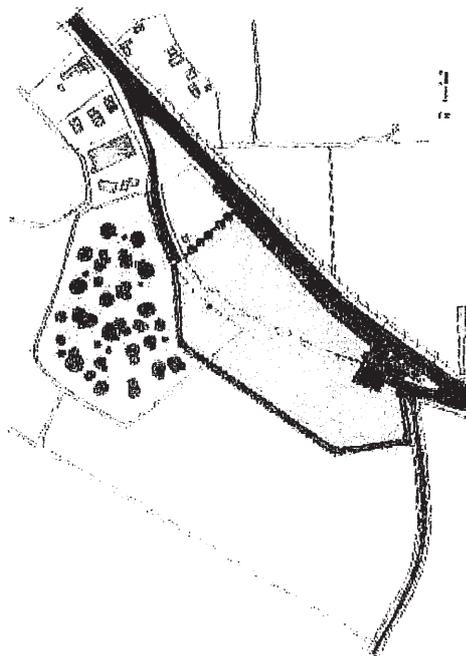
- périmètre initial
 - limites communales
- ACCÈS ET CIRCULATIONS**
- route existante
 - route désaffectée
- RELIEF**
- 1 «plateforme»
- GESTION DE L'EAU**
- présence de fossés ou canaux
 - terrain humide

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

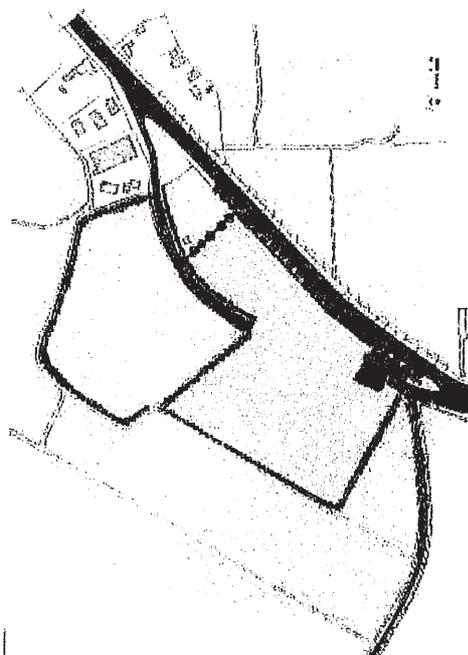
6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS LE VOLET 1



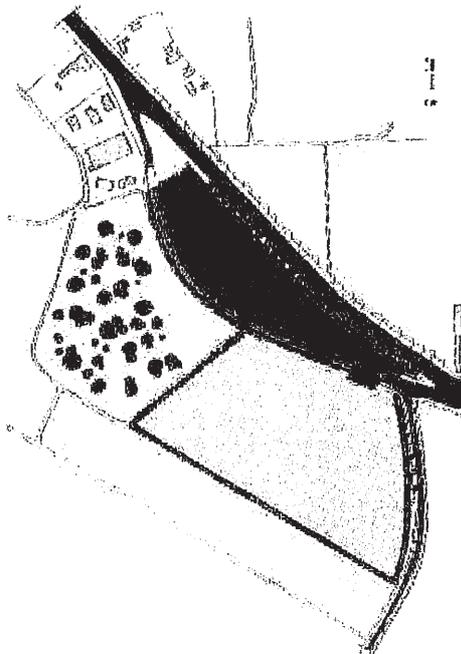
SITE DE LA RD 513



Scénario 1

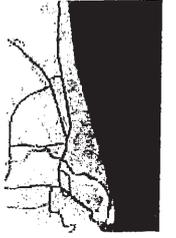


Scénario 2



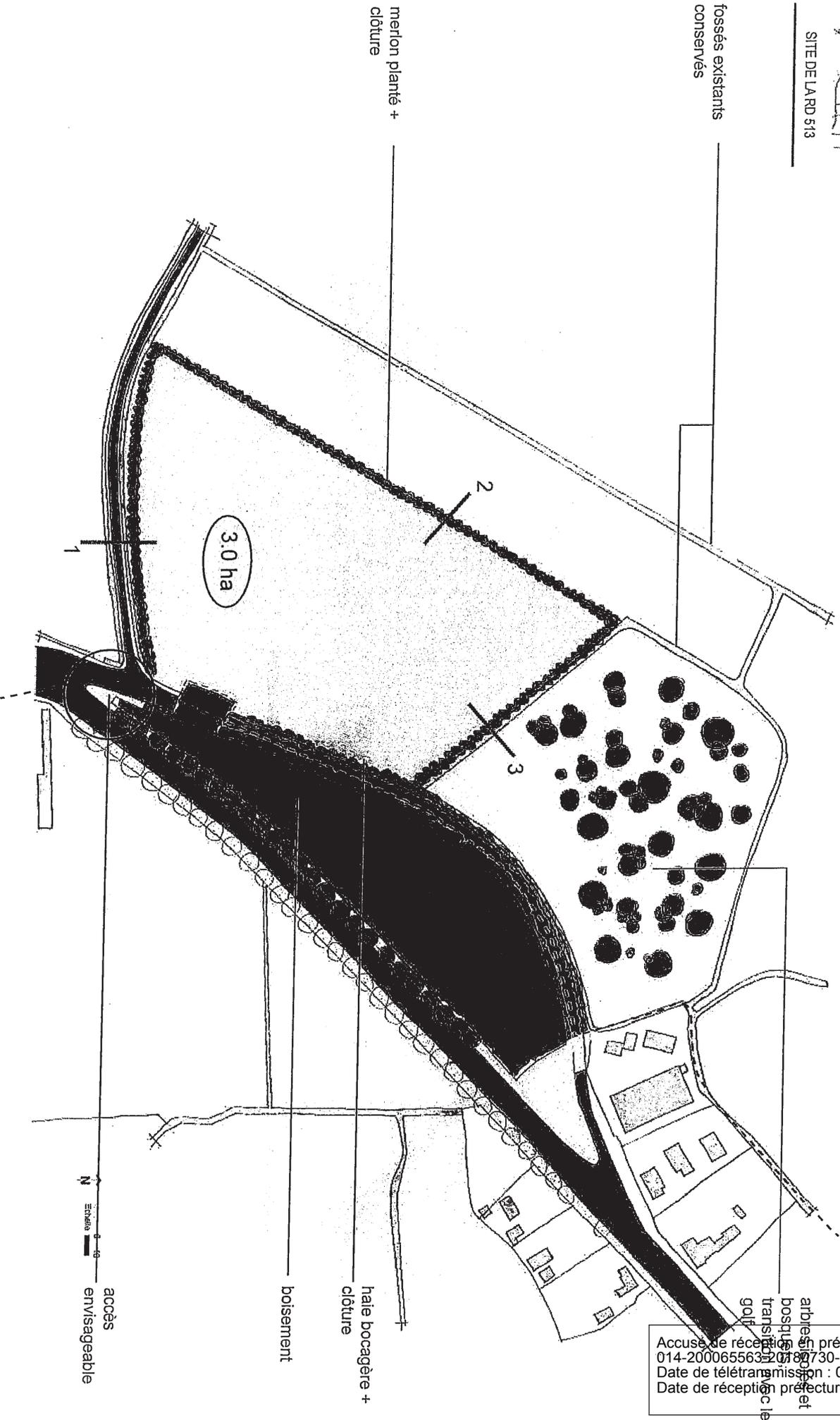
Scénario 3

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

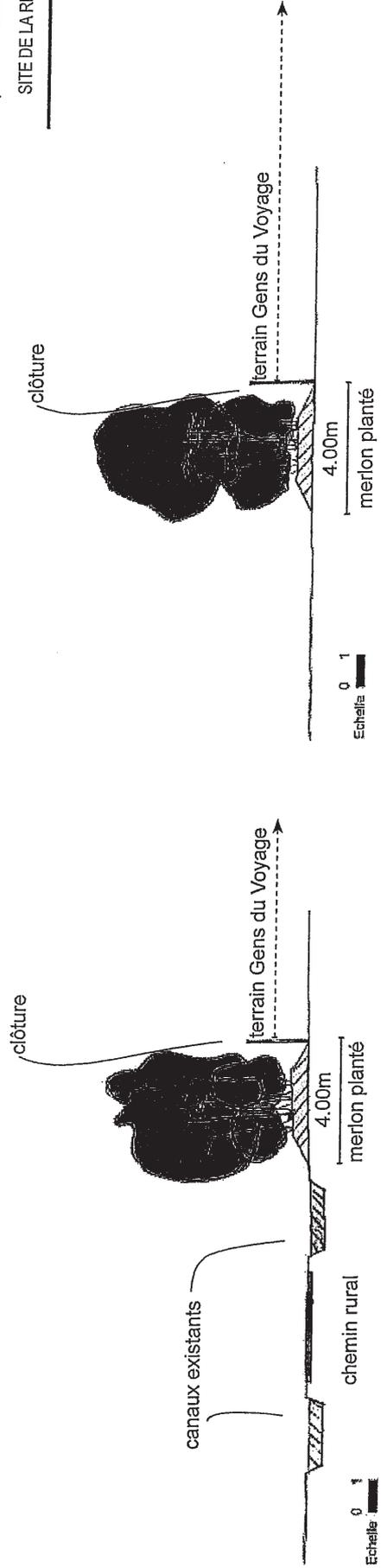
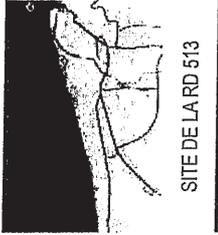


SITE DE LA RD 513

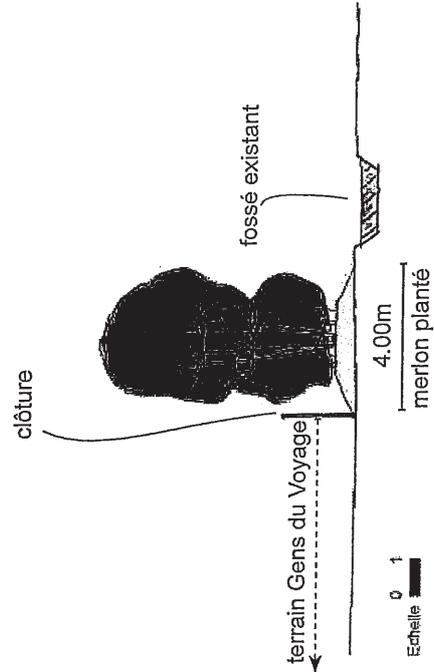
SCÉNARIO RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE



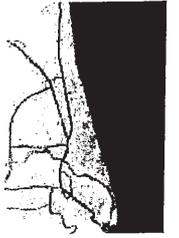
Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-197-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018



COUPE DE PRINCIPE 2

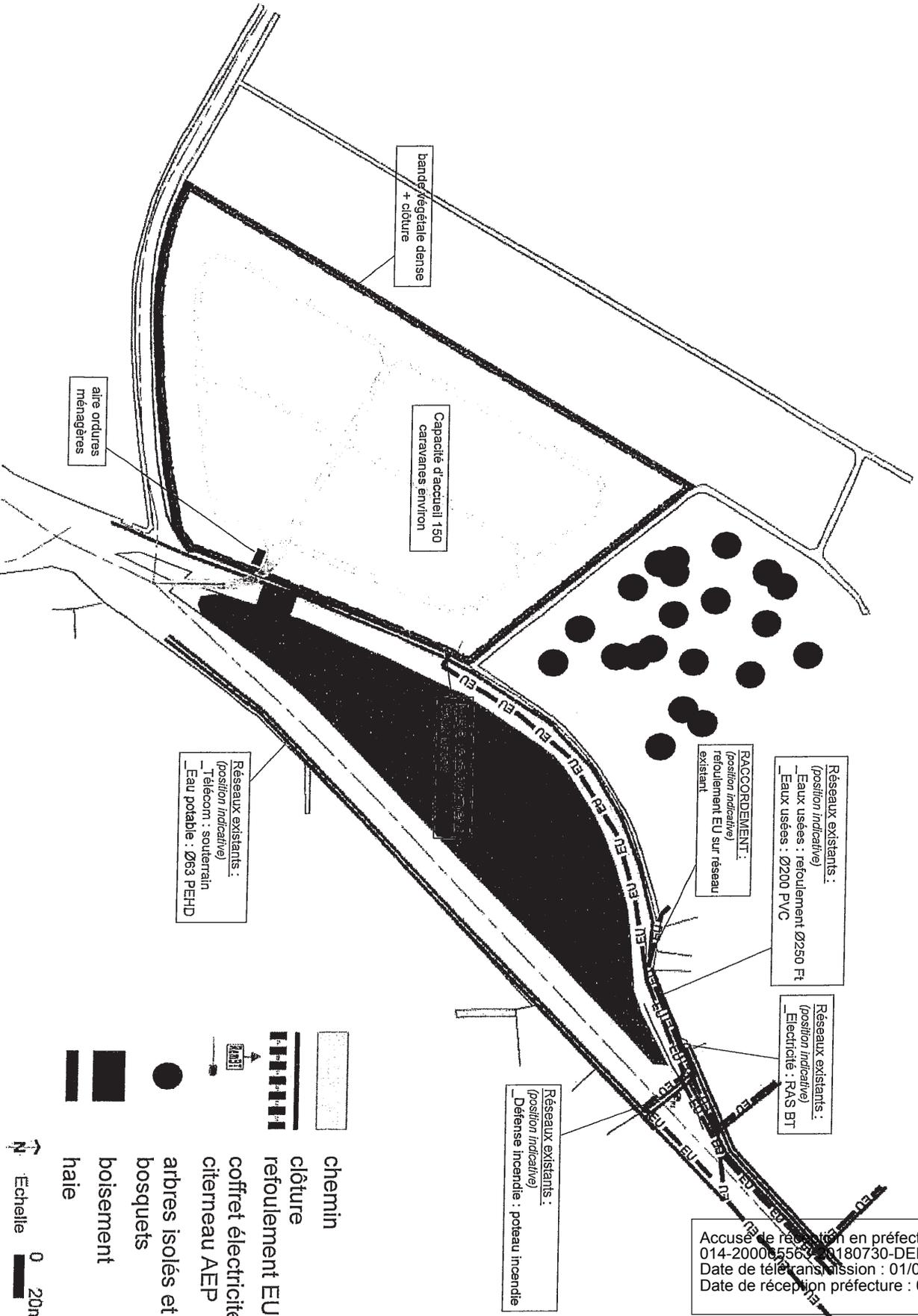


Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018



SITE DE LA RD 513

PROGRAMME DES TRAVAUX



Accusé de réception en préfecture
 014-200055563 0180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

7. PROGRAMME VOIRIE RÉSEAUX DIVERS

Les prestations VRD comprendront l'aménagement des voies et cheminements d'accès ainsi que des réseaux nécessaires à la desserte à partir des réseaux publics existants à proximité. Le programme des travaux ainsi que l'estimation financière jointe ne comprennent pas l'aménagement du carrefour sur la RD 513.

7a. Structure voirie interne et emplacements

A partir du carrefour de la RD 513, une courte voie d'accès d'une largeur de 4 m desservira l'aire de grand passage. Le terrain est ensuite irrigué par des voies d'une largeur de 4 m.

La voirie sera réalisée, sur une structure adaptée (Géotextile, GNT 0/60 sur 30 cm, GNT 0/31,5 sur 20 cm) ; les cheminements principaux et secondaires seront mono pentes afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales.

Les emplacements de stationnement seront réalisés sur le terrain naturel existant.

7b. Eaux pluviales

Les eaux pluviales des emplacements et des voiries seront dirigées vers l'extérieur où elles seront évacuées vers le milieu naturel, à savoir vers les canaux et marais environnants.

Il n'est pas prévu de traitement des eaux pluviales avant rejet, compte-tenu du caractère naturel des emplacements.

7c. Eaux usées

Le site sera desservi par 1 antenne en PVC CR8 de \varnothing 200 mm qui sera raccordée sur le réseau existant. La pente minimale sera de 1 %.

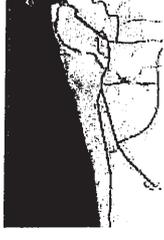
En fonction de la profondeur des réseaux, un poste de refoulement est à prévoir. Ce dernier comprendra un regard de vannage ainsi qu'une cuve constituée des pompes, d'un panier dégrilleur et de tous les équipements associés. En amont de ce poste de refoulement, un regard récoltera les eaux usées du site.

Le raccordement sur le réseau sera réalisé dans le respect des règles imposées par la collectivité.

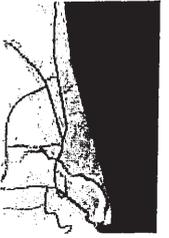
7d. Eau Potable et Défense incendie

La représentation eau potable se fera à partir du réseau existant et d'un compteur général mis en place à l'entrée du site. Le diamètre de la canalisation pourrait être de diamètre D. 60 mm.

En matière de défense incendie, il convient de noter la présence d'un poteau incendie existant à proximité du site.



SITE DE LA RD 513



SITE DE LA RD 513

Ze. Electricité

L'alimentation électrique du site se fera, sous réserve de l'accord d'ERDF, en limite de propriété. La puissance nécessaire sera définie par la possibilité offerte ou non aux usagers d'utiliser l'éclairage via des bornes de branchements.

Zf. Eclairage des voies et emplacements

L'éclairage du site n'est pas prévu.

Zg. Clôtures

Le site sera clôturé par des clôtures rigides (type panneaux soudés) d'une hauteur de 1,80m sur le pourtour du site. Un portail d'accès d'une largeur de 5 m sera installé à l'entrée du site et aura la même hauteur que les clôtures.

Zh. Aire ordures ménagères

Une aire technique réalisée en béton balayée d'environ 30 m² permettra de regrouper les ordures ménagères du site. Le camion de collecte pourra ainsi les récupérer facilement.

8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les prestations d'aménagements paysagers comprendront la création d'un merlon planté autour du terrain ainsi que la plantation d'un boisement sur l'ensemble la parcelle située entre le terrain et la RD513.

8a. Merlon planté

Un merlon de 0.50m de hauteur sera le pourtour du terrain. Une haie sera plantée sur sa partie supérieure (bande de 2.00m). Elle sera composée d'essences bocagères locales arborées et arbustives (suaie, aulne, aubépine, noisetier, etc...). Les plantations seront effectuées en quinconce à raison de 2 unités par mètre linéaire.

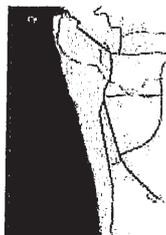
8b. Boisement

Le boisement créé en écran entre le terrain d'accueil et la RD513 sera constitué d'essences locales de type chêne, frêne ou hêtre en mélange. Les plantations seront effectuées à interdistances de 3.50m en quadrillage orthogonal.

8c. Arbres isolés et bosquets

Des arbres et arbustes d'essences locales seront plantés sur la parcelle adjacente pour créer un filtre entre le terrain et le golf.

Centre de réception en préfecture
1200065563-20180730-DL 18-09-DE
Date de télétransmission : 09/02/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



SITE DE LA RD 513

9. ESTIMATION SOMMAIRE

Travaux préparatoires	4 500,00 €
Cheminement et aire de collecte des OM	87 500,00 €
Assainissement <i>(Y compris poste de refoulement et raccordement au réseau existant)</i>	32 300,00 €
Réseaux divers	4 770,00 €
Clôtures et portail	56 000,00 €
Aménagements paysagers	74 955,00 €
	<u>TOTAL H.T. 260 025,00 €</u>
	T.V.A. 19,6% 50 964,90 €
	TOTAL T.T.C. 310 989,90 €

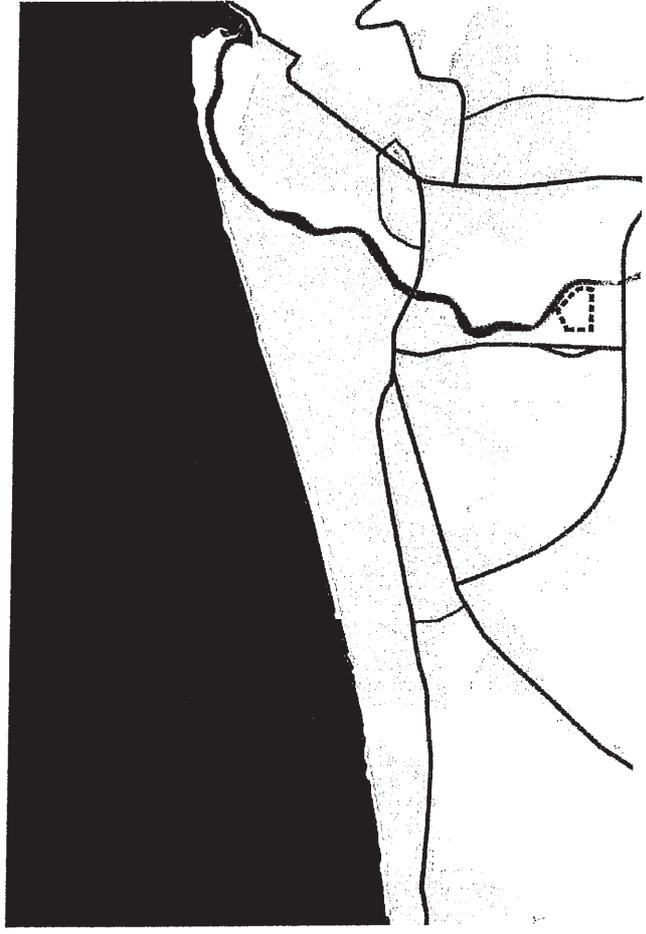
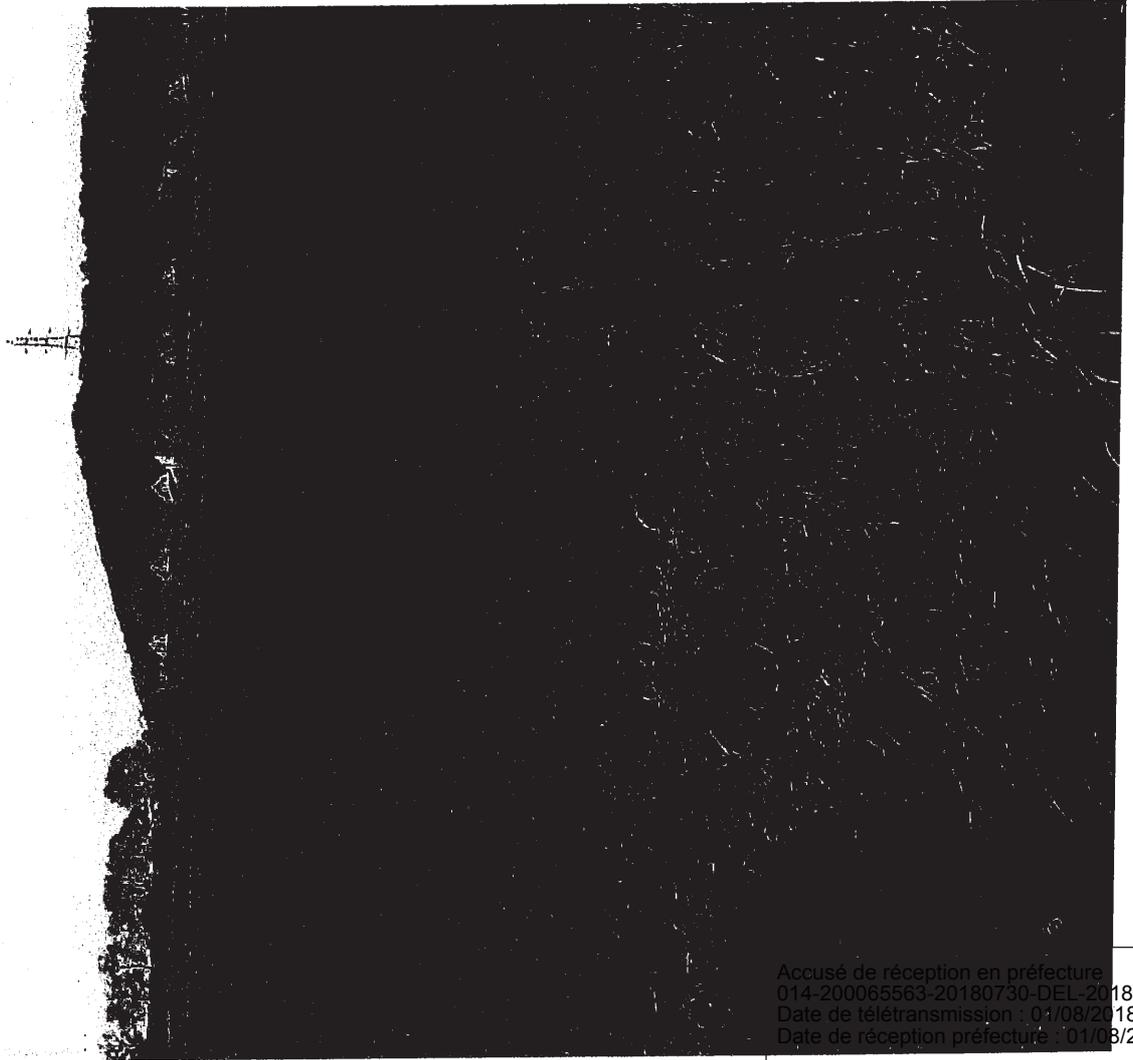
Cette estimation ne comprend pas :

- les raccordements aux différents réseaux sur domaine public sauf refoulement EU (demande à effectuer auprès des concessionnaires)
- l'aménagement du carrefour sur la RD 513

Cette estimation ne concerne que les travaux et ne comprend donc pas les acquisitions foncières éventuelles, les études complémentaires et les honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-09-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



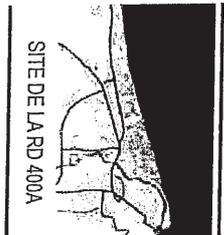
B. LE SITE DE LA RD 400A

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-047-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

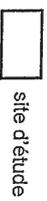


- site d'étude
- limite communale
- route principale
- route secondaire
- chemin
- ancienne voie ferrée
- cours d'eau
- pièce d'eau
- parcelles agricoles (prairies)
- zone en friche
- zone urbanisée
- zone à urbaniser
- zone d'activités
- hippodrome
- équipement sportif
- station d'épuration (en chantier)
- jardins familiaux

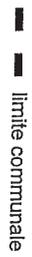
Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-09-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018



SITE DE LA RD 400A



site d'étude



limite communale



rapport visuel fort



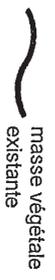
rapport visuel moindre



travail de limite primordial pour l'intégration paysagère



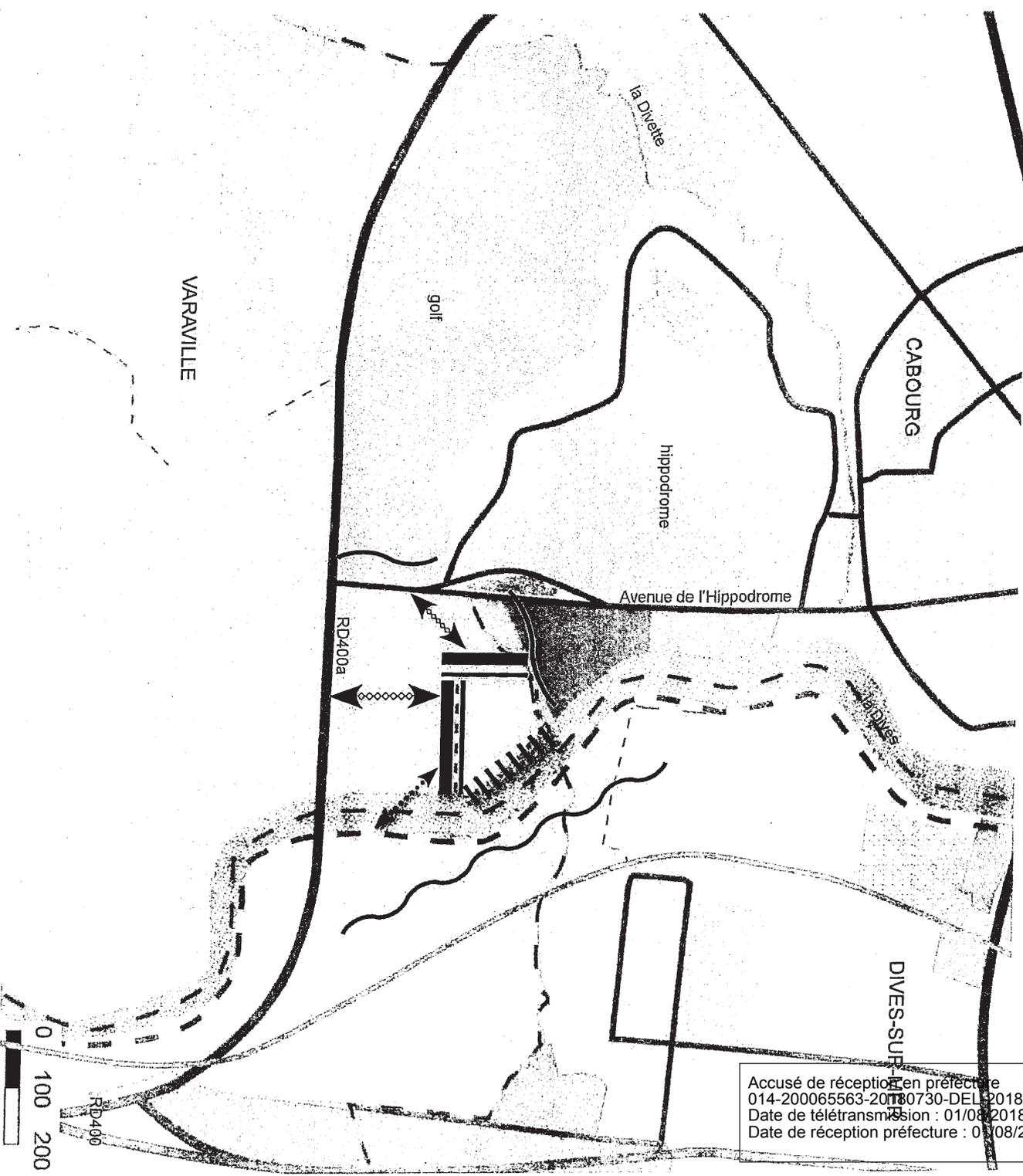
travail de limite plus mesuré pour l'intégration paysagère



masse végétale existante

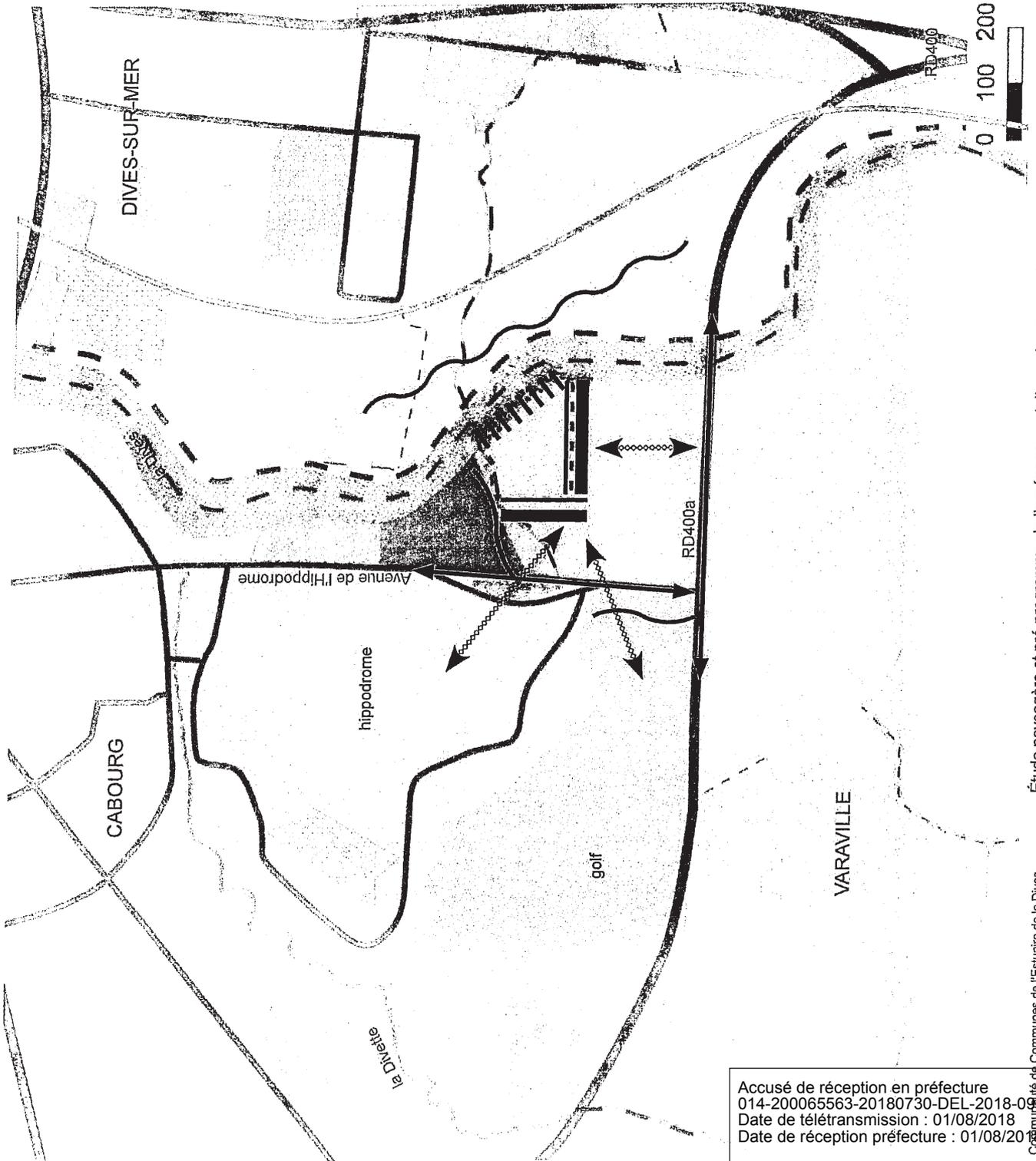
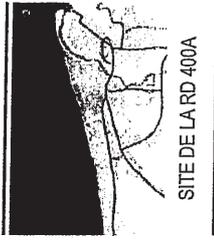
NB: le travail des limites peut être remplacé par un travail d'accompagnement des voies depuis lesquelles on voit le site.

2. RÉSUMÉ DES ENJEUX LIÉS À LA COVISIBILITÉ



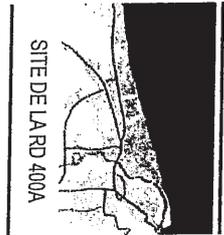
Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

3. RÉSUMÉ DES ENJEUX LIÉS AUX CONFLITS D'USAGES



- site d'étude
- limite communale
- conflit d'usage fort
- travail de limite primordial
- travail de limite important pour la sécurité du site
- route: «obstacles» existant
- masse végétale existante

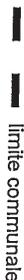
Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-09-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

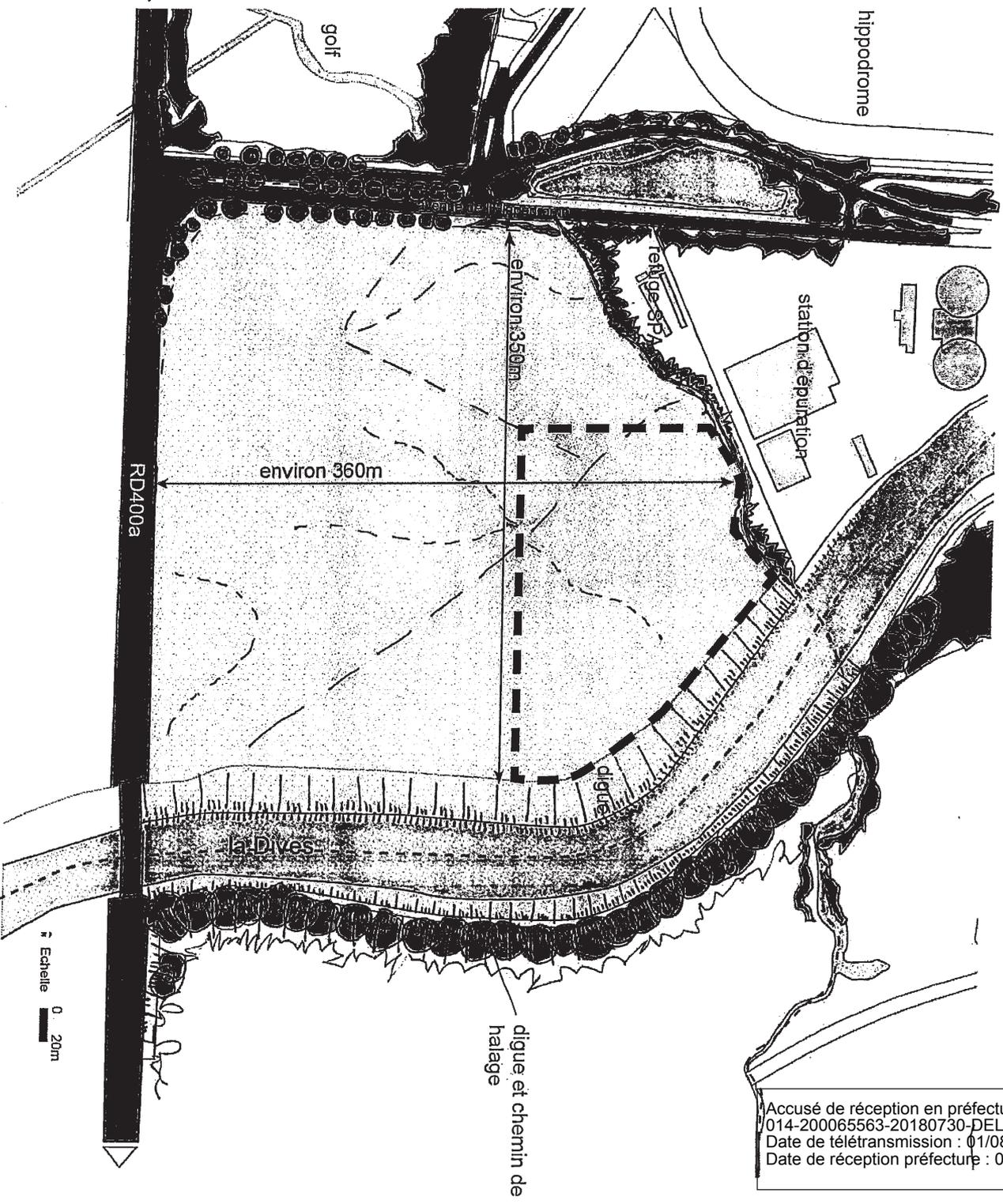


SITE DE LA RD 400A

4. ÉTAT DES LIEUX DU SITE

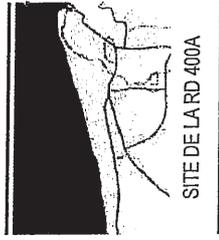
Plan schématique d'état des lieux du site

-  site d'étude, périmètre initial
-  limite communale
-  parcelles agricoles
-  cours d'eau
-  route, chemin
-  bâti
-  végétation



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

5. ENJEUX LIÉS AU SITE LUI-MÊME



--- périmètre initial

— limites communales

ACCÈS ET CIRCULATIONS

↔ routes existantes

→ accès à créer

GESTION DE L'EAU

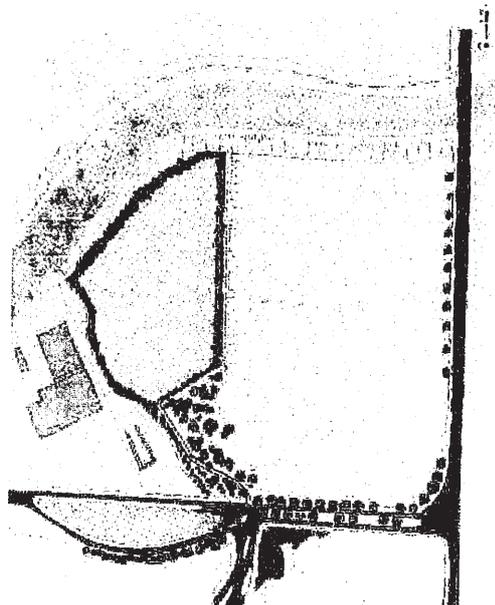
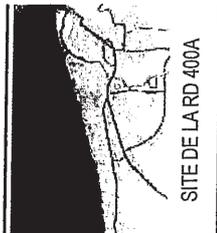
..... présence de fossés ou canaux

▨ terrain humide

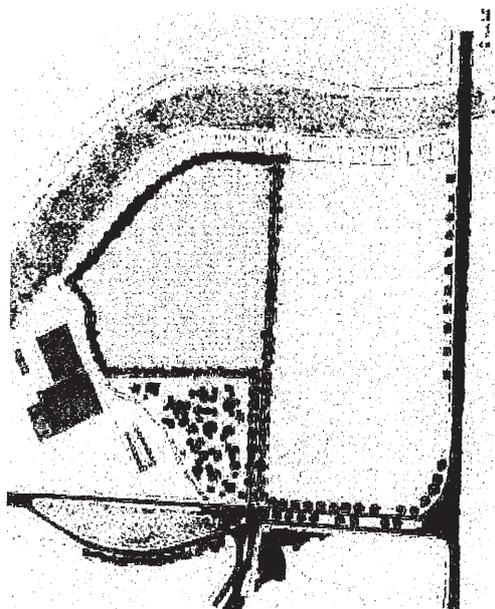
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-0914-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception en préfecture : 01/08/2018

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

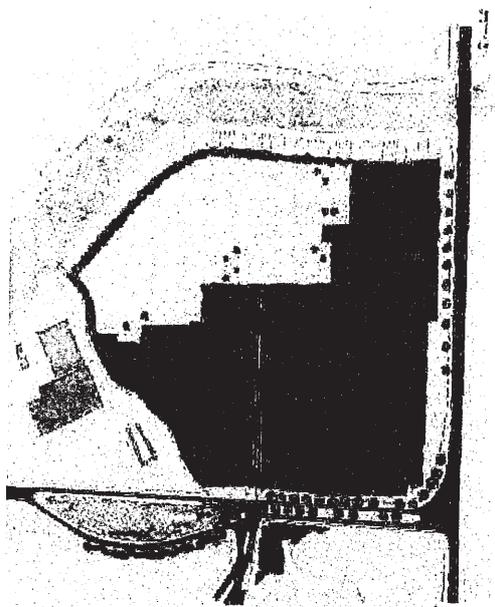
6. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉES DANS LE VOLET 1



Scénario 1

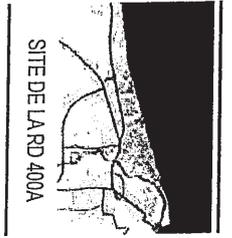


Scénario 2

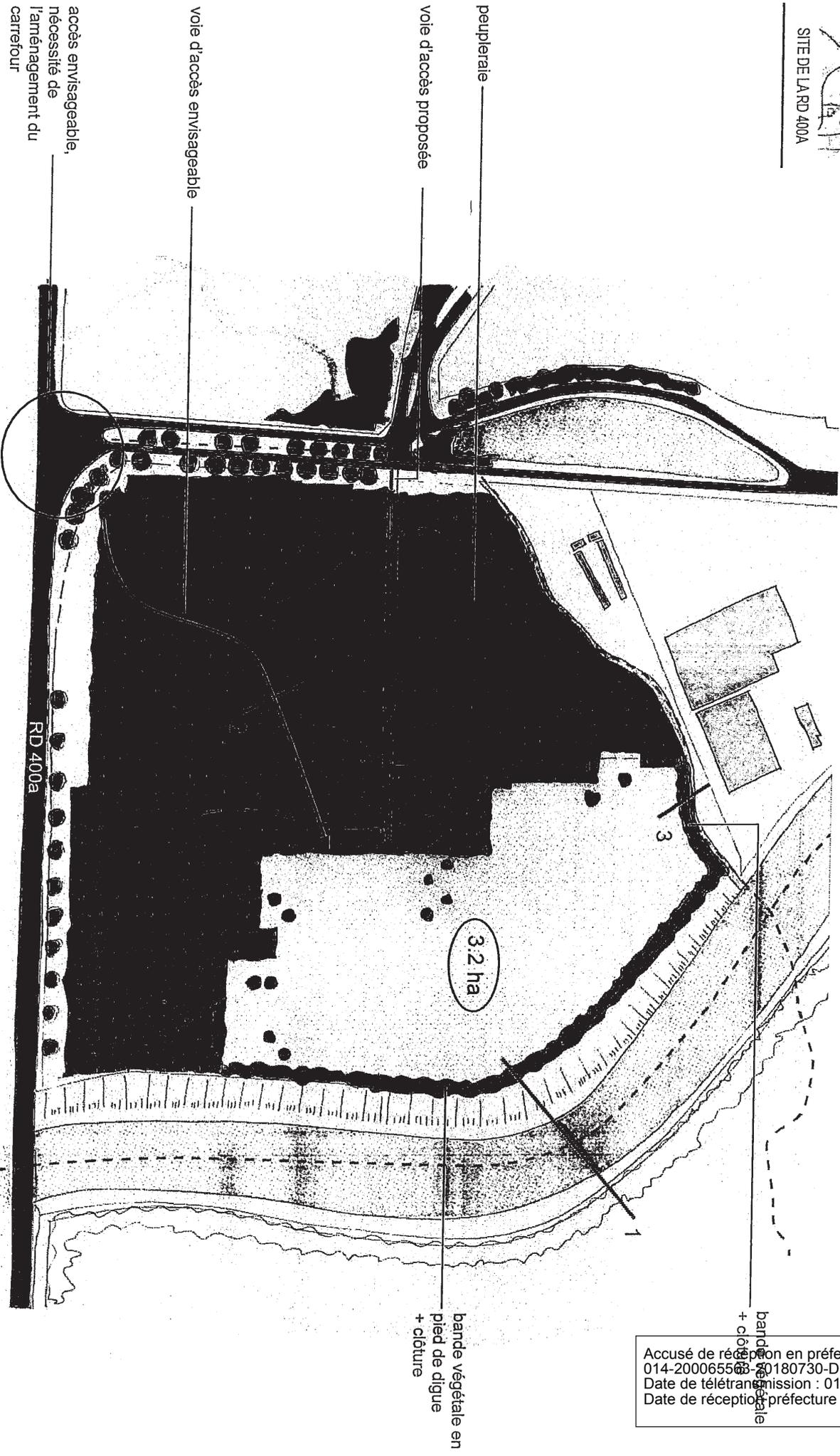


Scénario 3

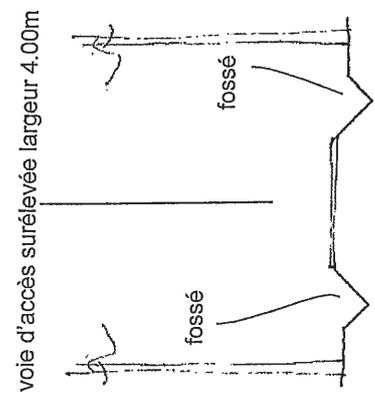
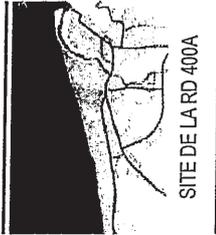
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-091-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



SCÉNARIO RETENU À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PHASE

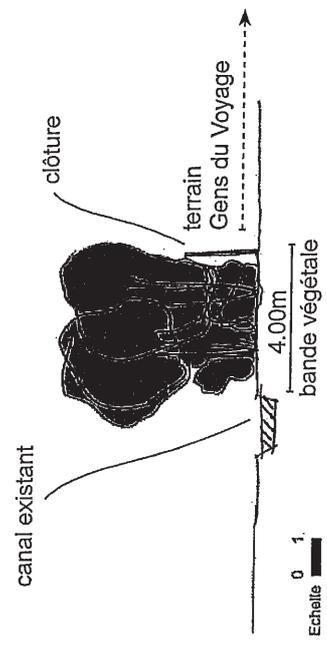


Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception en préfecture : 01/08/2018

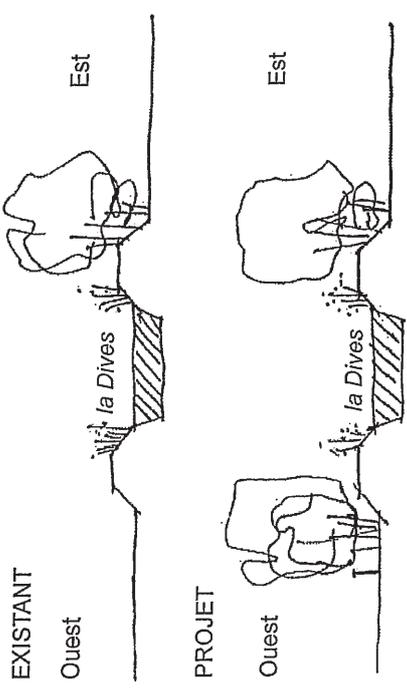


0 1
Echelle

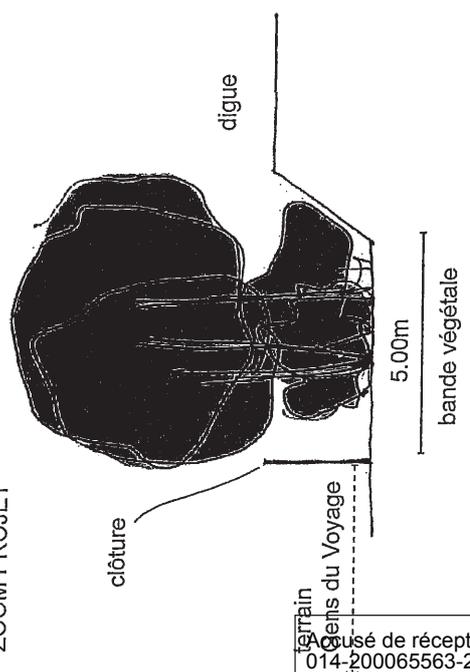
COUPE DE PRINCIPE 2



COUPE DE PRINCIPE 3

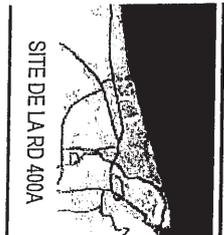


ZOOM PROJET



COUPES DE PRINCIPE 1

Commissariat de l'Estuaire de la Dives
 Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives
 Étude paysagère et pré-programme de l'aménagement d'une aire de grand passage des Gens du Voyage
 Atelier Vert-Latitude / AménaGéo
 33



SITE DE LA RD 400A

- chemin
- clôture
- refoulement EU
- coffret électrique
- citerneau AEP
- boisement
- haie

Réseaux envisagés:
(position indicative)
Electricité : transformateur

Réseaux existants:
(position indicative)
Eau potable : Ø300 BIO
Eaux usées : refoulement Ø300 Ft
Eau potable : Ø200 FD
Electricité : HT souterrain
Télécom : souterrain

Réseaux existants:
(position indicative)
Eaux usées : Ø200

Capacité d'accueil 180
caravanes environ

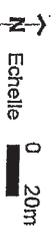
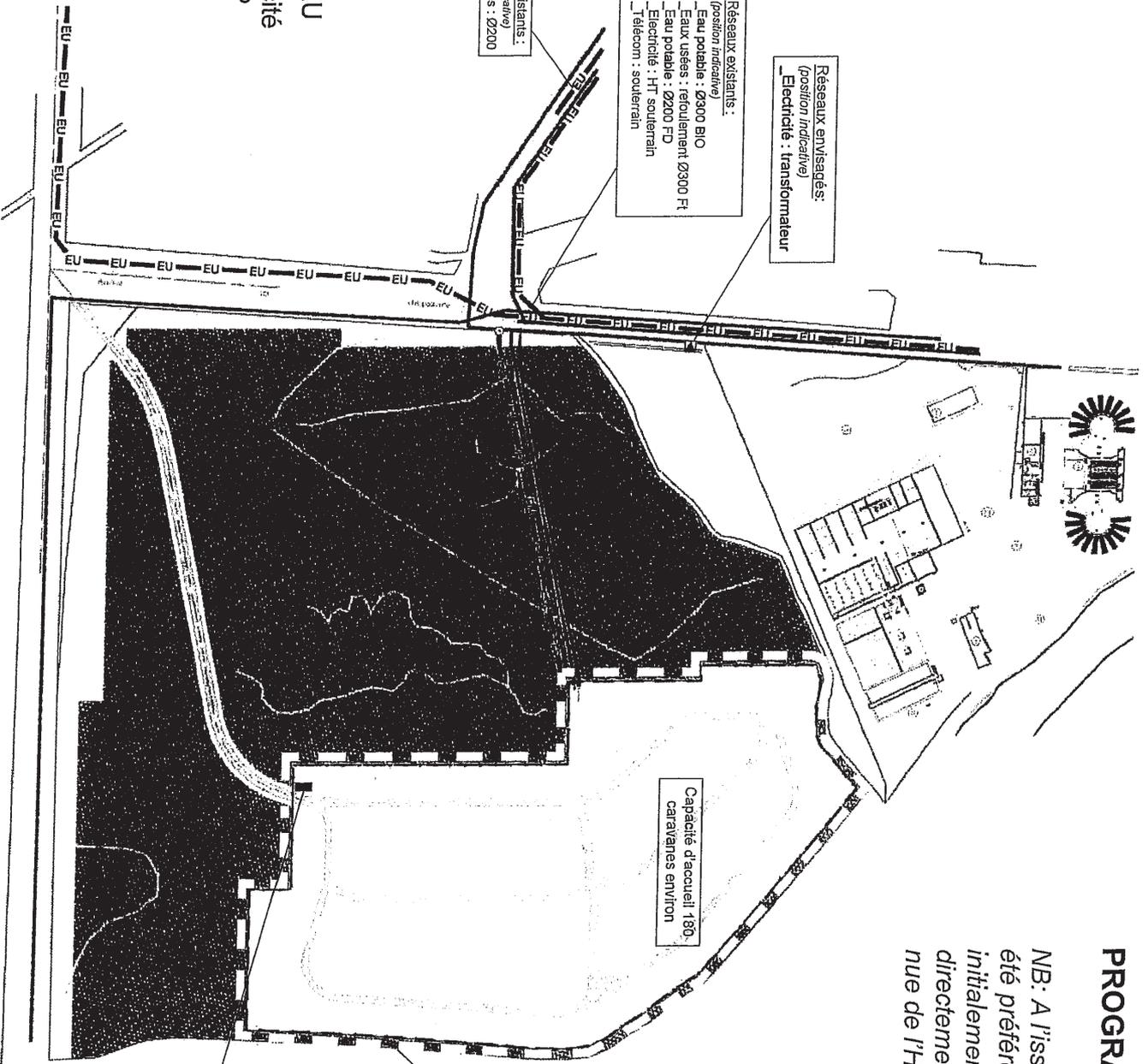
bande végétale dense
+ clôture

aire ordures
ménagères

PROGRAMME DES TRAVAUX

NB: A l'issue de la première phase il a été préféré à la voie d'accès proposée initialement une voie d'accès passant directement sur le carrefour de l'avenue de l'Hippodrome et de la RD 400A.

Accusé de réception en préfecture
014-200065588-20140730-DEL-2014-07-DE
Date de télétransmission : 01/08/2014
Date de réception en préfecture : 01/08/2014



7. PROGRAMME VOIRIE RÉSEAUX DIVERS

Les prestations VRD comprendront l'aménagement des voies et cheminements d'accès ainsi que des réseaux nécessaires à la desserte à partir des réseaux publics existants à proximité. Le programme des travaux ainsi que l'estimation financière jointe ne comprennent pas l'aménagement du carrefour sur la RD 400.

Za. Structure voirie interne et emplacements

A partir du carrefour de la RD 400a avec la RD 400b, une voie d'accès d'une largeur de 4 m desservira l'aire de grand passage. Le terrain est ensuite irrigué par des voies d'une largeur de 4 m.

La voirie sera réalisée, sur une structure adaptée (Géotextile, GNT 0/60 sur 30 cm, GNT 0/31,5 sur 20 cm) ; les cheminements principaux et secondaires seront mono pentes afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales.

Les emplacements de stationnement seront réalisés sur le terrain naturel existant.

Zb. Eaux pluviales

Les eaux pluviales des emplacements et des voiries seront dirigées vers l'extérieur où elles seront évacuées vers le milieu naturel, à savoir vers la rivière de la Dives. Il n'est pas prévu de traitement des eaux pluviales avant rejet, compte-tenu du caractère naturel des emplacements.

Zc. Eaux usées

Le site sera desservi par 1 antenne en PVC CR8 de \varnothing 200 mm qui sera raccordée sur le réseau existant. La pente minimale sera de 1 %.

En fonction de la profondeur des réseaux, un poste de refoulement n'est pas à exclure.

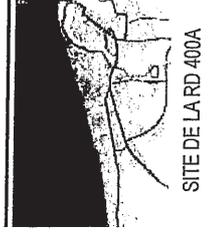
Le branchement sur le réseau sera réalisé dans le respect des règles imposées par la collectivité.

Zd. Eau Potable et Défense incendie

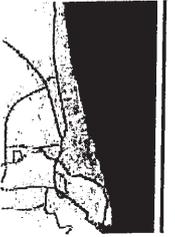
La fourniture d'eau potable se fera à partir du réseau existant et d'un compteur général mis en place à l'entrée du site. Le diamètre de la canalisation pourrait être de diamètre D. 60 mm.

En matière de défense incendie, il sera nécessaire de mettre en place une borne incendie à l'entrée du site.

Procédé de reproduction par microfilm
N° de dépôt : 4-20006645-3-01
Date de télétransmission : 06/08/2018
Date de réception en préfecture : 06/08/2018



SITE DE LA RD 400A



Ze. Electricité

L'alimentation électrique du site se fera, sous réserve de l'accord d'ErDF, en limite de propriété. La puissance nécessaire sera définie par la nécessité ou non d'avoir un poste de refoulement des eaux usées et par la possibilité offerte ou non aux usagers d'utiliser l'électricité via des boîtes de branchements.

Zf. Eclairage des voies et emplacements

L'éclairage du site n'est pas prévu.

Zg. Clôtures

Le site sera clôturé par des clôtures rigides (type panneaux soudés) d'une hauteur de 1,80 m sur le pourtour du site. Un portail d'accès d'une largeur de 5 m sera installé à l'entrée du site et aura la même hauteur que les clôtures.

Zh. Aire ordures ménagères

Une aire technique réalisée en béton balayée d'environ 30 m² permettra de regrouper les ordures ménagères du site. Le camion de collecte pourra ainsi les récupérer facilement.

8. PROGRAMME AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Les prestations d'aménagements paysagers comprendront la plantation d'une haie autour du terrain ainsi que la plantation d'un boisement sur l'ensemble de la parcelle (sauf emplacements).

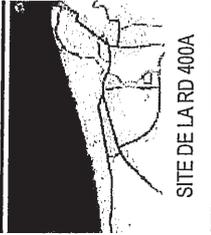
8a. Haie périphérique

Une haie bocagère sera plantée tout autour du terrain en vue de l'intégration visuelle de l'aire de grand passage depuis les voies (avenue de l'hippodrome et RD400a) en attendant la croissance du boisement. Elle favorisera également la protection des usagers de l'aire par rapport à la présence de l'eau (le long de la Dives et du ruisseau, couplée à la clôture).
La haie sera composée d'essences bocagères variées (type noisetier, aulne, frêne).

8b. Boisement

Le reste de la parcelle, non dédié à l'accueil des gens du voyage, sera entièrement planté d'une peupleraie ou d'un boisement bi-spécifique d'essences adaptées aux terrains humides (peuplier + frêne) par exemple. La plantation sera effectuée selon un quadrillage orthogonal de maille 7mx7m, respectant le mode de culture forestier.

Accusé de réception en préfecture
N° 200065563-20180730-2018-097-DE
Date de télétransmission : 2018/08/18
Date de réception préfectorale : 2018/08/20



9. ESTIMATION SOMMAIRE

Travaux préparatoires	4 500,00 €
Cheminement et aire de collecte des OM	123 000,00 €
Assainissement	13 500,00 €
Réseaux divers	16 900,00 €
Clôtures et portail	64 000,00 €
Aménagements paysagers	79 300,00 €
TOTAL H.T.	301 200,00 €
T.V.A. 19,6%	59 035,20 €
TOTAL T.T.C.	360 235,20 €

Cette estimation ne comprend pas :

- les raccordements aux différents réseaux sur domaine public (demande à effectuer auprès des concessionnaires)
- la fourniture et pose d'un poste de refoulement des eaux usées
- l'aménagement du carrefour sur la RD 400

Cette estimation ne concerne que les travaux et ne comprend donc pas les acquisitions foncières éventuelles, les études complémentaires et les honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-09-01
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

COMPARATIF DES SITES POUR AIRE DE GRAND PASSAGE

CRITERES	SITE DE LA RD 513	SITE DE LA RD 400A
SITUATION PAR RAPPORT A LA VILLE, DESSERTE	<ul style="list-style-type: none"> - Excentré (2,5 km du centre ville) - Entrée de ville des locaux venant de Caen 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée de ville touristique, proche de l'hippodrome, du centre-ville (500m du rond-point « Mercure » - Arrivée directe depuis l'A13
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	<ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF de type 1, ZNIEFF de type 2 ⇒ <i>Prévoir une étude faune/flore</i> - Risques de pollution des canaux : étudier et prévoir ouvrages de confinement selon l'ONEMA ⇒ <i>Déplacer clôture (10 m) par rapport à la limite des canaux pour permettre l'entretien et le curage des fossés</i> - <i>Le circuit actuel des canaux mène les déchets vers les marais de Merville Franceville</i> - <i>Les canaux à proximité du terrain retenu dans le scenario 3 sont en « cul-de-sac »</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution de la Dives, de la « Mare » et du canal qui les relie à protéger selon l'ONEMA - Station d'épuration : risque de nuisance pour les Gens du Voyage (distance d'éloignement inférieure au minimum recommandé par le CODERS, - Implantation « pas souhaitable » selon la ARS) ⇒ <i>Digue à surélever côté Varaville</i> ⇒ <i>Déplacer clôture (10 m) par rapport à la limite des canaux pour permettre l'entretien et le curage des fossés</i> - <i>Les canaux à proximité sont situés en « bout de circuit » ; les déchets aboutissent en mer et au Pont de pierre.</i>
CONTRAINTES NATURELLES	<ul style="list-style-type: none"> - Zone inondable sur au moins deux tiers de la surface - Zone de submersion marine - Zone humide ⇒ <i>Prévoir des dossiers de déclaration ou d'autorisation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone inondable - Zone de submersion marine - Zone humide ⇒ <i>Prévoir des dossiers de déclaration ou d'autorisation</i>
CONTRAINTES LIEES AU DOCUMENT D'URBANISME	<p>Sur deux communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Varaville : zone 1 NC ⇒ <i>Nécessité de modifier ou réviser le document d'urbanisme</i> - Cabourg : zone N avec orientation particulière d'aménagement (plantations à réaliser, lisières vertes) : en accord avec le PLU 	<p>Sur une seule commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 1 NAE du POS de Varaville (mais non urbanisable en application de la loi Littoral, selon TA de Caen) ⇒ <i>Nécessité de modifier ou de réviser les documents d'urbanisme</i>
IMPACT VISUEL / INTEGRATION IMPACT TOURISTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Impact visuel important sur le quartier de la ferme du Hôme (en cours d'extension) située à 750 m. - Impact visuel important sur le golf - Impact visuel important mais furtif le long de la RD513 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact visuel important sur la RD 400A entre le pont et le carrefour de l'avenue de l'hippodrome - Impact visuel important sur l'avenue de l'hippodrome - Impact visuel depuis la rive gauche de la Dives (aménagement d'une voie douce en projet)

IMPACT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit d'usage important avec le golf du Hôme situé à 180 m (dont l'extension et l'aménagement sont prévus) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit d'usage important avec l'hippodrome, le golf public, proximité de 2 hôtels - Problème de compatibilité avec le renforcement des équipements de loisirs prévu au Nord de la Divette d'épuration
SITE ET ACCESSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - En deux parties, l'une de la route légèrement surélevée (relief naturel), l'autre en contrebas de la route désaffectée - Humide, traversé et bordé par des fossés ⇒ Remblai (mise à la cote de l'accès) - Route désaffectée pouvant servir d'entrée dans le terrain - Réseaux à proximité + réseaux télécommunication sensibles ⇒ Prévoir un renforcement des réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Totalemment plat, adossé à la digue de la Dives - Humide, traversé par des fossés temporairement bordé par la Dives et un canal au Nord ⇒ Remblai (empièchement de l'accès) - Voie d'accès à créer depuis l'avenue de l'hippodrome ⇒ Eviter un accès face à l'hippodrome (problème de stationnement les soirs de courses) - Réseaux adaptés à proximité
FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs propriétaires (1 privé sur Cabourg, 1 privé sur Varaville et la CCED), bail rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul propriétaire, bail rural
SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention forces de l'ordre rapide ⇒ Aucun passage dans le délaissé ⇒ Aménagement d'un rond point obligatoire ⇒ Le terrain ne doit disposer que d'une entrée/sortie (gestion du flux plus aisée au niveau judiciaire) ⇒ Penser à labourer les terrains contigus afin de les rendre infranchissables par des véhicules - Entrée de ville donc vitesse plus réduite (plus adaptée pour Gendarmerie et Police) 	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention forces de l'ordre rapide ⇒ Aménagement d'un rond point obligatoire normalement interdit en voie rapide ⇒ Le terrain ne doit disposer que d'une entrée/sortie (gestion du flux plus aisée au niveau judiciaire) ⇒ Penser à labourer les terrains contigus afin de les rendre infranchissables par des véhicules - Voie rapide dépassant parfois 12 000 véhicules / jour (pas adaptée pour Gendarmerie et Police)
ESTIMATIF FINANCIER	260 025 € H.T.	301 200 € H.T.
PERSONNES ASSOCIEES	DDTM, DREAL, ONEMA, ARS, CODERS, Gendarmerie, Police Nationale, Syndicat des Marais de la Divette	

Accusé de réception en préfecture
 04-000065563-20180730-DEL-2018-07-DE
 Date de télétransmission : 04/08/2018
 Date de réception en préfecture : 04/08/2018